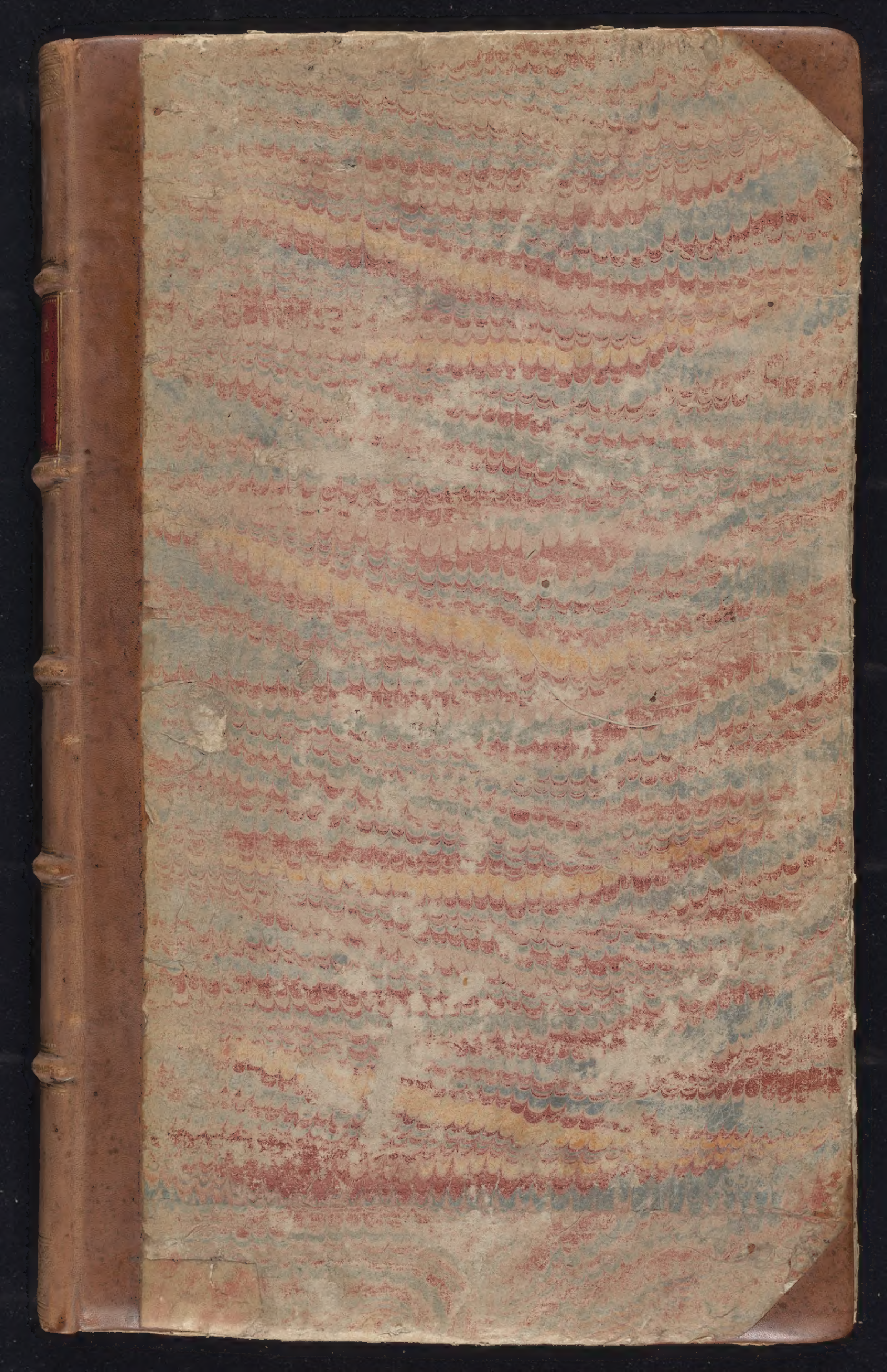


1081/ [illegible]

STANISLAS I
LESZINSKI

COMPTE GÉNÉRAL DE LA DÉPENSE

Des Edifices et Batimens que le ROI DE POLOGNE, DUC DE LORRAINE ET DE BAR, *a fait construire*

POUR L'EMBELISSEMENT

DE LA VILLE DE NANCY,

Depuis 1751, jusqu'en 1759.



A LUNÉVILLE,

Chez *CLAUDE FRANÇOIS MESSUY*, *Imprimeur du Roi.*

M. DCC. LXI.



COMPTE

Que rend pardevant Nosseigneurs du Conseil Aulique du ROI DE POLOGNE, Duc de Lorraine & de Bar.

NICOLAS-LEOPOLD MICHEL, Controlleur de la Maison du ROI, en qualité de Caissier particuliérement établi par Brévet de Sa Majesté pour le payement des Edifices, Bâtimens & ouvrages qu'Elle a fait construire dans sa Ville de Nancy; à compter du mois d'Octobre 1751, tems auquel on a commencé la construction de ces Bâtimens, jusques & compris le mois d'Avril 1759, tems de leur achévement & perfection.



POUR l'intelligence la clarté & netteté du présent Compte, le Comptable en formera d'abord la Recette en six Chapitres.

DANS le premier, il rapportera, Article par Article & avec ordre de dates, les sommes qu'il a reçûes du S^r. Retel, & ensuite du S^r. Trager, Trésoriers de l'Hôtel du Roi,

en vertu de Mandemens de feu Mr. le Duc Ossolinski, Grand-Maître de la Maison de *Sa Majesté*, & de Mr. Alliot Intendant & Commissaire-Général.

Il fera état dans le second Chapitre, des sommes qu'il a reçûës directement & en differens tems de la cassette de Sa Majesté, sur ses récépissés, aussi Article par Article, & avec ordre de dates.

Le troisiéme, contiendra ce qu'il a reçû de l'Hôtel-de-Ville de Nancy, par convention, & à raison de la nouvelle Maison-de-Ville que Sa Majesté a fait construire sur la Place-Royale.

Dans le quatriéme, il fera état du prix de la Vente des parties de maisons & terreins acquêtés par Sa Majesté, qui sont devenus inutils pour l'emplacement de ses travaux.

Il rapportera dans le cinquiéme Chapitre, Article, par Article, le prix de la Vente des matériaux provenant, tant de la démolition de l'ancien Hôtel-de-Ville abandonné à Sa Majesté, rélativement à la convention; que des Hôtels & Maisons achetés par Sa Majesté, pour l'emplacement de ses ouvrages.

Dans le sixiéme, enfin, il fera état du prix des plombs, étains & zins, qui ont été cédés aux ouvriers employés à differens ouvrages; pour balancer ce Chapitre de Recette, avec le Chapitre XII de dépense, concernant l'achat de ces matiéres.

A l'egard de la dépense; le Comptable présentera en tête un plan Géométrique des deux Villes de Nancy, dans lequel les nouveaux ouvrages & les embélissemens que le Roi y a fait, seront distingués par une taille différente. Tels sont la Place-Royale, celle St.-Stanislas ou d'Alliance, les parties qui y sont rélatives; la Place appellée la Carriére; le Palais qui la termine; les logemens d'Officiers de la garnison; enfin tous les travaux représentés en une seule planche, qui fera connoître l'objet, la magnificence; & dans le discours qui suivra, l'utilité de ces immenses travaux, l'ordre, l'œconomie & la célérité presque incroyable de leur éxécution.

Ensuite le Comptable divisera la dépense en 20 Chapitres; & présentera en tête de la plûpart, le plan en élévation de l'édifice qui en fera l'objet.

Dans le premier Chapitre, il rapportera Article par Article ce qu'il en a couté, tant pour acquisitions d'Hôtels, Maisons & terreins pour l'emplacement de l'Hôtel-de-Ville, que pour sa construction, formant la face au midi de la Place-Royale dans toute sa longeur.

On verra dans le second, ce qu'il en a couté pour les façades des Hôtels des Fermes & de Mr. Alliot, formant la face orientale de la Place.

Dans le troisiéme, ce qu'il en a couté pour acquisition de maisons pour l'emplacement de l'Hôtel où sont la Salle de Comédie & le Collége-Royal de Médecine; construction entiére de ce Bâtiment, & de la façade de l'Hôtel

du

du S^r. Jacquet, sur le même allignement, le tout formant la face de la même Place à l'occident.

Le quatriéme Chapitre, contiendra ce qu'il en a couté pour indemnité de maisons démolies pour l'emplacement & la construction des faces basses ou petites maisons appellées les Trotoirs, à droite & à gauche sur les fossés des remparts, entre les deux Villes; dont les retours forment la quatriéme face de ladite Place au nord; & sa communication à l'Arc-de-Triomphe ou Porte-Royale.

Dans le cinquiéme, ce qu'il en a couté pour acquisitions de maisons pour l'emplacement & la construction de l'Arc-de-Triomphe ou Porte-Royale, qui fait la communication entre la Place-Royale & celle de la Carriére.

Dans le sixiéme, ce qu'ont couté les grilles & le couronnement des Fontaines de Neptune & d'Amphitrite, placées aux angles de la face septentrionale, faisant sa liaison avec les Hôtels des Fermes & de la Comédie; celles qui ferment la Place-Royale aux deux angles qui touchent l'Hôtel-de-Ville, & les Hôtels de M^r. Alliot & du S^r. Jacquet; & les demi grilles ou pilastres, à l'entrée & à la sortie de la ruë, ouverte entre les Hôtels des Fermes & de M^r. Alliot, & ceux du S^r. Jacquet & de la Comédie: ainsi que les balcons qui ornent les Hôtels de ladite Place.

Le septiéme Chapitre contiendra, ce qu'il en a couté pour les figures en plomb de Neptune & d'Amphitrite, posées aux fontaines à droite & à gauche du retour des Trotoirs au nord de la Place, sous les grilles de couronnement; ainsi que les bouges, magazins files d'eaux & corps de fontaines.

Le huitiéme, ce qu'ont couté les ouvrages de sculpture des façades des Bâtimens qui forment la Place.

Dans le neuvieme ce qu'ont couté la Statuë pédestre de Loüis XV. en bronze, son piédestal de marbre, murs du Fondation & grilles de clôture posés au milieu de ladite Place.

Dans le dixiéme, ce qu'il en a couté pour acquisitions de maisons & terreins pour l'emplacement & la construction des Porte-S^t. Stanislas à l'occident, & S^te. Catherine à l'orient; rétablissement de maisons pour tenir la ruë de l'Esplanade de niveau en droite ligne de l'une à l'autre, répondant au point milieu de ladite Place; mur de terrasse de cette ruë à cause de l'abaissement du terrein & ruë neuve appellée de l'Alliance, ouverte de la Place-Royale à la Primatialle.

Dans le onziéme, ce qu'on couté les facades des maisons des particuliers qui ont bâti pour former les quatre faces de la Place-S^t. Stanislas, ainsi que la Fontaine Pyramidale en plomb au milieu de cette Place, représentant allégoriquement l'ailliance de la Maison de Bourbon, avec celle d'Autriche.

Dans le douziéme, les achats de plombs, étains & zains employés aux différens ouvrages; & aussi pour faire balancer ce Chapitre de dépense avec le Chapitre VI. de recette pour raison de la cession & Vente de ces matiéres.

Le treiziéme Chapitre, contiendra la dépenſe des pavés faits dans différens endroits à l'occaſion de tous les ouvrages ci-deſſus raportés.

Le quatorziéme, ce qu'il en a couté pour foüilles, excavations, tranſports de terres & repous ſur tout les ouvrages.

Dans le quinziéme, on verra ce qu'il en a couté pour acquiſitions de maiſons, indemnités de celles qui ont été démolies, & conſtructions des façades réguliéres de toutes les maiſons qui forment la Place dite la Carriére, ainſi que les murs d'apui, caiſſes & charmilles pour l'ornement de l'intérieur de cette Place.

Dans le ſeiziéme ce qu'il en a couté pour la conſtruction du Palais fermant la Carriére au nord; jardin & parterre derriére ce Palais.

Il rapportera dans le dix-ſeptiéme, ce qu'il en a couté pour convertir en logemens d'Officiers de la garniſon, l'ancien Bâtiment de l'Itendance.

Dans le dix-huitiéme, ce qu'il en a couté pour foüilles, excavations, tranſports de terres & repous ſur les ouvrages de la Place de la Carriére, du Palais qui la termine & du logement des Officiers.

Dans le dix-neuviéme ce qu'il en a couté pour achat des lanternes placées dans les ruës & Bâtimens ci-devant énoncés.

Dans le vingtiéme enfin, diverſes dépenſes & payement relatifs à tous les ouvrages en général.

Le tout ſuivant qu'il ſera ci-après amplement détaillé & circonſtancié.

SAVOIR:

RECETTE.

CHAPITRE PREMIER.

FAIT RECETTE LE COMPTABLE *de la ſomme de* trois millions cent ſoixante-onze mille trois cens quatre-vingt-trois livres quatre ſols ſept deniers, *argent au cours de France, qu'il a reçu du Sr. Retel & ſucceſſivement du Sr. Trager, Tréſoriers de l'Hôtel du ROI, en vertu de cinquante-huit Mandemens de feu Mr. le Duc Oſſolinski, Grand-Maître de la Maiſon de SA MAJESTE, & de trente-trois autres Mandemens de M. Alliot, Intendant & Commiſſaire-Général, ſuivant le détail ci-après.*

SAVOIR,

Sur Mandemens de Mr. le Duc.

ARTICLE PREMIER.

1751.	Le 6 Novembre.	10000 l. 0 ſ. 0 d.	15000# 0ſ 0d
	Le 16 Décembre.	5000. 0. 0.	
			15000. 0. 0.

ci-contre . . . . 15000 # 0 s 0 d

ARTICLE II.

	Le 10 Janvier.	5000 l.	o ſ.	o d.				
	Le 10 Février.	5000.	o.	o.				
	Le 2 Mars.	5000.	o.	o.				
	Le 9 Avril.	10000.	o.	o.				
	Ledit jour.	5000.	o.	o.				
	Le 6 Mai.	15000.	o.	o.				
1752.	Le 1 Juin.	15000.	o.	o.		160000.	o.	o.
	Le 7 Juillet.	15000.	o.	o.				
	Le 8 Août.	17000.	o.	o.				
	Le 5 Septembre.	17000.	o.	o.				
	Le 7 Octobre.	17000.	o.	o.				
	Le 15 dudit.	17000.	o.	o.				
	Le 14 Décembre.	17000.	o.	o.				

ARTICLE III.

	Le 6 Janvier.	17000.	o.	o.				
	Le 9 Février.	17000.	o.	o.				
	Le 6 Mars.	17000.	o.	o.				
	Le 2 Avril.	42000.	o.	o.				
	Le 2 Mai.	17000.	o.	o.				
1753.	Le 4 Juin.	25000.	o.	o.		330000.	o.	o.
	Le 6 Juillet.	25000.	o.	o.				
	Le 6 Août.	36000.	o.	o.				
	Le 4 Septembre.	34000.	o.	o.				
	Le 17 Octobre.	30000.	o.	o.				
	Le 6 Novembre.	35000.	o.	o.				
	Le 5 Décembre.	35000.	o.	o.				

ARTICLE IV.

	Le 7 Janvier.	30000.	o.	o.				
	Le 8 Février.	35000.	o.	o.				
	Le 6 Mars.	35000.	o.	o.				
	Le 9 Avril.	35000.	o.	o.				
	Le 5 Mai.	35000.	o.	o.				
1756.	Le 4 Juin.	35000.	o.	o.		431723	4.	5.
	Le 4 Juillet.	50000.	o.	o.				
	Le 8 Août.	40000.	o.	o.				
	Le 2 Septembre.	46723.	4.	5.				
	Le 9 Octobre.	30000.	o.	o.				
	Le 5 Novembre.	30000.	o.	o.				
	Le 3 Décembre.	30000.	o.	o.				
						936723.	4.	5.

d'autre part. . . . . 936723 # 4 s 5 d

ARTICLE V.

1755.	Le 5 Janvier.	30000 l.	0 s.	0 d.	465000. 0. 0.
	Le 8 Février.	30000.	0.	0.	
	Le 4 Mars.	30000.	0.	0.	
	Le 6 Avril.	35000.	0.	0.	
	Le 8 Mai.	40000.	0.	0.	
	Le 31 dudit.	40000.	0.	0.	
	Le 1 Juillet.	40000.	0.	0.	
	Le 6 Août.	50000.	0.	0.	
	Le 16 Septembre.	40000.	0.	0.	
	Le 7 Octobre.	40000.	0.	0.	
	Le 5 Novembre.	45000.	0.	0.	
	Le 5 Décembre.	45000.	0.	0.	

ARTICLE VI.

1756.	Le 13 Janvier.	13935.	9.	0.	493935. 9. 0.
	Le 15 dudit.	45000.	0.	0.	
	Le 3 Février.	45000.	0.	0.	
	Le 8 Mars.	40000.	0.	0.	
	Le 5 Avril.	40000.	0.	0.	
	Le 4 Mai.	40000.	0.	0.	
	Le 4 Juin.	40000.	0.	0.	
	Sur Mandemens de M. Alliot.				
	Le 7 Juillet.	40000.	0.	0.	
	Le 6 Août.	40000.	0.	0.	
	Le 5 Septembre.	40000.	0.	0.	
	Le 6 Octobre.	40000.	0.	0.	
	Le 6 Novembre.	40000.	0.	0.	
	Le 3 Décembre.	30000.	0.	0.	

ARTICLE VII.

1757.	Le 7 Janvier.	33000.	0.	0.	619100. 0. 0.
	Le 7 Février.	36400.	0.	0.	
	Le 6 Mars.	37000.	0.	0.	
	Le 6 Avril.	37000.	0.	0.	
	Le 4 Mai.	37100.	0.	0.	
	Le 4 Juin.	32000.	0.	0.	
	Le 5 Juillet.	38000.	0.	0.	
	Le 8 Août.	40100.	0.	0.	
	Le 16 Septembre.	34000.	0.	0.	
	Le 7 Octobre.	46200.	0.	0.	
	Le 12 Novembre.	41000.	0.	0.	
	Le 7 Décembre.	50100.	0.	0.	
	Le 31 dudit.	57200.	0.	0.	
	Ledit jour.	100000.	0.	0.	

ARTICLE VIII. 2514758. 13. 5.

ci-contre . . . . 2514758 l. 13 ſ. 5 d.

ARTICLE VIII.

1758.	Le 14 Février. . .	53000 l.	o ſ.	o d.	
	Le 6 Mars. . . .	53000.	o.	o.	
	Le 12 Avril. . . .	57600.	o.	o.	
	Le 8 Mai.	53000.	o.	o.	
	Le 2 Juin.	58300.	o.	o.	
	Le 7 Juillet. . . .	56200.	o.	o.	590800. o. o.
	Le 25 dudit. . . .	50500.	o.	o.	
	Le 30 Août. . . .	41500.	o.	o.	
	Le 10 Octobre. .	60000.	o.	o.	
	Le 11 Novembre.	52200.	o.	o.	
	Le 12 Décembre.	55500.	o.	o.	

ARTICLE IX.

1759.	Le 9 Janvier.	60000.	o.	o.	65824. 11. 2.
	Le 5 Avril. . . .	5824.	11.	2.	

3171383. 4. 7.

REVENANT *leſdites ſomme à ladite premiére de* trois millions cent ſoixante & onze mille trois cent quatrevingt-trois livres quatre ſols ſept deniers, *argent au cours de France, cy.* . . . . 3171383 [l] 4 [ſ] 7 [d]

CHAPITRE II.

FAIT RECETTE LE COMPTABLE de la ſomme de deux cent quatre-vingt mille livres *argent au cours de France, qu'il a reçû directement, & en différens tems, de la Caſette du Roi ſur ſes récépiſſés détaillés ci-après.*

SAVOIR,

ARTICLE PREMIER.

1752.	Le 25 Février.	100000 l. o ſ. o d

ARTICLE II.

1753.	Le 2 Mai.	5000 l.	o ſ.	o d.	
	Le 26 dudit. . . .	25000.	o.	o.	70000. o. o.
	Le 6 Septembre. . .	5000.	o.	o.	
	Le 20 Décembre. .	35000.	o.	o.	

170000. o. o.

 3171383. 4. 7.

ci-contre. . . . . 3171383 # 4 s 7 d

En ligne d'autre part.. . . . . 170000 l. o s. o d.

ARTICLE III.

1754.	Le 12 Août. . .	10000 l. o s. o d.		
	Le 31 dudit. . .	20000. o. o.		
	Le 9 Octobre. .	25000. o. o.	80000. o. o.	
	Le 15 Novembre.	10000. o. o.		
	Le 31 Décembre .	15000. o. o.		

ARTICLE IV.

1755.	Le 20 Janvier. .	15000. o. o.	
	Le 1 Mars. . . .	5000. o. o.	30000. o. o.
	Le 2 Avril. . . .	10000. o. o.	

280000. o. o.

REVENANT lesdites sommes à ladite premiére de deux cent quatre-vingt mille livres *argent au cours de France*, *cy.* . . . . 280000. o. o.

CHAPITRE III.

ARTICLE UNIQUE.

FAIT RECETTE LE COMPTABLE de la somme de cinquante mille livres, *argent au cours de France, qu'il a reçû en differentes fois du Trésorier de l'Hôtel-de-Ville de Nancy, pour acquit de pareille somme que la Ville s'étoit engagée de payer au ROI, pour raison de la nouvelle Maison-de-Ville que SA MAJESTE a fait construire sur la Place-Royale, suivant la réconnoissance donnée par S. M. le 9. Avril* 1754, *dont copie est jointe aux piéces justificatives de la Recette du présent Compte, cy.* . . . . 50000. o. o.

CHAPITRE IV.

ARTICLE UNIQUE.

FAIT RECETTE LE COMPTABLE de la somme de dix-neuf mille livres, *argent au cours de Lorraine, faisant en celui de France celle de* quatorze mille sept cent neuf livres treize sols six deniers, *qu'il a reçû du Sr. Gentillatre, pour le prix d'une maison, jardin, cour, remise, écurie, fontaine, puits, appartenances & dépendances, situés à Nancy,*

3501383. 4. 7.

ci-contre. . . . . 3501383# 4s 7d

Ville-Neuve, au haut de l'Esplanade, sur la Place de Grêves, à lui vendus, par S. M. par Contrat reçû par M. Febvrel, Notaire-Royal à Lunéville, le 27 Mai 1752, dont copie collationnée est jointe à la liasse de la Recette, le tout ainsi qu'il se contient, & que S. M. en a fait l'acquisition de Mr. & de Mme. de Neuvron, par autre Contrat passé devant ledit Mr. Febvrel le 23 dudit mois de Mai 1752, pour le même prix & somme de dix-neuf mille livres *de Lorraine, acquittée par le Comptable, qui la portera dans l'Article I. du Chapitre X. de la dépense du présent compte. Et comme S. M. par le Contrat de Vente fait au Sr. Gentillatre, s'est réservé, pour l'emplacement de ses travaux,* 46 *piés ½ de roi de profondeur de son acquisition des Srs. & Dame de Neuvron; Elle a cédé & abandonné audit Sr. Gentillatre, par le Contrat dudit jour* 27 *Mai* 1752, *par forme d'indemnité, un terrein situé entre les remises dépendantes du ci-devant Hôtel de Gerbéviller, à l'allignement de la ruë de la Poste dans le potager, sur lequel terrein ledit Sr. Gentillatre a depuis fait construire une maison, cy.* . . . 14709. 13. 6.

CHAPITRE V.

FAIT RECETTE LE COMPTABLE de la somme de trente-six mille huit cent vingt-neuf livres douze sols trois deniers, *argent au cours de France, qu'il a reçû, tant pour le prix des matériaux provenant de la démolition de l'ancien Hôtel-de-Ville, abandonnés au Roi, rélativement à la convention, à raison de la nouvelle Maison-de-Ville que S. M. a bien voulu faire construire à ses frais sur la Place-Royale, que pour le prix des autres matériaux provenant des démolitions des autres Hôtel & maisons acquêtés par S. M. pour l'emplacement de ses travaux, suivant les Ventes & Cessions faites à différens Ouvriers.*

SAVOIR,

ARTICLE PREMIER.

La Somme de dix-sept mille neuf cent quarante-six livres dix-neuf sols cinq deniers, argent au cours de

 3516092. 18. 1.

d'autre part. . . . . 3516092# 18 s 1 d

France, qu'il a reçû du Sr. Dévarennes pour le prix des matériaux provenant de la démolition, de l'ancienne Maison-de-Ville, suivant le compte qu'il en a rendu, arrêté et auditionné par M. Alliot le 8 Octobre 1754, cy . 17946 l. 19 s. 5 d.

ARTICLE II.

Celle de deux mille sept cent quatre-vingt-dix livres dix sept sols cinq deniers de France, qu'il a reçû du Sr. Gentillatre, pour le prix de 5150 piés cubes de pierre de taille, provenant de la démolition de l'ancienne Porte-Royale, à raison de 14 s de Lorraine le pié, suivant l'état arrêté par M. Héré le 14 Décembre 1753, cy . . . 2790. 17. 5.

ARTICLE III.

Celle de mille trois cent seize livres un sol huit deniers, dite monnoïe, qu'il a reçû de Liébaut recouvreur, pour le prix de 130 tixes d'écailles, et 25000 tuiles creuses, provenant des démolitions des hôtels de Gerbéviller et de Juvrécourt, suivant l'état arrêté par M. Héré le 15 Décembre 1753, cy . . . . 1316. 1. 8.

ARTICLE IV.

Celle de mille deux cent soixante & treize livres dix sols un denier, dite monnoïe, qu'il a reçû de Louis Briey plombier, pour le prix de 4700 £ de plomb, provenant des démolitions desdits hôtels, suivant l'état arrêté par M. Héré le 17 du même mois, cy . . 1273. 10. 1.

23327. 8. 7.

ART. V. 3516092. 18. 1.

ci-ontre. . . . . 3516092# 18 1 de

En ligne ci-contre. . . . . . 23327 l. 8 f. 7 d.

ARTICLE V.

Celle de cinq cent quatre livres quinze sols un denier, dite monnoïe, qu'il a reçu de François François ferblantier, pour le prix des feuilles de fer-blanc, provenant des demolitions desdits hôtels, suivant l'état arrêté par M. Héré le 18 du même mois, cy. . . . . 504. 15. 1.

ARTICLE VI.

Celle de cinq mille trente-trois livres dix-huit sols neuf deniers, dite monnoïe, qu'il a reçû du Sr. Mutlot entrepreneur de bâtimens, pour le prix de la pierre de taille et des moëlons provenant desdits hôtels, suivant l'état arrêté par M. Héré le premier Février 1757, cy. . . . 5033. 18. 9.

ARTICLE VII.

Celle de deux mille sept cent quatre-vingt-sept livres neuf deniers, dite monnoïe, qu'il a reçu du Sr. Poirot entrepreneur de bâtimens, pour le prix des matériaux provenant des démolitions des maisons que S. M. a acheté des nommés Vautrin, Vin, Rabuchon et Michel Foque, pour former une ruë nouvelle depuis la Place-Royale jusqu'à la Primatiale, et pour le prix d'un petit terrein de l'emplacement desdites maisons non-employé dans ladite ruë, à la charge par lui d'y bâtir en faces régulières; et encore pour le prix des matériaux provenant des démolitions des maisons de la Carrière, le tout suivant l'état arrêté par M. Héré le premier Février 1757, cy. . . . . 2787. 0. 9.

31653. 3. 2.

3516092. 18. 1.

d'autre part. . . . . 3516092# 18ſ 1d.

En ligne d'autre part. . . . . . 31653 l. 3 ſ. 2 d.

ARTICLE VIII.

Celle de cinq mille cent ſoixante & ſeize livres neuf ſols un deniers, dites monnoïe, qu'il a reçu du Sr. Duprey, charpentier, pour le prix des bois de charpenterie provenant des démolitions de différens hôtels et maisons achetées par S. M. pour l'emplacement de ſes travaux, ſuivant l'état arrêté par M. Héré le 15 Mars 1757, cy. . . . 5176. 9. 1.

36829. 12. 3.

REVENANT leſdites ſommes à ladite première de trente-ſix mille huit cent vingt-neuf livres douze ſols trois deniers, *argent au cours de France, cy.* . . . . 36829. 12. 3.

CHAPITRE VI.

FAIT RECETTE LE COMPTABLE de la ſomme de trente-deux mille quatre cent vingt-trois livres quatorze ſols dix deniers, *argent au cours de France, qu'il a reçu de différentes perſonnes, pour le prix de la quantité de* 114719£ *de plomb, etain & zain, qui leur ont été cédés; & pour balancer ce Chapitre de Recette avec le Chapitre XII. de Dépenſe, concernant l'achat de ces matieres.*

SAVOIR,

ARTICLE PREMIER.

De Briey & François.

99103£	9780£ à 28 l. 0 ſ. L 0/0 2738 l. 8 ſ. 0 d.	28206 l. 19 ſ. 8 d.
	29930... à 29..0. . . . 8679. 14. 0.	
	24619... à 29..0. . . . 7139. 10. 2.	
	31610. . à 27..5. . . . 8771. 15. 6.	
	3164... à 27.. 5. . . 877. 12. 0.	
99103.		28206. 19. 8.

3552922. 10. 4.

ci-contre. . . . . 3552922 # 10 s 4 d

99103 £ En ligne ci-contr. . . . . 28206 l. 19 s. 8 d.

ARTICLE II.

De la veuve Joly.

15616. . . . à 27 liv. L $\frac{0}{0}$ . . . . 4216. 15. 2.

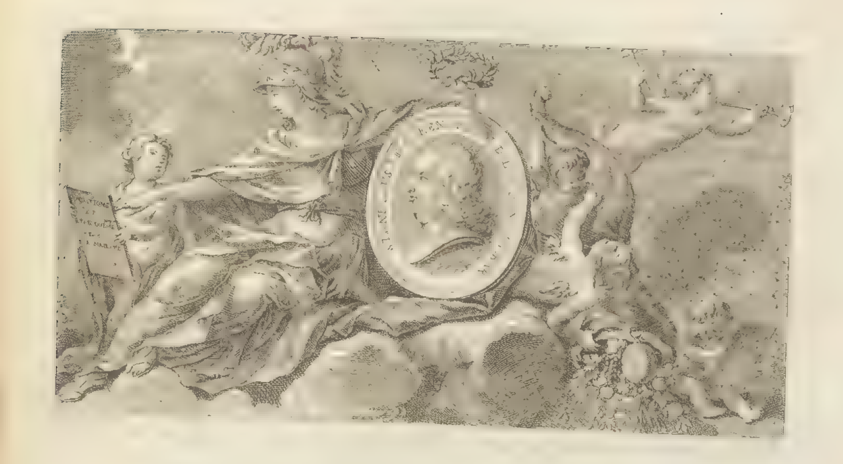
114719 £ de plomb, étain & zain. 32423. 14. 10.

REVENANT lesdites sommes à la dite premiére de trente-deux mille quatre cent vingt-trois livres quatorzesols dix deniers, *argent au cours de France, cy.* 32423. 14. 10.

3585346. 5. 2.

LA RECETTE GÉNÉRAL du *PRÉSENT COMPTE* monte à la somme de *trois millions cinq cent quatre-vingt cinq mille trois cent quarante-six livres cinq sols deux deniers*, argent au cours de France.

LE COMPTABLE



LE COMPTABLE,

AVant d'entrer dans le détail de la dépense du présent compte, va faire le Tableau de la situation dans laquelle étoient les deux Villes de Nancy, avant que le ROI y eut fait construire les Ouvrages immenses qui en sont aujourd'hui l'ornement; ensuite il donnera une idee des grandes dépenses que SA MAJESTÉ a faites en acquisitions d'hôtels, maisons & terreins pour l'emplacement & la construction des superbes Edifices que l'étranger vient admirer à Nancy. Le Plan Géométrique de cette Ville fera connoître la situation & le rapport de ses différentes parties. On verra dans les autres planches gravées, la magnificence des Bâtimens de S. M. & combien il a fallu d'intelligence, d'ordre & d'œconomie, pour l'éxécution de ces grands Ouvrages.



NANCY, Ville capitale de la Lorraine, & longt-tems le séjour de ses Souverains, n'étoit d'abord que ce qu'on appelle aujourd'hui la Vieille-ville; la nouvelle commença vers la fin du régne du Grand-Duc Charles, l'une & l'autre s'embellirent beaucoup sous celui de Leopold.

Ce Prince généreux avoit projetté de porter la splendeur de cette Ville à son dernier période; la paix dont il sçut sagement faire joüir ses Sujets, sembloit favoriser ses desseins. La Noblesse de ses Etats épuisée & ruinée sous le régne malheureux de Charles IV, s'étoit retirée dans des terres à la campagne, Léopold l'en tira par ses bien-fais, donna des emplois aux uns augmenta le Domaine des autres, & bien-tôt les mit tous en état de se montrer à la Cour, de bâtir dans la capitale, & de figurer suivant leur naissance & leur rang.

Ce fut à cette époque que Nancy reprit son lustre, un peuple en quelque

façon nouveaux vint l'habiter : de beaux hôtels s'élévérent, le Prince en avoit donné l'exemple, en commençant un ſuperbe Palais, ſur les ruines gothiques de l'ancien.

Cet Edifice terminoit la place appellée la Carriére, & annonçoit par la hardieſſe & la beauté de ſon périſtile la magnificence & le goût du Maître, & les talens ſupérieurs du célébre Boffrand, qui en fut l'Architecte. Mais il n'y eut de bâti que la façade, & le reſte de ce grand projet demeura ſans éxécution par la mort du Prince qui l'avoit formé : ſon ſucceſſeur élevé ſur un plus grand Trône, ne pût ſuivre les vaſtes deſſeins de ſon auguſte Père ſur la Ville de Nancy.

C'eſt dans ces circonſtances que STANISLAS I, quittant ſa patrie pour pacifier l'Europe, vint combler les vœux de la Lorraine, & en eſſuyer les larmes ; c'eſt un Sage ſur le Trône qui ne s'eſt réſervé que le droit & le pouvoir de faire des heureux : ce grand nombre d'établiſſemens utiles eſt la preuve de ſon caractère bien-faiſant. Ce n'eſt pas ici le lieu de les rappeller ; les bien-fais de ce Prince ſont répandus dans toute la Province, & gravés dans tous les cœurs ; on ſe borne donc dans cet ouvrage à parler de ceux qui ont eû pour objet l'embelliſſement de la Ville de Nancy.

Le Roi avoit depuis bien des années formé le projet de rendre cette Ville une des plus belles de l'Europe : la matiére étoit préparée, il reſtoit à la mettre en œuvre. Les Architectes des anciens plans n'étoient plus, il devenoit impoſſible de ſuivre leurs vûës, & difficile d'achever des Edifices qu'eux ſeuls euſſent pû conduire, il a donc fallu travailler ſur de nouveaux deſſeins.

S. M. commença par créer & de nouveaux Architectes & des Artiſtes en tous genres. La Malgrange, Chanteheux, Commercy, & autres maiſons de plaiſance, conſtruis ou réparés, furent leur eſſai & les préparérent à des choſes plus parfaites.

Mais qu'elle reſſource ne falloit-il pas pour éxécuter les vaſtes projets de S. M. ? Ses revenus paroiſſoient à peine ſuffiſans pour ſes dépenſes ordinaires ; cependant ſa Cour n'a rien diminué de ſa magnificence, l'abondance y a été la même, la Maiſon a été payée auſſi exactement ; les Edifices ſe ſont élevés, & le peuple n'y a contribué en rien. Qu'elle œconomie ! qu'elle attention, qu'elle intelligence n'a-t'il pas fallu ; c'eſt ainſi que les Tréſors doublent en quelque façon par la maniére de les employer : l'expérience du paſſé garantiſſoit l'avenir, & S. M. ſûre d'être ſecondée, développa ſes grands deſſeins ſur la Ville de Nancy.

Le projet de S. M. fut dès ſon principe de réunir en Lorraine, dans un méme-tems, deux Souverains qui ne devoient que s'y ſuccéder ; & de donner à tous les ſiécles le premier exemple d'un Roi qui dans ſes propres Etats érige des Statuës à un autre Roi. On peut en élever à ſes prédéceſſeurs ; mais il étoit donné au ſeul Staniſlas d'en conſacrer une à ſon ſucceſſeurs :

Il falloit des accompagnemens relatifs à un si beau projet, & le Roi entreprit la construction d'une Place-Royale à Nancy. La grande place de la Ville-neuve fut d'abord désigné pour emplacement, sa situation & sa forme présentoient des avantages apparens; mais il y auroit eû une longue interruption dans le commerce de tous les Marchands qui occupent le contour de cette place; leurs réprésentations prévalurent, dans l'esprit d'un Prince qui ne veut le bien des autres qu'à ses propres dépens.

L'Esplanade entre les deux Villes, offrit un terrein brut, mais exempt de ces difficultés: nul quarré formé; aucun allignement; de vastes hôtels en occupoient une partie, plusieurs autres maisons & des jardins sans ordre & sans symétrie couvroient de la maniére la plus informe & la plus irréguliére la sur-face de cet emplacement.

Ces maisons étoient en partie bâties sur les glacis; leur ancienneté, ni les cens que les propriétaires en payoient ne les mettoient point à l'abri du retrait, ni a couvert des droits imprescriptibles du Prince, toujours maître de reprendre ces terreins à sa volonté, sans indemnité; néanmoins les représentations des propriétaires ont été écoutées avec bonté, S. M. y a répondu en payant tout.

La suite de cet ouvrage montrera en détail les sommes employées à l'achat de ces hôtels & maisons; toutes ces dépenses qui, jointes aux frais de démolitions, de nivellemens & de décombres, eussent presque suffit pour construire la place sur un terrein neuf & régulier, sont d'abord tombées en pure perte. On a fait plus; l'on a promis à ceux des particuliers dont les maisons n'avoient point été payées, d'autres maisons toutes bâties sur le nouveau plan; & on leur a tenu parole, en leur en assurant la propriété par des Arrêts de concession.

Il falloit à cette nouvelle place des ruës qui en y conduisant l'annonçassent: l'allignement de la ruë de l'Esplanade à été rectifié; les inégalités du terrein ont été converties en une pente réglée, à laquelle on a assujetti celles des ruës voisines: a l'allignement de cette ruë on en a continué une autre traversant la place, & à chaque extrêmité il a été construit de nouvelles portes de Villes; l'une à l'occident, sous le nom de Porte-S^t. Stanislas; & l'autre à l'orient, sous celui de S^te. Catherine; il a encore fallu faire l'acquisition de diverses maisons, jardins & terreins pour l'emplacement de ces Portes, notamment pour celle St-Stanislas.

On a de plus construit une nouvelle ruë, qui d'un angle de la Place-Royale va directement au portail de l'Eglise-Primatiale, la premiére & la plus belle de Nancy; & S. M. a acheté les maisons & jardins sur lesquels cette ruë est percée.

La Porte-Royale faisoit la communication des deux Villes; mais contre les principes de l'Art, au lieu d'être dans le milieu de la courtine, elle se trouvoit comme cachée dans le coin du bastion; on en a changé & la forme

& l'emplacement. Il manquoit à la Place dite la Carriére de communiquer directement avec la place-Royale. C'est dans le point milieu de l'une & de l'autre qu'on a élevé un Arc-de-Triomphe, sous le nom de Porte-Royale; ce qui a encore exigé l'acquisition des maisons adossées aux remparts & qui ont été démolies.

L'Hôtel-de-Craon, aujourd'hui le Palais où sont rassemblées toutes les Jurisdictions, se trouvoit à la droite en entrant par la Ville-neuve dans la Carriére, les Bâtimens élevés vis-à-vis n'avoient aucune symétrie avec ce Palais de la Justice, ils ont éte achetés & démolis, & on a bâti à leur place, l'Hôtel-Consulaire & de la Bourse de commerce, exactement semblable au Palais.

Le reste de la Carriére étoit d'allignement; mais effacé par ces deux Edifices. S. M. voulant rendre cette place réguliére, a fait construire à ses frais des façades uniforme à toutes les maisons pour suivre en tout l'exacte symétrie.

Il falloit aussi terminer les côtés de la Carriére par des Bâtimens qui répondissent à ceux de l'autre bout, du moins par une Architecture qui les distinguât des maisons particuliéres; on y a réussi en élévant deux hôtels semblables en forme de pavillons.

Ces hôtels terminoient la longue file de la place: mais il étoit indispensable d'en bien remplir le fond, & cependant très-difficile d'y élever un Edifice, qui surpassât les autres sans les effacer. On y est parvenu, & l'ancien péristile est remplacé.

Après avoir parlé de la Place-Royale & de celle de la Carriére, il convient de passer aux autres entreprises du Roi.

Rien n'est si triste dans une Ville, & n'anonce plus le défaut de population que ces grands vuides inhabités, déserts & souvent inhabitables, qu'elle renferme dans son sein. Telle étoit une des plus belles & des plus commodes situations de Nancy, à l'endroit appellé le Potager. On y a sollicité des emplacemens, & pour augmenter encore l'empressement & l'activité des nouveaux bâtissans, le Roi a bien voulu faire les frais de presque toutes les façades; delà, se sont élevés à l'envi, & par une noble émulation tous ces Edifices, auxquels leur proximité de la Place-Royale ne peut ôter le nom d'hôtels; ils forment le quarré de la Place-S^t^. STANISLAS; on l'appelle aussi Place d'Alliance, à cause de la fontaine qui est au milieu, en témoignage de la fameuse alliance des Maisons de Bourbon & d'Autriche.

On ne présente ici qu'une esquisse de tous les ouvrages dont le Roi a embelli Nancy, & c'est déja beaucoup pour l'avant-propos d'un compte, les détails en feroient un volume; on se borne donc à la simple annonce des principaux objets: mais l'on ne peut finir sans y ajouter que malgré les facilités que le Roi a eûës de trouver par-tout ailleurs d'habiles Artistes, sa bonté, sa tendresse pour ses Sujets lui ont fait préférer les Lorrains, &

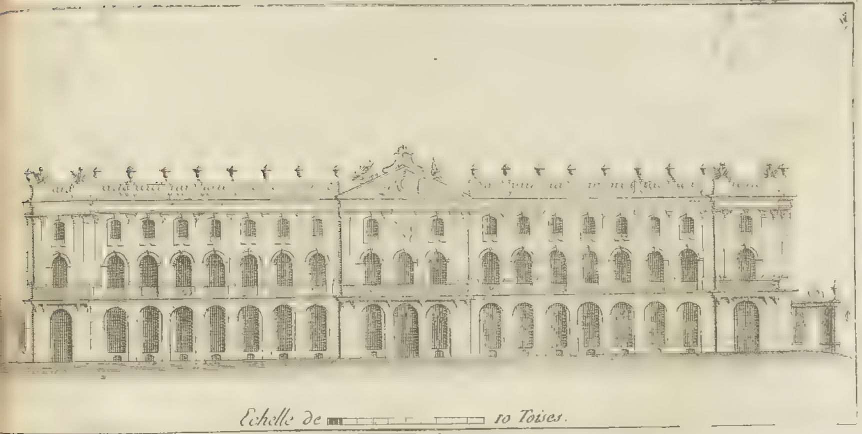
ceux

ceux qui par un long séjour en Lorraine y étoient comme naturalisés ; c'est une illustration & une réputation que S. M. a voulu procurer à ses peuples, Elle a encore sagement borné à ses Etats, la circulation des sommes immenses qu'Elle a employées dans ces entreprises, ainsi qu'on le verra dans le détail du présent compte.

DÉPENSE.

CHAPITRE PREMIER.

Hôtel-de-Ville faisant la façade de la Place-Royal dans toute sa longueur.



Hôtel de Ville.

CET Edifice forme l'une des faces de la Place-Royale au Midi dans toute sa longueur : l'intérieur répond à la majesté du dehors : le vestibule qui occupe toute la largeur de l'avant-corps du milieu en suivant la profondeur, est partagé par deux rangs de colonnes. A droite, en entrant, est une salle très-spacieuse destinée pour les Concerts & Bals parés ; vis-à-vis cette salle à l'autre côté, sont les salles d'assemblées du Magistrat.

Au fond du vestibule est un grand escalier se partageant en deux rampes, qui conduisent de droit & de gauche au premier étage, le plafond & tout le contour de cet escalier, sont ornés de peintures à fresque.

Au-dessus du vestibule est une grande salle peinte aussi à fresque, qui représente d'une maniére allégorique, plusieurs sujets à la louange du Roi. L'appartement que SA MAJESTE' s'y est réservé, tient toute l'aîle au-dessus de la salle du Concert, l'autre partie, vis-à-vis, fait le logement du Lieutenant-Général de Police.

Par la distribution œconomique du second étage, on peut y loger beaucoup de monde. Cet étage offre la vûë la plus interressante de tout Nancy, la place y est apperçüë dans toute sa beauté, les maisons appellées trotoires, qui sont faces à cet Hôtel, étant fort basses, la laissent promener agréablement sur la place de la Carriére, & découvrir en plein le Palais qui la termine : Il y a bien d'autre utilités, aisances & commodités, dont le détail seroit trop long, il est tems d'entrer dans la dépense qu'a occasionné la construction de cet Edifice, on va le faire de la maniere suivante.

SAVOIR,

FAIT DEPENSE LE COMPTABLE de la somme de quatre cent quatre-vingt dix-huit mille sept cent soixante & quatorze livres neuf sols sept deniers *argent au cours de France, qu'il a payé, tant pour acquisitions d'hôtels & maisons pour l'emplacement de l'Hôtel-de-Ville, indemnités accordées à ceux qui ont souffert du dommage de cet emplacement, frais de démolition, que construction dudit hôtel, le tout détaillé ci-après.*

Acquisitions d'hôtels & maisons, & indemnités accordées.

ARTICLE PREMIER.

La Somme de soixante-six mille livres argent au cours de Lorraine, faisant en celui de France celle de cinquante-un mille quatre-vingt seize livres quinze sols six deniers, que le Comptable a payé à Madame Barbe Huraut de Moranville, Marquise de Gerbéviller, au nom et comme fondée de pouvoir de M. Camille, Comte de Lambertye et de Torneille, Marquis de Gerbéviller, son mari, pour le prix de l'hôtel dit de Gerbéviller, situé en la Ville-neuve de Nancy, vis-à-vis la Porte-Royale, et qui a servi pour partie de l'emplacement de l'Hôtel-de-Ville actuel; suivant le contrat passé devant Me. Febvrel, Notaire-Royal à Lunéville, le 20 Mars 1752. Mandement dudit jour, de feû M. le Duc Ossolinski, Grand-maître de la Maison du Roi, relativement au contrat, portant quittance et délivrance des deniers provenant de la caisse du Comptable, ci . . . . 51096 l. 15 s. 6 d.

51096. 15. 6.

ci-contre . . . . 51096 # 15 s 6 d

ARTICLE II.

Celle de vingt quatre mille livres argent au cours de France, qu'il a payé au Sr. Tranchot, Notaire à Nancy, au nom et comme Procureur fondé de Madame Christine de Sarrazin, veuve et douairière de M. Claude-Joseph Aubertin, Comte de Jurécour pour le prix d'une maison, appartenances, & dépendances, située à Nancy, Ville-neuve, et faisant aussi actuellement partie de l'emplacement de l'hôtel-de-Ville; le tout, suivant le contrat passé devant Me. Pierre, Notaire-Royal à Nancy, le 3 Mai 1752; et mandement dudit jour de mondit Sr. Duc, relativement au contrat, portant quittance, cy . . . . 24000. 0. 0.

ARTICLE III.

La Somme de trente-cinq mille livres argent au cours de France, que le Comptable a payé à M. Charle-Adrien, Comte de Ligny; ladite somme faisant partie de celle de cinquante-cinq mille livres, dite monnoye, pour le prix principal de l'hôtel dit de Rouerke, qui étoit situé sur la Place-Royale de Nancy, et qui fait aujourd'hui partie de l'aîle droite de l'hôtel-de-Ville, abandonnée au Sr. Billecard; le surplus de l'emplacement de cet hôtel de Rouerke a servi pour la ruë neuve ouverte de la Place Royale à la Primatiale. Les vingt mille livres de France, restant du prix principal de cet hôtel, ont été payées audit Sr. Comte de Ligny, par le Sr. Billecard, pour raison de la partie à lui abandonnée, et pour les ouvrages que S. M. a bien voulu se charger de faire à ses frais dans la construction de son bâtiment; le tout suivant le contrat passé devant ledit Me. Febvrel, le 20 Decembre 1753; et le mandement dudit jour de feû mondit Sr. Duc, relativement au contrat, portant quittance et delivrance de ladite

 75096 15. 6.

d'autre part. . . . . 75096 ₶. 15 s. 6 d.

somme de *trente-cinq mille livres* de France, provenant de la caisse du Comptable, cy . . . 35000. 0. 0.

ARTICLE IV.

Celle *de deux cent trente-deux livres cinq ſols,* auſsi de France, qu'il a payé au Sr. Rouſselot de Dommartin, pour indemnité du dommage à lui causé, par l'accottage ſur ſa maiſon du grand mur derrière l'hôtel-de-Ville, ſuivant l'eſtimation des Srs. Poirot et Michel, Architectes, du 11 Août 1757, arrêté par Mr. Héré le 16 Novembre même année; mandement de Mr. Alliot, du 30 dudit mois, et quittance au bas dudit Rouſselot, du 7 Décembre ſuivant, cy . . . 232. 5. 0.

Frais de démolitions des Hôtels & maiſons ci-devant, & conſtruction du nouvel Hôtel-de-Ville.

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	SOMMES payées.	
	ARTICLE V. *Frais de DEMOLITIONS des Hôtels & Maiſons ci-devant rapportes*			
Liébault.	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	159 liv. 3 ſols 4 d.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	266. 2. 3.	
	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757	278. 10. 0.	1280. 9. 0.
Thomas & Deſpace.	18 Fev. 1756.	19 Fév. 1756.	365. 3. 4.	
Briet & François.	20 Déc. 1757.	22 Dec. 1757.	211. 10. 1.	
	CONSTRUCTION. ART. VI. *Maçonnerie.*			
Le Sr. Mutlot. . .	18 Fév. 1756	19 Fév. 1756.	163024. 11. 3.	
	30 Sept. 1757.	10 Oct. 1747.	18591. 12. 8.	182199. 15. 3.
Le Sr. Poirot. . .	17 Août 1758.	17 Août 1758.	583. 11. 4.	
	ART. VII. *Charpenterie.*			
Le Sr. Duprey. . .	22 Juin. 1756.	23 Juin 1756.	34448. 17. 9.	43275. 16. 1.
	4 Sept. 1757.	9 Sept. 1757.	8826. 18. 4.	

ART. VIII. 337085. 0. 10.

ci-contre. . . . . 337085# 0s 10d

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	SOMMES payées.	
	ART. VIII. *Couverture.*			
Liébault.	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	5265 liv. 19 f. 1 d.	6671. 6. 8.
	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	1199. 4. 5	
	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	206. 3. 2.	
	ART. IX. *Plomb & Fer blanc.*			
François.	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757	2645. 12. 2.	31099. 11. 3.
	15 Juil. 1757.	22 Juil. 1757.	1765. 10. 9.	
	26 Avril. 1758.	26 Avril. 1758.	1150. 10. 8.	
	. . . . .	. . . . .	1107. 7. 3.	
Briey & François. .	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	24399. 11. 1.	
Despois.	15 Févr. 1757.	6 Mars. 1757.	30. 19. 4.	
	ART. X. *Plâtre.*			
Mougeot.	18 Nov. 1756.	23 Nov. 1756.	14321. 14. 2.	15754. 14. 4.
	30 Sept. 1757.	12 Octo. 1757.	1432. 0. 2.	
	ART. XI. *Ménuiserie.*			
Thomas & Despace.	22 Avril 1757.	22 Avril. 1757.	17141. 5. 1.	19959. 13. 9.
	30 Août 1757.	1 Sept. 1757.	742. 11. 7.	
Marc.	20 Mai 1757.	20 Mai. 1757.	904. 4. 6.	
	30 Sept. 1757.	10 Octo. 1757.	354. 2. 2.	
	6 Déc. 1758.	7 Déc. 1758.	483. 1. 7.	
Conti.	28 Juin 1757.	28 Juin 1757.	334. 8. 10.	
	ART. XII. *Surrurrie.*			
Le Sr. Lamour. .	15 Fév. 1757.	18 Févri. 1757.	51441. 14. 11.	60411. 4. 0.
	28 Mars. 1758.	29 Mars 1758.	5540. 5. 3.	
	4 Déc. 1758.	7 Déc. 1758.	3429. 3. 10.	
	ART XIII. *Vitrerie.*			
La veuve Havelle. .	22 Juin 1756.	23 Juin 1756.	387. 1. 11.	5810. 11. 1.
Zahn.	Idem	Idem. . . .	189. 17. 10.	
Robiche.	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	3984. 0. 0.	
Voynant.	15 Févri. 1757.	17 Févr. 1757.	1016. 2. 4.	
	6 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	233. 9. 0.	
	ART. XIV. *Peinture.*			
Devarennes. . . .	3 Nov. 1757.	5 Nov. 1757.	960. 7. 7.	3757. 1. 10.
Le Sr. Joly. . . .	6 Nov. 1757.	7 Nov. 1757.	99. 17. 4.	
Louis Hast. . . .	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	309. 13. 4.	
	23 Août. 1758.	28 Août 1758.	287. 2. 11.	
Gastaldy.	20 Mars 1758.	24 Mars 1758.	1990. 19. 11.	
Louis Fesquet. . .	. . . . .	. . . . .	109. 0. 9.	
				480549. 3. 9.

d'autre part. . . . . 480549 # 3 s 9 d.

Ouvrages différens dans l'intérieur dudit Hôtel.

ARTICLE XV.

La somme de soixante livres sept sols huit deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé à Louis Daucher, Vitrier, pour avoir nettoyé les croisées de l'Hôtel-de-Ville, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 60 l. 7 s. 8 d.

ARTICLE XVI.

Celle de trois cent quatre-vingt-trois livres dix-neuf sols huit deniers, dite monnoïe, qu'il a payé à Sébastien Doron, ménuisier pour façon et fourniture du Parquet dans une salle dudit Hôtel-de-Ville, au premier étage, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . . 383. 19. 8.

ARTICLE XVII.

Celle de cinquante-une livres dix-sept sols quatre deniers, dite monnoïe, qu'il a payé à Déranton horloger, pour modéle des trois Cadrans posés au-dessus de la porte d'entrée dudit hôtel, suivant le mémoire mandement et quittance, cy . . . . 51. 17 4.

ARTICLE XVIII.

Celle de deux cent trente-trois livres trois sols deux deniers, dite monnoïe, qu'il a payé à Joseph Vivier serrurier, pour le prix de trois

496. 4. 8.

480549. 3. 9.

ci-contre. . . . . 480549 # 3 s 9 d.

En ligne ci-contre . . . . 4961. 4 f. 8 d.

fourneaux à cheminées, qu'il a fournis dans les appartemens du second étage, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . . 233. 3. 2.

ARTICLE XIX.

Celle de quatre mille quatre cent douze livres sept sols cinq deniers, dite monnoïe, qu'il a payé au Sr. Louis Lenoir Sculpteur, pour ouvrages en sculpture faite en ornemens, de la salle du concert, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . . 4412. 7. 5.

ARTICLE XX.

Celle de huit cent soixante-quatre livres quatorze sols dix deniers, dite monnoïe, qu'il a payé au Sr. Belchamp Sculpteur, pour ouvrages en sculpture des cheminées dudit Hôtel-de-Ville, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . . 864. 14. 10.

ARTICLE XXI.

Celle de cinq cent quatre-vingt dix-sept livres treize sols un denier, dite monnoïe, qu'il a payé à Nicolas Gœury ménuisier, pour ouvrages en ménuiserie faits dans ladite salle du concert, suivant le mémoire mandement et quittance cy . . 597. 13. 1.

ARTICLE XXII.

Celle de cent trente-six livres huit sols un denier, dite monnoïe, qu'il a payé audit Nicolas Gœury, pour fourniture d'échelles et autres ouvrages en 6604. 3. 2.

480549. 3. 9.

d'autre part. . . . . 480549 ff 3 s 9 d

En ligne de l'autre part. . . . . 6604 l. 3 f. 2 d.

ménuiferie dans l'intérieur dudit hôtel, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 136. 8. 1.

ARTICLE XXIII.

La Somme de huit cent quarante-fept livres quinze fols neuf deniers argent de France, que le Comptable a payé à Claude Thomas, et George Despace, ménuifiers, pour différens menus ouvrages en ameublement, faits dans ledit hôtel, fuivant le memoire, mandement et quittance, cy. . . . . 847. 15. 9.

ARTICLE XXIV.

Celle de deux cent une livres cinq fols huit deniers, dite monnoïe, qu'il a payé au Sr. Vvalneffer Sculpteur, pour ouvrages en Sculpture faits en ornement du Médaillon de Louis XV, posé fur la grande porte du Sallon dudit hôtel, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 201. 5. 8.

ARTICLE XXV.

Celle de mille cent vingt-fept livres dix-neuf fols deux deniers dite monnoïe, qu'il a payé au Sr. Lechien, marbrier, pour divers ouvrages en marbre, comme cheminées et autres faits dans ledit hôtel, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 1127. 19. 2.

ARTICLE XXVI.

Celle de quarante-fix livres neuf fols dite monnoïe, qu'il a payé à Charles Bigot, pour journées employées à nettoyer

8917. 11. 10.

480549. 3. 9.

ci-contre. . . . . 480549 # 3 s 9 d

En ligne ci-contre. . . . . 89171. 11 f. 10d.

nettoyer le parquet, prêt à être mis en couleur, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 46. 9. 0.

ARTICLE XXVII.

Celle de cent vingt-cinq livres treize sols onze sols deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Verlet, tant pour drogues fournies pour mettre le parquet en couleur, que pour journées des froteurs employés ; suivant le mémoire, mandement et quittance, cy 125. 13. 11.

ARTICLE XXVIII.

Celle de huit mille vingt-trois livres quatorze sols un denier dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Girardet, pour ouvrages en peinture à fresque du plafond du sallon de l'hôtel-de-Ville, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 8023. 14. 1.

ARTICLE XXIX.

Celle de cinq cent quatre-vingt quatorze livres onze sols six deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Joly, Peintre, pour divers tableaux qu'il a fait pour l'ornement des salles dudit hôtel, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 594. 11. 6.

ARTICLE XXX.

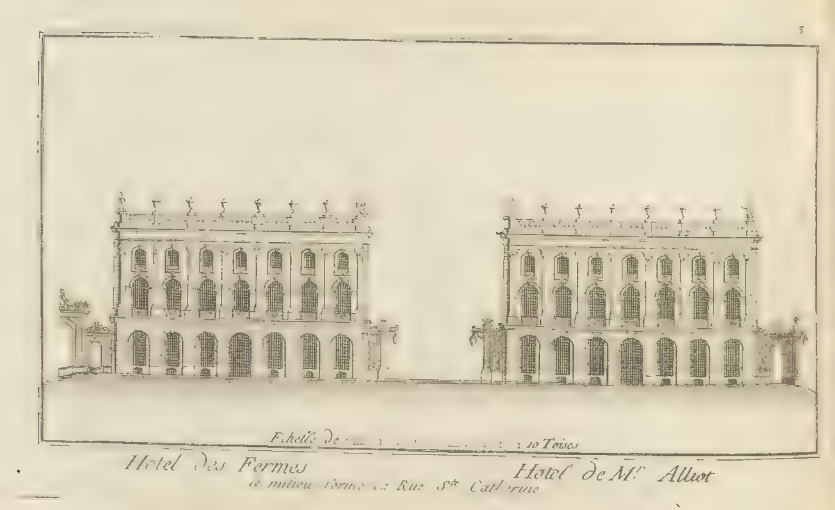
La Somme de cinq cent dix-sept livres cinq sols six deniers argent de France, que le Comptable a payé à M. Thibault, pour remboursement de pareille somme qu'il a employé à faire faire des 17708. 0. 4. 480549. 3. 9.

d'autre part.		480549^tt 3 ^s 9 ^d
En ligne d'autre part.	17708 l. 0 f. 4 d.	18225. 5. 10.
Stords à plusieurs croisées dudit Hôtel-de-Ville, relativement aux intentions du Roi, suivant le mandement et quittance, cy.	517. 5. 6.	
		498774. 9. 7.

REVENANT lefdites fommes à ladite premiére de quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille fept cent foixante & quatorze livres neuf fols fept deniers *argent au cours de France.*

CHAPITRE II.

Façades des Hôtels des Fermes & de M. Alliot, formant la face à l'Orient de ladite Place.



Hotel des Fermes *Hotel de Mr Alliot*

Le milieu forme la Rue Ste Catherine

FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la fomme de cent trente-deux ~~mille~~ quatre cent trente livres quatorze fols onze deniers *argent au cours de France, qu'il a payé aux différens Ouvriers employés à la*

construction des façades des hôtels des Fermes & de M. Alliot, le tout détaillé ci-après.

SAVOIR,

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	SOMMES payées.	
	ARTICLE I. *Charpanterie.*			
Le Sr. Duprey. . .	22 Juin. 1756.	23 Juin 1756.	5828 liv. 16 s. 8 d.	12400 # 19 s 1 d
	Idem. . . .	Idem. . . .	6572. 2. 5.	
	ART. II. *Maçonnerie.*			
Le Sr. Mique. . .	17 Sept. 1755.	17 Sept. 1755.	50412. 19. 11.	84587. 4. 10.
	16 Sept. 1755.	Idem. . .	34174. 4. 11.	
	ART. III. *Couverture.*			
Liébault.	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	1522. 5. 8.	1853. 12. 8.
	19 Déc. 1776.	19 Déc. 1756.	331. 7. 0.	
	ART. IV. *Plomb & Fer blanc.*			
Briey & François.	20 Déc. 1757.	22 Dec. 1757.	7814. 15. 1.	9571. 9. 9.
	Idem. . .	Idem. . .	1756. 4. 8.	
	ART. V. *Ménuiserie.*			
Doron.	16 Juillet 1756.	21 Juillet 1756.	994. 17. 1.	1293. 13. 8.
François Visse. . .	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	97. 10. 10.	
Thomas & Despace.	12 Juillet 1758.	17 Juillet 1758.	201. 5. 9.	
	ART. VI. *Serrurrie.*			
Le Sr. Lamour. . .	15 Fév. 1757.	18 Fév. 1757.	8432. 19. 5.	14173. 1. 8.
	17 Mars 1757.	19 Mars 1757.	5740. 2. 3.	
	ART. VII. *Vitrerie.*			
Le Sr. Robiche. . .	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	491. 14. 0.	1994. 3. 1.
	Idem. . . .	Idem. . . .	845. 2. 0.	
Voynant.	20 Juin 1757.	22 Juillet 1757.	105. 5. 8.	
	4 Nov. 1757.	5 Nov. 1757.	552. 1. 5.	
	ART. VIII. *Peinture.*			
Louis Boule. . . .	15 Fév. 1757.	19 Fév. 1757.	121. 10. 10.	556. 10. 2.
Desvarennes. . . .	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	118. 9. 8.	
	20 Juillet. 1857	22 Juillet 1757.	316. 9. 8.	

ARTICLE IX.

Autre payement pour la même partie.

La Somme de six mille livres, argent de France, dont S. M. a voulu gratifier M. Alliot,

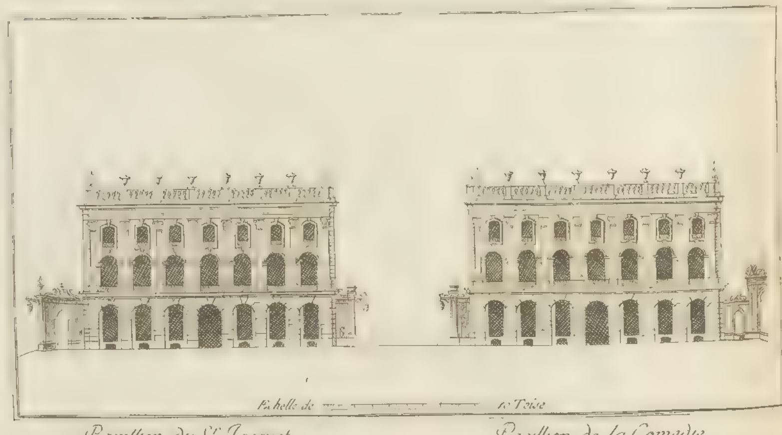
 126430 14. 11.

ci-contre	126430 # 14 s 11 d
pour subvenir à la construction de l'intérieur de son hôtel, suivant trois mandemens de feû M. le Duc Ossolinsky, de deux mille livres chacun, et quittance de mondit Sr. Alliot au bas de chacun, cy	6000. 0. 0.
	132430. 14. 11.

REVENANT lesdites sommes à ladite premiére de cent trente-deux mille quatre cent trente *deux* livres quatorze sols onze deniers *argent au cours de France.*

CHAPITRE III.

Façade de l'Hôtel renfermant la Salle de Commédie & le Collége-Royal des Médecins ; construction en plein de cet Edifice, & façade de l'Hôtel du Sr. Jacquet, dans le même allignement ; le tout formant la face de la Place à l'Occident.



LE Pavillon à droite appartient au Sr. Jacquet, le Roi en a seulement fait la façade ; celui qui est à gauche, entierement construit aux frais de SA MAJESTE', renferme une Salle de Comedie, & une autre pour le Collége-Royal des Médecins.

Il eût fallut montrer les plans & la coupe de cette Salle de Commédie, pour pouvoir

pouvoir en donner une idée exacte, on ſe contentera de dire que par la belle diſtribution de toutes ſes parties, & leurs commodités, elle frappe encore plus que par l'or qui couvre les ornemens : La Salle du Collége-Royal placée ſur celle de la Comédie, eſt le lieu où s'aſſemblent à certains jours les Médecins. Le Roi forma cet utile établiſſement en 1752. On peut en voir le détail dans le recueil imprimé des Fondations de S. M. On va entrer dans la dépenſe qu'a occaſionné la conſtruction entière de cet Edifice, ainſi que les façades de l'hôtel Jacquet, dans le même allignement.

SAVOIR,

FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la ſomme de deux cent ſoixante-douze mille ſept cent quatre-vingt onze livres cinq ſols cinq deniers *argent au cours de France, qu'il a payé tant pour acquiſitions de maiſons & terreins pour l'emplacement de l'hôtel où ſont la ſalle de la Comédie & le Collége-Royal des Médecins; que pour la conſtruction dudit hôtel, & façade de celui du Sr. Jacquet dans le même allignement; ſuivant le détail ci-après.*

Acquiſitions de maiſons & indemnités accordées.

ARTICLE PREMIER.

La Somme de deux mille ſept cent neuf livres onze ſols huit deniers argent de France, que le Comptable a payé aux héritiers du nommé Croissy, pour le prix de deux Maiſons démolies, et qui ont ſervi à partie de l'emplacement du Pavillon, renfermant la Salle de Commédie et celle du Collége-Royal des Médecins, suivant le mandement et quittance, cy . . . . . 2709 # 11 s 8 d

ARTICLE II.

Celle de deux cent trente-deux livres cinq ſols dite monnoye, qu'il a payé à Claude Diderot, pour deux années de location de la maiſon qu'il a attenante à la Salle de la Comédie, et dont il n'a pû jouir à cauſe des embarras occaſionnés par la construction de ces ouvrages, suivant le mandement et quittance, cy. . . . . 232. 5. 0.

ARTICLE III.

Celle de quatre cent ſoixante-quatre livres dix ſols trois deniers dite monnoye, qu'il a payé

2941 16. 8.

d'autre part.	2941 ##	16 s	8 d.
au même, pour à compte des indemnités du dommage causé dans sa maison, à cause dudit emplacement, suivant le mandement et quittance, cy	464.	10.	3.

ARTICLE IV.

Celle de sept cent trente-cinq livres dix sols dite monnoye, qu'il a payé au même pour parfait payement de l'indemnité qu'il pouvoit prétendre à cause du dommage causé à sadite maison, suivant le mandement et quittance, cy	735.	10.	0.

ARTICLE V.

Celle de mille trois cent quatre-vingt treize livres dix sols onze deniers dite monnoye, qu'il a payé à François Pernot, Marie Therèse Pierre sa femme, et Anne Pierre leur sœur et belle-sœur, pour indemnité de non-jouissance de leur maison pendant quatre années, et dédommagement des détériorations à cause dudit emplacement, suivant le mandement et quittance, cy	1393.	10.	11.

ARTICLE VI.

Celle de trois cent quatre-vingt neuf livres trois deniers dite monnoye, qu'il a payé aux héritiers de Jean-Nicolas Michel, pour prix et indemnité d'un terrein sur lequel on a construit le corridor qui communique à la salle de Comédie, suivant le mandement et quittance, cy	389.	0.	3.

ARTICLE VII.

Celle de quatre cent soixante-quatre livres dix sols dite monnoye, qu'il a payé à Mausuy Malfert, pour indemnité du dommage causé dans sa maison à cause dudit emplacement, suivant le mandement et quittance, cy	464.	10.	0.

ARTICLE VIII.

Celle de quatre cent livres dite monnoye, qu'il a payé à la veuve de François le Gros, pour indemnité du dommage causé à sa maison à cause dudit emplacement, suivant le mandement et quittance, cy	400.	0.	0.
	6788.	18.	1.

ci-contre. . . . . 6788# 18s 1d.

Conſtruction.

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	SOMMES payées.	
	ART. IX. *Maçonnerie.*			
Le Sr. Mique. . .	16 Sept. 1755.	17 Sept. 1755.	15853 liv. 6 ſ. 8 d.	
Le Sr. Mutlot. . .	18 Fév. 1756.	19 Fév. 1756.	21038. 9. 5.	
	Idem	Idem. . . .	77796. 6. 2.	
	20 Mars 1758.	30 Mars 1758.	1289. 12. 10.	117273. 15. 6.
	. . . . .	. . . . .	675. 19. 2.	
Le Sr. Poirot. . .	10 Oct. 1748.	15 Octo. 1758.	620. 1. 2.	
	ART. X. *Charpenterie.*			
Le Sr. Duprey. . .	22 Juil. 1756.	23 Juin 1756.	30625. 8. 7.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	1645. 11. 7.	32680. 18. 6.
	. . . . .	. . . . .	409. 18. 4.	
	ART. XI. *Couverture.*			
Liébault.	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	2891. 1. 1.	
	4 Nov. 1758.	7 Nov. 1758.	29. 8. 4.	
	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	460. 16. 5.	3882. 12. 3.
	4 Déc. 1758.	5 Déc. 1758.	501. 6. 5.	
	ART. XII. *Plomb & Fer blanc.*			
Ve. Briey & François.	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	7364. 18. 0.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	4774. 17. 10.	
François François. .	15 Juil. 1757.	22 Juil. 1757.	555. 9. 7.	12814. 19. 10.
	26 Avril. 1758.	26 Avril 1758.	119. 14. 5.	
	ART XIII. *Plâtre.*			
Claude Mougeot. .	18 Nov. 1756.	23 Nov. 1756.	. . . .	7482. 16. 1.
	ART. XIV. *Ménuiſerie.*			
	19 Juin 1755.	20 Juin 1755.	1122. 10. 0.	
Rivet.	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	597. 19. 3.	
	20 Avril. 1757.	23 Avril. 1757.	227. 12. 2.	
Gauthier.	28 Octo. 1757.	29 Octo. 1737.	301. 18. 6.	3500. 12. 10.
Claude Thomas. .	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	277. 3. 0.	
Marc.	6 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	973. 9. 11.	
	ART. XV. *Surrurrie.*			
Le Sr. Lamour. .	15 Févri. 1757.	18 Févri. 1757.	19576. 17. 4.	
	21 Avril. 1757.	23 Avril. 1757.	7040. 9. 11.	26617. 7. 3.
				211042. 0. 4.

d'autre part. . . . . 211042 ₶ 0 ſ 4 ꝺ

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	SOMMES payées.	
	ART. XVI. *Vitrerie.*			
Le Sr. Robiche. .	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	550 l. 4 ſ. 0 d.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	491. 14. 0.	
Voynant.	16 Sept. 1756.	17 Sept. 1756.	647. 19. 1.	2755. 3. 10.
	30 Sept. 1757.	10 Octo. 1757.	917. 18. 9.	
	6 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	147. 8. 0.	
	ART. XVII. *Peinture.*			
Devarennes. . . .	30 Mars. 1755.	31 Mars 1755.	555. 12. 0.	
	18 Nov. 1746.	22 Nov. 1756.	717. 6. 9.	
	10 Nov. 1757.	11 Nov. 1757.	181. 15. 3.	1811. 17. 7.
Louis Haſt, . . .	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	123. 3. 4.	
	6 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	234. 0. 3.	
	INTERIEUR de la ſalle de la Comédie. ART. XVIII. *Plâtre.*			
Claude Mougeot.	29 Sept. 1754.	30 Sept. 1754.	576. 4. 9.	788. 7. 2.
	30 Août 1757.	12 Octo. 1757.	212. 2. 5.	
	ART. XIX. *Charpenterie.*			
Jeandidier. . . .	3 Nov. 1757.	7. Nov. 1757.	. . . .	9783. 5. 9.
	ART. XX. *Ménuiſerie.*			
Sebaſtien Doron. .	30 Sept. 1753.	30 Sept. 1753.	767. 0. 0.	
	1 Avril 1755.	7 Avril 1755.	222. 4. 8.	
	15 Fév. 1757.	19 Fév. 1757	14978. 9. 4.	16227. 12. 5.
Nicolas Gœury. .	4 Nov. 1757.	5 Nov. 1757.	259. 18. 5.	
	ART. XXI. *Serrurerie.*			
Louis Deſcœüillet. .	5 Nov. 1757.	7 Nov. 1757.	379. 11. 5.	534. 8. 1.
	30 Janv. 1758.	30 Janv. 1758.	154. 16. 8.	
	ART. XXII. *Sculpture.*			
Le Belchamp. . .	18 Nov. 1756.	26 Nov. 1756	5315. 11. 6.	
Le Sr. Lenoir. . .	13 Déc. 1757.	22 Déc. 1757	1811. 11. 0.	7893. 11. 5.
Le Sr. Guibal. . .	5 Mai 1758.	5 Mai 1758.	766 8. 11	
	ART. XXIII. *Peinture.*			
Le Sr. Joly. . . .	15 Févr. 1757.	18 Févr. 1757.	7000. 0. 0.	15200. 0. 0.
	Idem. . . .	Idem.. . . .	8200. 0. 0.	

ART. XXIX. 266036. 6. 4.

ci-contre. . . . . 266036 # 6 ſ 4 d

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	Quittances.	SOMMES payées.	
	ART. XXIV. *Dorrure.*			
Le Sr. Dron.	20 Juil. 1757.	24 Juil. 1757.	. . . .	6193. 10. 11.
	ART. XXV. *Fer blanc.*			
La veuve Joly. . .	17 Juil. 1754.	17 Juil. 1754.	. . . .	475. 8. 1.
	ART. XXVI. *Fil de fer.*			
Evrard.	22 Avril 1757.	23 Avril 1757.	. . . .	52. 14. 4.
	ART. XXVII. *Cordage.*			
Martin Godfrin. .	24 Mars 1756.	25 Mars 1756.	. . . .	33. . 5. 9.
				272791. 5. 5.

REVENANT leſdites ſommes à ladite première de deux cent ſoixante & douze mille ſept cent quatre-vingt onze livres cinq ſols cinq deniers, *argent au cours de France.*

CHAPITRE IV.

Basses faces ou petites maisons appellées les Trotoires de droit & de gauche, sur les fosśés des remparts, entre les deux Villes, formant la quatriéme face de la Place-Royale, au Nord, & sa communication à l'Arc-de-triomphe ou Porte-Royale.



Vue des [illegible] et de la Face opposee a l'hôtel de Ville

FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de cent quarante mille quatre cent vingt livres cinq sols onze deniers, *argent au cours de France, qu'il a payé tant pour indemnité de ceux qui ont souffert de l'emplacement des basses faces ou petites maisons appellées Trotoires, que pour leur construction, suivant le détail ci-après.*

SAVOIR,

Indemnités accordées.

ARTICLE PREMIER.

La Somme de mil six cent livres, argent de France, que le Comptable a payé au nommé Dumaige, pour indemnité des ouvrages qu'il a fait à sa maison sur les troitoires, au-delà de ceux que le Roi y a fait faire à ses frais, suivant le mandement et quittance, cy. 1600 # 0 s 0 d

1600. 0. 0.

ci-contre. . . . . 1600 ₶ 0 ſ 0 d

ARTICLE II.

Celle de ſept cent ſoixante & quatorze livres trois ſols dix deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Ducreux, pour indemnité de la non-jouiſſance de la maiſon qu'il avoit ſur les foſſés des remparts, en attendant que S. M. lui eût fait construire en place celle dont il jouit actuellement, ſuivant le mandement et quittance, cy . . . . 774. 3. 10.

ARTICLE III.

Celle de quatre cent cinquante livres dite monnoye, qu'il a payé au Sr. de Blamecourt, pour indemnité de l'appartement, qu'il occupoit ſur leſdits foſſés et qui a été démoli, ſuivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 450. 0. 0.

ARTICLE IV.

Celle de vingt-trois livres cinq ſols dite monnoye, qu'il a payé à Nicolas Martin, pour indemnité du dommage qu'il a ſouffert à cauſe dudit emplacement, ſuivant le mémoire, mandement et quittance, cy. 23. 5. 0.

ARTICLE V.

Celle de mille deux cent livres dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Maſſon, pour indemnité du terrein en nature de jardin derriere ſa maiſon ſur les Trotoirs, que le Roi lui avoit abandonné par Arrêt de conceſſion, à charge d'un cens, lequel terrein il a plû à S. M. de retirer, pour y faire une plantation de charmilles derriére la fontaine de la Place, proche le Pavillon de la Comédie, ſuivant le mémoire, et Procès-Verbal d'eſtimation du Sr. Mique, Architecte, du 4 Avril 1758, mandement et quittance, cy . . . . 1200. 0. 0.

ARTICLE VI.

Celle de mille deux cent livres dite monnoye, qu'il a payé à François Lancelot tapicier, pour indemnité du dommage cauſé à ſa maiſon ſur la Place, ſuivant le Placet. Réglement, mandement et quittance, cy .... 1200. 0. 0.

 5247. 8. 10.

d'autre part. . . . . 5247 ₶ 8 s 10 d

Construction.

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	SOMMES payées.			
	ART. VII. *Maçonnerie.*					
Dubreüil.	4 Nov. 1753.	4 Nov. 1753	69 liv. 13 s. 6 d.	92410.	16.	1.
Le Sr. Mique. . .	16 Sept. 1755.	17 Sept. 1755	15456. 19. 11.			
Le Sr. Gentillatre.	25 Nov. 1755	24 Nov. 1755	76267. 5. 8.			
	20 Déc. 1757.	22 Dec. 1757	616. 17. 0.			
	ART. VIII. *Charpanterie.*					
Le Sr. Duprey. . .	23 Juin. 1756.	23 Juin 1756	. . . .	6177.	1.	0.
	ART. IX. *Couverture.*					
Liébault.	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	. . . .	4245.	9.	11.
	ART. X. *Plomb & Fer blanc.*					
Ve. Briey & François.	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757	15577. 6. 9.	18410.	13.	9.
François François. .	15 Juil. 1857.	22 Juil. 1757.	1984. 14. 3.			
	26 Avril 1758.	26 Avril 1758.	848. 12. 9.			
	ART. XI. *Ménuiserie.*					
Rivet.	19 Juin 1755.	20 Juin 1755.	. . . .	7196.	6.	7.
	ART. XII. *Serrurrie.*					
Le Sr. Lamour. .	20 Juil. 1757.	22 Juil. 1757.	. . . .	4365.	5.	2.
	ART XIII. *Vitrerie.*					
Voynant.	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755	. . . .	1219.	13.	4.
	ART. XIV. *Peinture.*					
Desvarennes. . . .	19 Sept. 1754.	30 Sept. 1754.	996 11. 0.	1147.	11.	3.
	30 Mars 1755.	31 Mars 1755.	150. 19. 3.			
				140420.	5.	11.

REVENANT lesdites sommes à ladite premiére de cent quarante mille quatre cent vingt livres cinq sols onze deniers, *argent au cours de France.*

CHAPITRE V.

CHAPITRE V.

Arc-de-Triomphe ou Porte-Royale qui communique de la Place à la Carriére.



Porte Royale

FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de cent cinquante-huit mille six cent dix livres treize sols sept deniers *argent au cours de France, qu'il a payé, tant pour les indemnités accordees à ceux qui ont souffert de l'emplacement de la Porte-Royale, que pour sa construction, suivant le détail ci-aprés.*

SAVOIR,

Indemnités accordées.

ARTICLE PREMIER.

La Somme de cinq mille soixante-cinq livres deux sols sept deniers argent de France, que le Comptable a payé à Pierre Dupuy, Mathias Lambert et Louis Roussel; ce dernier comme étant au droit de Jean Labigand son beau-pere, pour indemnités de trois baraques à eux appartenantes, qui étoient adossées aux remparts du côté de la Carrière, et qui ont été demolies pour l'emplacement de la Porte-Royale ou Arc de-Triomphe, suivant le mandement et quittance, cy . . . . . . 5065 # 2 s 7 d

I 5065. 2. 7.

d'autre part. . . . . 5065# 2s 7d

ARTICLE II.

Celle de mille deux cent livres dite monnoye, qu'il a payé à Mathias Lambert, pour indemnité d'une baraque qui étoit adossée aux remparts du côté de la Carriere, et qui a été démolie pour ledit emplacement, suivant le mandement et quittance, cy. 1200. 0. 0.

ARTICLE III.

Celle de mille cinq cent cinquante livres dite monnoye, qu'il a payé à François Amiel, pour indemnité d'une baraque et d'un haillier qui etoient adossés aux remparts du côté de la Carriere, et qui ont été démolis pour ledit emplacement, suivant le mandement et quittance, cy . . . . 1550. 0. 0.

ARTICLE IV.

Celle de trois mille huit cent soixante & dix livres dix-neuf sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé à M. le Comte de Bressey, pour le prix principal du terrein qu'il avoit acensé aux particuliers rappellés aux articles précédents, sur lequel étoient bâties les baraques y énoncées, et qui ont été démolies; lequel terrein ayant servi à partie de l'emplacement de ladite Porte-Royale, suivant le mandement et quittance, cy . . . . 3870. 19. 4.

ARTICLE V.

Celle de quatre cent soixante-quatre livres dix sols dite monnoye, qu'il a payé à Anne Collin veuve de Laurent Mathieu, et à Charles Mathieu, pour indemnité du dommage causé à leur maison adossée aux remparts proche ladite Porte-Royale, par l'éboulement des terres, suivant le mandement et quittance, cy . . . . 464. 10. 0.

ARTICLE VI.

Celle de cent soixante-deux livres onze sols sept deniers dite monnoye, qu'il a payé à Henry Jeanmaire, pour indemnité du dommage causé à sa

12150. 11. 11.

ci-contre. . . . . 12150# 11s 11d

maison par la construction de ladite Porte-Royale, suivant le mandement et quittance, cy . . . . . 162. 11. 7.

ARTICLE VII.

Celle de trois cent cinquante-quatre livres dix sols dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Ductos, pour indemnité des ouvrages qu'il avoit fait faire dans un appartement qu'il occupoit, et qui a été démoli pour ledit emplacement, suivant le mandement et quittance, cy. . . . . 354. 10. 0.

Construction.

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	SOMMES payées.	
	ART. VIII. *Maçonnerie.*			
Le Sr. Gentillatre. .	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	113293 liv. 8 s. 0 d.	127353. 0. 11.
	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	12965. 11. 2.	
	6 Déc. 1758.	30. Déc. 1758	1094. 1. 9.	
	ART. IX. *Charpenterie.*			
Darnaut.	14 Août 1755.	14 Août 1755.	70. 0. 0.	7651. 1. 0.
Le Sr. Duprey. . .	22 Juin 1756.	23 Juin 1756.	7581. 1. 0.	
	ART. X. *Plomb & Fer blanc.*			
Ve. Briey & François.	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	761. 8. 2.	3974. 19. 9.
	Idem.	Idem. . .	2408. 12. 1.	
François François. .	23 Juin 1758.	26 Juin 1758.	804. 19. 6.	
	ART. XI. *Crampons de Cuivre.*			
Jean Despois. . . .	16 Août 1756.	16 Août. 1756	138. 11. 6.	325. 18. 5.
	20 Mai 1757.	20 Mai 1757.	166. 8. 11.	
	.o Mars 1758.	23 Mars 1758.	20. 18. 0.	
	ART. XII. *Plâtre.*			
Claude Mougeot. .	18 Sept. 1753.	18 Sept. 1753.	300. 8. 6.	548. 10. 9.
	18 Nov. 1756.	23 Nov. 1756.	248. 2. 3.	
	ART. XIII. *Ménuiserie.*			
Rivet	19 Juin 1755.	20 Juin 1755.	395. 12. 4.	408. 16. 11.
	Idem	Idem.	13. 4. 8.	

1 2 152930. 1. 3.

d'autre part. . . . . 152930.tt 1 s 3 d

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Qnittances.	SOMMES payées.	
	ART. XIV. *Serrurerie.*			
Le Sr. Lamour. . .	15 Fév. 1757.	18 Févri. 175	. . . .	1444. 19. 8.
	ART. XV. *Peinture.*			
Joseph Louis. . .	30 Nov. 1754.	30 Nov. 1754	42 liv. 11 s. 7 d	76. 9. 3.
Devarennes. . . .	19 Dec. 1756.	19 Déc. 1756	33. 17. 8.	
	ART. XVI. *Marbre & Médaillon.*			
Le Sr. Welneffer. .	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757	103. 14. 9.	567. 14. 9.
Lechien.	20 Dec. 1757.	22 dudit. . . .	464. 0. 0.	
	ART. XVII. *Mastique.*			
Gaspard Bossu. . .	23 Mars 1756	24 Mars 1856.	112. 5. 1.	
Le Sr. Henry. . .	21 Avril. 1756	21 Avril 1756	121. 2. 0.	
Le Sr. Dupuis. . .	6 Juil. 1756	20 Juil. 1756	19. 8. 4.	
Nicolas Briey. . .	22 Mars. 1756	24 Mars 1756.	1019. 16. 1.	
	19 Déc. 1756	31 Déc. 1756.	633. 7. 7.	
	20 Juil. 1757.	22 Juil. 1757.	116. 2. 6.	3585. 8. 8.
Joseph Mosman. .	22 Mars 1756	24 Mars 1756.	311. 4. 3.	
Claude Lesclave. .	Idem. . . .	Idem. . . .	571. 6. 4	
	15 Octo. 1756	6 Oct. 1756	536. 4. 5.	
	20 Juil. 1757.	22 Juil. 1757.	144. 9. 1.	

ARTICLE XVIII.

Ouvrages différens.

La Somme de six livres argent au cours de France, que le comptable a payé au Sr. Simonin fourbisseur, pour le prix d'une lame qu'il a fournie à la figure qui est au-dessus de ladite Porte-Royale, suivant le mandement et quittance, cy . . . . . 6. 0. 0.

158610. 13. 7.

REVENANT lesdites sommes à ladite premiére de cent cinquante-huit mille six cent dix livres treize sols sept deniers *argent au cours de France.*

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VI.

Grilles de couronnement des fontaines de Neptune & d'Amphitrite de droit & de gauche des Trotoirs, faisant en même-tems fermeture de la Place-Royale au Nord, depuis lesdits Trotoirs de droit & de gauche, jusqu'aux hôtels des Fermes & de Comédie. Celles de fermeture de la Place, à droite de l'Hôtel-de-Ville & à la gauche de celui de M. Alliot. Celles de la gauche dudit Hôtel-de-Ville, à la droite de celui du Sr. Jacquet; & les demi-grilles à l'entrée & à la sortie de la ruë qui ouvre la Place, entre les Hôtels des Fermes & de M. Alliot, & ceux du Sr. Jacquet & de la Comédie.

FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de cent soixante & quatorze mille deux cent livres un sol un denier *argent au cours de France, qu'il a payé tant pour la composition, façon & fourniture des grilles ci-dessus énoncées, que pour la dorure & peinture d'icelles, ainsi que des balcons, suivant le détail ci-après.*

SAVOIR,

Serrurerie.

ARTICLE PREMIER.

La Somme de cent quarante-quatre mille cent quatre-vingt-quatre livres huit sols neuf deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé au Sr. Jean Lamour Serrurier, pour la composition, façon et fourniture des grilles énoncées ci-dessus, suivant son mémoire détaillé. Le mandement et quittance, cy . . . . 144184 ₶ 8 s 9 d

d'autre part. . . . . 144184# 8s 9d.

ARTICLE II.

Celle de cinq mille cent quarante livres quatre sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour autres ouvrages en Serrurerie, faits, tant au massif desdites grilles, qu'aux fontaines de Neptune et d'Amphitrite, suivant un autre mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 5140. 4. 2.

Ouvrages en plomb.

ARTICLE III.

La Somme de cinq mille trois cent quatre-vingt dix-sept livres dix-sept sols onze deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé à la veuve de Louis Briey, et à François François, pour ouvrages en plomb qu'ils ont fait au Scelement desdites grilles, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 5397. 17. 11.

Dorure des grilles & balcons.

ARTICLE IV.

La Somme de mille trois cent soixante & douze livres un sol un denier argent de France, que le Comptable a payé à la veuve de Philippe Niclos, pour ouvrages en dorure de partie des balcons du contour de la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 1372. 1. 1.

ARTICLE V.

Celle de dix-sept mille trois cent vingt-huit livres dix-sept sols cinq deniers dite monnoye, qu'il a payé à Nicolas Gastaldy, pour ouvrages en dorure desdites grilles et de l'autre partie des balcons, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy... 17328. 17. 5.

Peinture.

ARTICLE VI.

La Somme de sept cent soixante & seize livres onze sols neuf deniers argent au cours de France, que

173423. 9. 4.

ci-contre. . . . . 173423 # 9 s 4 d

le Comptable a payé à Charles Devarennes, pour ouvrages en peinture faits, tant auxdites grilles qu'aux balcons, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 776. 11. 9.

174200. 1. 1.

REVENANT lesdites sommes à ladite premiere de cent soixante & quatorze mille deux cent livres un sol un denier, *argent au cours de France.*

CHAPITRE VII.

Figures en plomb de Neptune & d'Amphitrite, posées de droit & de gauche des Trotoirs au Nord de la Place, sous le couronnement des grilles ; Bouges, greniers d'eaux, & files de corps de Fontaines.

FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de cent cinquante - deux mille sept cent sept livres un sol sept deniers *argent au cours de France, qu'il a payé, tant pour les murs de Fondations, la main-d'œuvre des figures, que les bouges, greniers d'eaux & files de corps de fontaines, suivant le détail ci-après.*

SAVOIR,

Charpenterie.

ARTICLE PREMIER.

La Somme *de sept mille quarante-trois livres* neuf sols argent au cours de France, que le Comptable a payé au Sr. Charles Duprey, pour ouvrages de charpenterie en pilotis, faits aux murs de fondations, sur lesquels les figures en plomb de Neptune et d'Amphitrite, et les grilles sont posées, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . . 7043 # 9 s 0 d

ARTICLE II.

Celle *de huit cent une livres douze sols onze deniers* dite monnoye, qu'il a payé au même, pour ouvrages

7043. 9. 0.

d'autre part. . . . . 7043 # 9 s 0 d

en charpenterie qu'il a fait au Pont de Malzéville pour porter les corps de fer sur la conduite de la source dite la Petelouze proche Pixerécourt, qui fournit les eaux aux fontaines de la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. 801. 12. 11.

Maçonnerie.

ARTICLE III.

La Somme de neuf mille sept cent quatre vingt dix-neuf livres douze sols neuf deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé au Sr. Mutlot, pour ouvrages en maçonnerie, faits, tant à la construction du mur de fondation de la fontaine de Neptune, qu'aux murs de tablettes qui portent les grillages, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 9799. 12. 9.

ARTICLE IV.

Celle de dix-huit mille huit cent quatre-vingt huit livres dix-neuf sols cinq deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Mique, pour ouvrages en maçonnerie, faits, tant à la construction du mur de fondation de la fontaine d'Amphitrite, qu'aux canaux en dependant, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 18888. 19. 5.

Serrurerie.

ARTICLE V.

La Somme de trois cent quarante-cinq livres cinq sols six deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé à Charles Colson, pour ouvrages en serrurerie qu'il a fait aux fontaines de Neptune et d'Amphitrite, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 345. 5. 6.

Figures en plomb de Neptune & d'Amphitrite.

ARTICLE VI.

La Somme de cinquante-cinq mille cinquante-sept livres quinze sols huit deniers argent au cours de

France 36878. 19. 7.

ci-contre. . . . . 36878 # 19 s 7 d

France, que le Comptable a payé à la veuve de feu le Sr. Guibal, pour ouvrages en fonte et Sculpture que son mari a fait des fontaines de Neptune et d'Aphitrite, pesant ensemble 83666 £ ½ de plomb, étain et zinck, à raison de 17 sols de Lorraine la livre, pour main-d'œuvre seulement, les matières lui ayant été fournies, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 55057. 15. 8.

ARTICLE VII.

Celle de mille quatre cent quatre-vingt six livres huit sols onze deniers dite monnoye, qu'il a payé à la même, pour ouvrages en Sculpture en pierres de Norroy, que son mari a fait au massif desdites fontaines, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . 1486. 8. 11.

ARTICLE VIII.

Celle de six cent sept livres huit sols cinq deniers dite monnoye qu'il a payé aux Srs. Gergonne et Bast, pour ouvrages en peinture faits auxdites fontaines, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. 607. 8. 5.

ARTICLE IX.

Celle de cent huit livres sept sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé à Louis Bast peintre, pour ouvrages en peinture d'impression sur les bois de la nouvelle construction faite au Pont de Malzéville, à cause des corps de fer posés sur ledit Pont, pour la conduite des eaux de la Source de Petelouze aux fontaines de la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 108. 7. 8.

Bouges, greniers d'eaux, fourniture des corps de fer & de bois, viroles & posage.

ARTICLE. X.

La Somme de cent vingt-huit livres deux sols cinq deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé à Christophe Bicqueron, pour la construction d'un chemin sur la contre-escarpe du

n 94139. 0. 3.

ci-contre. . . . . 94139# 0s 3d

fossé, pour faciliter les voitures à mener les matériaux nécessaires à la formation du grenier d'eau auprès de Lacqueduc de Nancy, qui fournit les eaux aux fontaines de la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 128. 2. 5.

ARTICLE XI.

Celle de cinq mille huit cent dix-sept livres neuf sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé à Louis Henry maçon, pour fouilles, transport de terre et grosse maçonnerie faits à la construction d'un grenier d'eau auprès de pixerécourt, un autre à la croix dans les vignes, et un troisieme auprès de Laqueduc, tous trois fournissant les eaux aux fontaines de la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. 5817. 9. 8.

ARTICLE XII.

Celle de cent soixante & une livres dix-neuf sols onze deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour journées employées au deblément du bouge de Lacqueduc de Boudonville, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 161. 19. 11.

ARTICLE XIII.

Celle de deux mille deux cent soixante & dix livres quatorze sols dix deniers dite monnoye, qu'il a payé à Jacques Dubruil, pour ouvrages en maçonnerie faits à la construction d'un nouveau bouge d'eau auprès de Lacqueduc de Boudonville, qui fournit les eaux aux fontaines de la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . 2270. 14. 10.

ARTICLE XIV.

Celle de sept cent quatre-vingt deux livres deux sols neuf deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages faits à la construction d'un bouge d'eau auprès du mur d'enceinte sur le revers de la conte-escarpe du fossé, au dehors de la Ville, du côté de la Manufacture-Royale, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . . 782. 2. 9.

103299. 9. 10.

ci-contre. . . . . 103299# 9s 10d

ARTICLE XV.

Celle de quatre cent trente-deux livres trois sols six deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages faits au sujet de la pose des corps de fer qui traversent le Pont de Malzéville pour la conduite des eaux sur la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . . 432. 3. 6.

ARTICLE XVI.

Celle de deux cent soixante & une livres dix sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé à François Baptiste maçon, pour ouvrages en maçonnerie faits à la construction d'un nouveau canal, servant de décharge des eaux de la maison de M. de Raibourg à Malzéville; lesdits ouvrages causés par la pose des corps de la conduite des eaux de la fontaine dite Poitresse, à la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 261. 10. 2.

ARTICLE XVII.

Celle de sept mille quatre cent vingt & une livres cinq sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé à la veuve de Louis Briey, et à François François, pour ouvrages en plomb faits et fournis à la construction des fontaines de la Place, et autres, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy, . . 7421. 5. 2.

ARTICLE XVIII.

Celle de cent sept livres dix-sept sols onze deniers dite monnoye, qu'il a payé à François François, pour ouvrages en plomb faits au rétablissement des fontaines et bassines qui avoient été dérangées, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. 107. 17. 11.

ARTICLE XIX.

Celle de dix-sept livres quatorze sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages faits au retablissement de la fontaine

111522. 6. 7.

d'autre part . . . . 111522 # 6 s 7 d.

de l'hôpital de St. Jean-de-Dieu, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 17. 14. 8.

ARTICLE XX.

Celle de six mille cinq cent quinze livres sept sols dite monnoye, qu'il a payé au même pour ouvrages en plomb faits, tant aux bouges et greniers d'eaux, qu'aux files de corps et fontaines, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . 6515. 7. 0.

ARTICLE XXI.

Celle de dix mille huit cent vingt-huit livres huit sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Franchot, pour fourniture de corps de fonte employée à la file qui passe sur le Pont de Malzéville, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 10828. 8. 4.

ARTICLE XXII.

Celle de deux mille trois cent vingt-deux livres onze sols sept deniers dite monnoye, qu'il a payé à Jean Culin, pour le prix de 500 corps de bois qu'il a fourni pour les files de corps de fontaines de la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 2322. 11. 7.

ARTICLE XXIII.

Celle de neuf mille neuf cent vingt & une livres neuf sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé à Louis Baurain, pour ouvrages de fouilles de terre pour les rigoles, fourniture de corps et viroles, percement desdits corps, posage d'iceux, et autres frais, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . 9921. 9. 8.

ARTICLE XXIV.

Celle de quatre mille soixante & une livres seize sols neuf deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages et fourniture pour la conduite d'eau depuis le bouge à côté de Lacqueduc de Boudonville sur la contre-escarpe du fossé, jusqu'aux

fontaines 141127. 17. 10.

ci-contre. 141127ᵗᵗ 17ˢ 10ᵈ

fontaines de la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 4061. 16. 9.

ARTICLE XXV.

Celle de trois cent trente-trois livres cinq sols six deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages faits aux files de corps de fontaines de Pixerécourt et de Lacqueduc, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . 333. 5. 6.

ARTICLE XXVI.

Celle de cinq ceut soixante-huit livres un sol sept deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour journées employées à la pose des corps de fonte sur le Pont de Malzéville, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 568. 1. 7.

ARTICLE XXVII.

Celle de deux ceut quatre-vingt sept livres dix-neuf sols neuf deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages faits à la conduite des eaux du bouge de Pixerécourt, à commencer depuis la porte Ste. Chaterine jusqu'à la fontaine d'alliance, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 287. 19. 9.

ARTICLE XXVIII.

Celle de mille six cent quatre-vingt dix livres seize sols sept deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages faits à la conduite des aux depuis le bouge au-dessous du mur d'enceinte de fortification, auprès de la glaciére du côté de la Manufacture, jusqu'aux fontaines de la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. 1690. 16. 7.

ARTICLE XXIX.

Celle de cent cinquante-six livres sept sols sept deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages faits en différents endroits des files de corps qui conduisent les eaux aux fontaines de la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy.. 156. 7. 7.

148226. 5. 7.

d'autre part. . . . . 148226 ᵗᵗ 5 ˢ 7 ᵈ

ARTICLE XXX.

Celle de quatre-vingt douze livres quatorze sols dix deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages qu'il a fait auxdites fontaines, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . 92. 14. 10.

ARTICLE XXXI.

Celle de huit cent quarante-trois livres sept sols neuf deniers dite monnoye, qu'il a payé à Jean Despois soudeur, pour fourniture de robinets, soupapes et visses de cuivre aux fontaines de la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy.... 843. 7. 9.

ARTICLE XXXII.

Celle de deux mille dix livres dix-neuf sols un denier dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils fournitures faites auxdites fontaines, suivant un autre mémoire, mandement et quittance, cy.... 2010. 19. 1.

ARTICLE XXXIII.

Celle de deux cent vingt-sept livres douze sols un denier dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages, suivant un autre mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 227. 12. 1.

ARTICLE XXXIV.

Celle de cinquante-six livres neuf sols trois deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages, suivant un autre mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 56. 9. 3.

ARTICLE XXXV.

Celle de trente-sept livres trois sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages, suivant un autre mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 37. 3. 2.

ARTICLE XXXVI.

Celle de trente-deux livres dite monnoye, qu'il a payé à Jean Temporel et consors, pour posage des corps de fontaine sur les différentes files, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 32. 0. 0.

151526. 11. 9.

ci-contre. . . . . 151526 # 11 s 9 d

ARTICLE XXXVII.

Celle *de cent treize livres ſeize ſols* dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages faits aux mêmes endroits, suivant un autre mémoire, mandement et quittance, cy . . . 113. 16. 0.

ARTICLE XXXVIII.

Celle *de deux cent trente-deux livres cinq ſols un denier* dite monnoye, qu'il a payé au même, encore pour pareils ouvrages, suivant un autre mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 232. 5. 1.

ARTICLE XXXIX.

Celle *de cent trois livres deux ſols quatre deniers* dite monnoye, qu'il a payé à François Leſclave, pour pareils ouvrages, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 103. 2. 4.

ARTICLE XL.

Celle *de trente-ſept livres quinze ſols ſix deniers* dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages, suivant un autre mémoire, mandement et quittance, cy. . . . . 37. 15. 6.

ARTICLE XLI.

Celle *de cent dix-ſept livres dix-huit ſols* dite monnoye, qu'il a payé à Claude Lesclave, pour pareils ouvrages, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 117. 18. 0.

ARTICLE XLII.

Celle *de trois cent ſoixante & ſeize livres cinq ſols dix deniers* dite monnoye, qu'il a payé à Thomas Lallemand, pour pareils ouvrages, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. 376. 5. 10.

152507. 14. 6.

d'autre part. . . . . 152507 # 14 s 6 d

Indemnités accordées.

ARTICLE XLIII.

La Somme de soixante-sept livres sept sols un denier argent au cours de France, que le Comptable a payé à Nicolas Brussault et à Antoine Mougenot, pour indemnité du dommage causé dans leurs pièces de vignes par la construction du bouge d'eau de Pixerécourt, qui fournit des eaux aux fontaines de la Place, suivant le procès-verbal d'estimation, mandement et quittance, cy... 67. 7. 1.

ARTICLE XLIV.

Celle de quarante-huit livres dite monnoye, qu'il a payé au Sr. François Barbe, pour indemnité du dommage causé dans ses pièces de vignes, sur le ban de Malzéville, par les files de corps de fontaines, qui portent les eaux sur la Place, suivant le procès-verbal d'estimation, mandement et quittance, cy . . . . 48. 0. 0.

ARTICLE XLV.

Celle de trente-six livres dite monnoye, qu'il a payé à Joseph Euriat, pour indemnité du dommage causé dans sa pièce de pré, proche la butte de la Ville, par la file de corps qui porte les eaux sur la Place, suivant l'estimation, mandement et quittance, cy . . . . 36. 0. 0.

ARTICLE XLVI.

Celle de quarante-huit livres dite monnoye, qu'il a payé à Antoine Hugo fontenier, pour avoir fait la découverte des eaux des fontaines dites la Petouze et la Croix, et en avoir jetté le niveau, suivant le Réglement, mandement et quittance, cy . . . . 48. 0. 0.

152707. 1. 7.

REVENANT lesdites sommes à ladite première de cent cinquante-deux mille sept cent sept livres un sol sept deniers *argent au cours de France.*

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE VIII.

Sculpture des façades de tous les Bâtimens du contour de la Place-Royale.

FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la ſomme de ſoixante & dix-huit mille vingt-huit livres treize ſols cinq deniers *argent au cours de France, qu'il a payé pour ouvrages en Sculpture, tels que groupes d'enfans, vaſes, urnes, palmiers, clefs, conſoles & guirlandes, faits pour orner toutes les façades des Bâtimens qui font le contour de la Place-Royale, ainſi que l'Arc-de-Triomphe, ſuivant le détail ci-après.*

SAVOIR,

Article unique.

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	SOMMES payées.
Le Sr. Lenoir. . .	14 Sept. 1755.	15 Sept. 1755.	15457 liv. 8 ſols. 5 d.
	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	1276. 14. 6.
Le Sr. Belchamp. .	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	17830. 16 11.
Les Srs. Meny & Menuet.	25 Janv. 1756.	26 Janv. 1756.	17381. 5. 7.
	16 Juil. 1756.	20 Juil. 1756.	3401. 13. 5.
Le Sr. Doron. . .	16 Août 1756.	16 Août. 1756.	515 14. 4.
Le Sr. Guibal. . .	18 Fév. 1756.	19 Fév. 1756.	18133. 10. 7.
	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	3876. 12. 11.
Le Sr. Dieudonné. .	20 Juil. 1757.	22 Juil. 1757.	154. 16. 9.
			78028. 13. 5.

REVENANT leſdites ſommes à ladite première de ſoixante & dix-huit mille vingt-huit livres treize ſols cinq deniers, *argent au cours de France.*

CHAPITRE IX.

Statuë Pédestre de LOUIS XV, Piedestal de marbre, coulée en bronze à Lunéville le 15 Juillet 1755; érigée le 26 Novembre suivant, au milieu de la Place-Royale de Nancy, en face de l'Arc-de-Triomphe.



FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de cent soixante & un mille quatre cent cinquante-trois livres douze sols, *argent au cours de France, qu'il a payé, tant pour le Piedestal que pour la Statuë de LOUIS XV, suivant le détail ci-après.*

SAVOIR,

Modéle du Piedestal.

ARTICLE PREMIER.

La Somme de cinq cent quatre-vingt dix-sept livres huit sols quatre deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé à Nicolas Jeandidier charpentier, pour ouvrages en charpenterie qu'il a

fait au modéle du Piedestal de la St[illegible] de **LOUIS XV**, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 597# 8s 4d

ARTICLE II.

Celle de deux cent trente-sept livres dix-neuf sols six deniers dite monnoye, qu'il a payé à Sébastien Doron ménuisier, pour ouvrages en ménuiserie qu'il a fait audit modéle, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 237. 19. 6.

ARTICLE III.

Celle de deux cent soixante & dix-huit livres dix-sept sols un denier dite monnoye, qu'il a payé à Silvain Vallée plâtreur, pour ouvrages en plâtre faits audit modéle, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 278. 17. 1.

ARTICLE IV.

Celle de deux cent cinquante-six livres quatorze sols trois deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages faits audit modéle, au-delà de ceux portés à l'Article précédent, suivant un autre mémoire, mandement et quittance, cy . . 256. 14. 3.

Piedestal.

ARTICLE V.

La somme de neuf mille neuf cent vingt-neuf livres quatre sols cinq deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé aux Srs. Mique et Mutlot, pour ouvrages en maçonnerie faits à la construction du mur de fondation, sur lequel sont posés ledit Piedestal et les grilles de clôture, suivant le mémoire, mandement et quittance cy . . . . 9929. 4. 5.

ARTICLE VI.

Celle de quatre mille huit cent deux livres dix sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Charles Duprey, pour ouvrages de charpenterie en pilotis, qu'il a fait audit mur de fondation, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. 4802. 10. 2.

16102. 13. 9.

d'autre part. . . . . 16102# 13s 9d

ARTICLE VII.

Celle de vingt-deux mille trois cent quarante-neuf livres dix-sept sols dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Villiers, pour fourniture du marbre de Gênes nécessaire à la construction dudit Piedestal, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 22349. 17. 0.

ARTICLE VIII.

Celle de quatre-vingt douze livres dite monnoye, qu'il a payé à Pierre Laflize, fermier du crosne de Nancy, pour droit de déchargement desdits marbres, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . 92. 0. 0.

ARTICLE IX.

Celle de trente-huit livres dite monnoye, qu'il a payé à Nicolas Munier, pour la voiture desdits marbres depuis le crosne sur la Place-Royale, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . 38. 0. 0.

ARTICLE X.

Celle de quinze mille sept cent trois livres trois sols dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Sebastien Lechien marbrier, pour main-d'œuvre en marbre dudit Piedestal, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy 15703. 3. 0.

ARTICLE XI.

Celle de cinq mille soixante-deux livres huit sols onze deniers dite monnoye, qu'il a payé à la veuve de Louis Briey et à François François, pour ouvrages en plomb faits audit Piedestal, suivant le memoire, mandement et quittance, cy . . . . . 5062. 8. 11.

ARTICLE XII.

Celle de mille quatre cent quatre-vingt quatre livres deux sols dite monnoye, qu'il a payé à Jean Despois Soudeur, pour fourniture de crampons et boulons de cuivre audit Piedestal, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 1484. 2. 0.

ARTICLE XIII. 60832. 4. 8.

ci-contre. . . . . 60832 # 4 s 8 d

ARTICLE XIII.

Celle de cent quatre-vingt onze livres dix-neuf sols onze deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareilles fournitures au même endroit, suivant un autre mémoire certifié du Sr. Cagnon le 9 Mars 1756. Réglement de M. Héré du 16 Août suivant. Mandement de M. Alliot dudit jour, et quittance au bas dudit Despois du même jour, cy . . . . . 191. 19. 11.

ARTICLE XIV.

Celle de trois cent soixante & quatorze livres un denier dite monnoye, qu'il a payé au même, pour fournitures de visses en cuivre audit Piedestal, suivant le mémoire certifié du Sr. Guibal le 31 Mai 1756. Réglement de M. Héré du 16 Août suivant. Mandement de M. Alliot dudit jour, et quittance au bas dudit Despois du même jour, cy . . 374. 0. 1.

ARTICLE XV.

Celle de deux cent cinq livres trois sols dix deniers dite monnoye qu'il a payé au même, pour autres fournitures de crampons de cuivre pour le même endroit, suivant un autre mémoire certifié du Sr. Cagnon le 11 Mars 1757. Réglement de M. Héré du 6 Mai suivant. Mandement de M. Alliot du 20 dudit mois, et quittance au bas dudit Despois du même jour, cy . . . . 205. 3. 10.

ARTICLE XVI.

Celle de deux cent quatorze livres dite monnoye, qu'il a payé à Jean Perain Soudeur, pour les lettres dorées et posées sur les quatre cartouches dudit Piédestal, suivant le mémoire certifié des Srs. Guibal et Cifflé le 21 Août 1756. Réglement de M. Héré du 2 Avril 1757. Mandement de M. Alliot du 30 Septembre dite année, et quittance au bas dudit Perrain du 6 Octobre suivant, cy. . . . . 214. 0. 0.

61817. 8. 6.

d'autre part. 61817lt 8s 6d

Statuë de LOUIS XV. & bas-reliefs.

Matière pour la fonte.

ARTICLE XVII.

NOMS des Vendeurs.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	QUANTITE DE LIVRES DE Etain.	QUANTITE DE LIVRES DE Rosette, Bronze & Cuivre Rouge.	QUANTITE DE LIVRES DE Cuivre jaune.	SOMMES payées.
			£	£	£	
Le Sr. Villiers. .	4 Mars 1752	4 Mars 1752	1502. 0.	3000 0.	. . 0 0.	5547l. 6s. 0d.
	5 Juin 1752	7 Juin 1752	. 0. 0.	. . 0. 0.	3104. 0.	3724. 16. 0.
	11 Avr. 1755	11 Avr. 1755	. . 0. 0.	3084. 0.	. . 0. 0.	4058. 19. 0.
Le Sr. Retel. .	19 Mars 1752	20 Mars 1752	. . 0. 0.	7953. 0.	. . 0. 0.	10338. 18. 0.
Bonnevie. . .	30 Mai 1752	31 Mai 1752	. . 0. 0.	. . 0. 0.	331. 0.	334. 2. 10.
	30 Mars 1752	31 Mars 1752	. . 0. 0.	. . 0. 0.	640. 0.	644. 2. 0.
Despois.	8 Jan. 1752	8 Jan. 1752	. . 0. 0.	. . 0. 0.	853. 0.	858. 9. 4.
Vincent. . . .	28 Fév. 1752	29 Fév. 17 2	. . 0. 0.	. 98. ½	. . 0. 0.	99. 8. 7.
Le Sr. Briey. .	30 Mars 1752	30 Mars 175	. . 0. 0.	2265. 0.	. . 0. 0.	2980. 18. 6.
Le Sr. Charton.	1 Avr. 1752	1 Avr. 1752	. . 0. 0.	. . 0. 0.	581. 0.	584. 14. 8.
Hubert Thomas.	9 Mai 1752	9 mai 1752	. . 0. 0.	. . 0. 0.	119. 0.	119. 15. 2.
Dupuy. . . .	6 Nov. 1754	9 Nov. 1754	. 0. 0.	50. 0.	. . 0. 0.	50. 6. 5.
Le Sr. Dosquet.	15 Jan. 1755	5 Fév. 1755	646. 0.	3000. 0.	. . 0. 0.	4760. 12. 0.
Le Sr. Guibal .	14 Sep. 1755	15 Sep. 1755	384. 0.	. . 0. 0	1338. ¼	1562. 14. 0.
	10 Sep. 1756	10 Sep. 1756	4355. 0.	. . 0. 0.	717. ¾	3416. 17. 7.
			6887. 0.	19450. ½	7685. 0.	
			£ 34022 ½			

Total des sommes payées : 39082. 0. 1.

Main-d'œuvre de la Statuë.

ARTICLE XVIII.

La Somme de quarante & un mille livres argent au cours de France, que le Comptable a payé aux Srs. Guibal et Cifflé, pour la main-d'œuvre de ladite Statuë, bas reliefs et ornemens, relativement à la convention faite avec eux, et suivant le certificat de M. Héré mandement et quittance, cy. 41000. 0. 0.

141899. 8. 7.

ci-contre . . . . 141899 ₶ 8 s 7 d

ARTICLE XIX.

Celle de six mille livres dite monnoïe, qu'il a payé aux mêmes, par forme de gratification à eux accordée par S. M. suivant le certificat de M. Héré, mandement et quittance, cy . . . . 6000. 0. 0.

Ouvrages différens.

ARTC LE XX.

La Somme de deux mille sept cent soixante livres argent au cours de France, que le Comptable a payé au Sr. Anciaux entrepreneur de la Verrerie de Porcieux, pour fourniture des briques nécessaires à la reconstruction du fourneau; le Roi ayant bien voulu prendre cette partie à son compte, pour indemniser les Srs. Guibal et Cifflé de la perte du premier fourneau, dont la mauvaise qualité des briques ne pût soutenir la grande chaleur du feu pour la fonte des matiéres, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 2760. 0. 0.

ARTICLE XXI.

Celle de mille quarante-sept livres neuf sols huit deniers dite monnoïe, qu'il a payé à Nicolas Jeandidier, pour ouvrages en charpenterie faits pour tirer ladite Statuë hors de la fonte à Lunéville, pour la conduire sur la Place-Royale à Nancy, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. 1047. 9. 8.

ARTICLE XXII.

Celle de cinq cent une livres cinq sols quatre deniers dite monnoïe, qu'il a payé à Joseph Jacquot charon, pour façon et fourniture du chariot sur lequel on a conduit ladite Figure depuis Lunéville jusques sur ladite Place-Royale de Nancy, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 501. 5. 4.

ARTICLE XXIII.

Celle de cinq cent quatre-vingt six livres cinq sols dite monnoye, qu'il a payé à Emé Michel maréchal,

q 2 152208. 3. 7.

d'autre part. . . . . 152208 # 3 s 7 d

pour le ferrage dudit chariot, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 586. 5. 0.

ARTICLE XXIV.

Celle de *trois cent vingt-quatre livres neuf sols neuf deniers* dite monnoïe, qu'il a payé à Remy serrurier, pour ouvrages en serrurerie qu'il a fait audit chariot, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. 324. 9. 9.

ARTICLE XXV.

Celle de *six cent quatre-vingt sept livres dix-neuf sols cinq deniers* dite monnoïe, qu'il a payé à Guillaume cordier, pour fourniture de cables et cordages, tant pour tirer ladite Statuë de la fonte, que pour la suspendre sur le chariot qui la conduit à Nancy, suivant le mémoire mandement et quittance, cy . . 687. 19. 5.

ARTICLE XXVI.

Celle *de neuf livres* dite monnoye, qu'il a payé à Gaspard Vibrot bourlier, pour fourniture de harnois aux chevaux qui ont mené ladite Statuë à Nancy, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. 9. 0. 0.

ARTICLE XXVII.

Celle *de quarante-deux livres deux sols trois deniers* dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Chanian, pour fourniture de suifs et vieux-oings pour graisser ledit chariot, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy, 42. 2. 3.

ARTICLE XXVIII.

Celle *de trente-six livres*, dite monnoïe, qu'il a payé au Sr. Gouverne, pour fourniture de madriers et autres ouvrages pour assurer le pont de St. Nicolas, lors du passage de ladite Statuë, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . . 36. 0. 0.

ARTICLE XXIX.

Celle *de sept-cent quatre-vingt douze livres*, dite monnoïe, qu'il a payé à Duparge et consors voituriers,

pour 153894. 0. 0.

ci-contre. . . . . 153894 ₶ 0 ſ 0 d.

pour fourniture de chevaux et harnois pour conduire ladite Statuë depuis Lunéville à Nancy, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 792. 0. 0.

ARTICLE XXX.

Celle de dix sept livres sept deniers dite monnoye, qu'il a payé à Demarteaux maréchal, pour une épreuve qu'il avoit faite pour conduire ladite Statuë, suivant le mémoire, mandement, et quittance, cy . . . 17. 0. 7.

ARTICLE XXXI.

Celle de treize livres dix-huit sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé à Leonard Guise voiturier, pour fourniture de ses chevaux pour aider à conduire ladite Statuë à Nancy, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . . 13. 18. 8.

ARTICLE XXXII.

Celle de deux cent une livres douze sols onze deniers dite monnoye, qu'il a payé à Claude Mougeot plâtreur, pour ouvrages en plâtre faits à la baraque construite sur la Place, pour faciliter les ouvriers employés à cizeler et ragréer ladite Statuë, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . 201. 12. 11.

ARTICLE XXXIII.

Celle de huit cent cinquante-quatre livres dix neuf sols dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Gergone peintre, pour ouvrages en peinture et bronze des quatre figures qui sont aux angles du piédestal de ladite Statuë, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . 854. 19. 0.

ARTICLE XXXIV.

Celle de cinq mille cinq cent onze livres un sol huit deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Lamour serrurier, pour les grilles de fermeture de ladite Statuë et du piédestal, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . . 5511. 1. 8.

ARTICLE XXXV.

Celle de cent soixante-huit livres dix-neuf sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Mutlot,

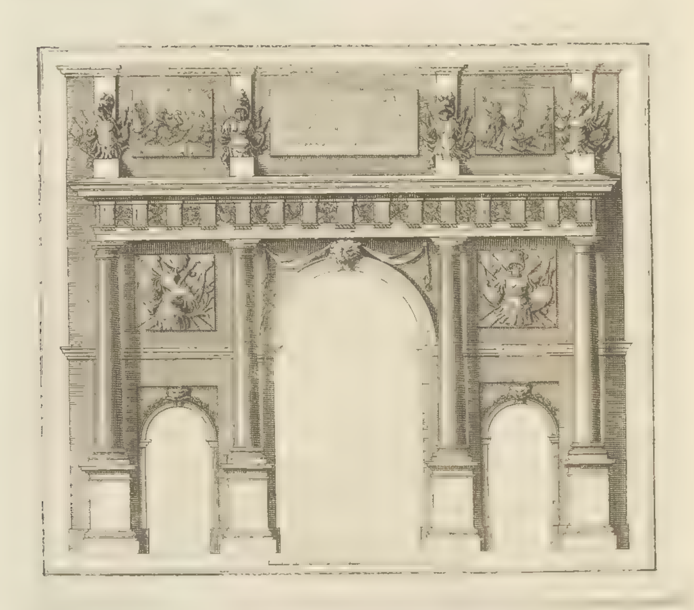
161284. 12. 10.

d'autre part	161284# 12s 10d
pour ouvrages en maçonnerie faits aux murs de fondation du piedestal, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy	168. 19. 2.
	161453. 12. 0.

REVENANT lesdites sommes à ladite premiere de cent soixante & un mille quatre cent cinquante-trois livres douze sols, *argent au cours de France.*

CHAPITRE X.

Portes-St. *STANISLAS* &-Ste. *CATHERINE*; acquisitions de maisons & terreins pour leur emplacement; Ruë St.-Stanislas en droite ligne de l'une à l'autre Porte & Ruë Neuve ouverte de la Place-Royale à la Primatiale.



FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de cent soixante-trois mille six cent soixante-huit livres onze sols *argent au cours de France, qu'il a payé, tant pour acquisitions de maisons & terreins pour*

les emplacemens des Portes-St. STANISLAS *&-Ste.* CATHERINE *Ruë Neuve de l'angle de la Place-Royale à la Primatiale, & indemnités accordées à ceux qui ont souffert de ces emplacemens, que construction desdites Portes & Ruë Neuve, ainsi que pour l'allignement & le nivellement de la Ruë St. Stanislas, paßant sur la Place de l'une à l'autre Porte, murs de terrasse & abaissement des autres Ruës aboutissant sur celle-ci, le tout suivant le détail ci-après.*

SAVOIR,

Acquisitions de Maisons & Terreins, & Indemnités accordées.

ARTICLE PREMIER.

La Somme de dix-neuf mille livres argent au cours de Lorraine, faisant en celui de France celle de quatorze mille sept cent neuf livres treize sols six deniers, que le Comptable a payé à M. Pierre Baron de Neuvron Conseiller du Roi, Président à Mortier au Parlement de Metz, et à Madame Anne-Agathe-Rose de Ponze son Epouse, pour le prix principal d'une maison, jardin, cour, remise, écuries, fontaine, puits et dépendances, situés à Nancy, Ville-neuve au haut de l'Esplanade sur la place de Grève ; le fonds régnant le long de l'acqueduc des fontaines de la Ville ; et de partie du terrein possédé par le Sr. Pierre Dupont ; celui du jardin attenant à ladite maison, vis-à-vis le Couvent des Peres Minimes ; des remises et écuries adossées au terrein ou haillier du Sr. Didion ; ainsi que de l'entrée de ladite maison et terrein en avant, le tout vendu en toute propriété à S. M. par lesdits Sr. et Dame de Neuvron, suivant le contract passé devant Febvrel Notaire-Royal à Lunéville, le 23 Mai 1752, et mandement de feu M. le Duc Ossolinski dudit jour. Dans lesquels maison, terrein et dépendances ont été pris 46 pieds ½ de roi de profondeur pour partie de l'emplacement de la rue et porte S. Stanislas ; le surplus ayant été vendu au Sr. Gentillatre par contract reçu par ledit Febvrel Notaire, le 27 dudit mois de Mai, suivant qu'il est énoncé au Chapitre IV. de la recette du présent compte, cy. . 14709# 13s 6d

14709. 13. 6.

d'autre part. . . . . 14709# 13s 6d

ARTICLE II.

Celle de mille cinq cent livres argent au cours de France, qu'il a payé à Claude Villermin menuisier à Nancy, pour le prix et dedomagement d'une maison qu'il avoit sur la contre-escarpe du fossé de la Ville ; et qui a été démolie pour former la ruë St. Stanislas, suivant le réglement et estimation, mandement et quittance, cy . . . . 1500. 0. 0.

ARTICLE III.

Celle de sept cent soixante & quatorze livres trois sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé à Anne Deleau veuve du nommé Marchal, pour le prix et indemnité d'une maison qu'elle avoit à Nancy proche l'hôpital St. Jean-de-Dieu, et qui a été démolie pour former la ruë Ste. Catherine, suivant l'estimation du Sr Gentillatre Architecte, mandement et quittance, cy . . . . 774. 3. 4.

ARTICLE IV.

Celle de quatre cent cinquante-trois livres dix-huit sols neuf deniers dite monnoye, qu'il a payé à Charles Colin jardinier, pour indemnité des arbres et légumes qu'il avoit dans un jardin proche la porte Ste. Catherine, et qui ont été détruits par l'emplacement de la route qui conduit de ladite porte au pont d'Essey, suivant la reconnoissance des nommés Rollin, Mallé et Saligny jardiniers, mandement et quittance, cy. 453. 18. 9.

ARTICLE V.

Celle de vingt mille sept cent quatre-vingt dix livres un denier dite monnoye, qu'il a payé, savoir ; celle de quatre mille sept cent soixante-neuf livres quatre deniers, à Joseph Vautrin savetier ; celle de trois mille huit cent quatre-vingt quatorze livres trois sols huit deniers, au nommé Vin boulanger ; celle de cinq mille trois cent dix livres dix-huit sols deux deniers, à Jacques Rabuchon taillandier ; celle de quatre mille huit cent trente-huit livres treize sols dix deniers, à Michel Fauque maréchal ferrant ; celle de cinq cent cinquante-

sept 17437. 15. 7.

ci-contre. . . . . 17437 ᵗᵗ 15 ſ 7 d

ſept livres huit ſols deux deniers à Jean et Joſeph Marchal; celle de ſept cent ſoixante-ſix livres huit ſols ſix deniers, au Sr. Chapuy Conſeiller de l'hôtel-de-Ville de Nancy; et enfin, celle de ſix cent cinquante-trois livres ſept ſols cinq deniers, auxdits Jean et Joſeph Marchal, le tout argent au cours de France, faiſant enſemble celle ſuſdite de vingt mille ſept cent quatre-vingt dix livres un denier, dite monnoye, pour le prix principal et indemnités des terreins à eux appartenans; et des maiſons qui ont été démolies pour former l'emplacement de la ruë Neuve ouverte depuis l'angle de la Place-Royale juſqu'à la Primatiale, ſuivant l'eſtimation, mandement, quittance et contrat de propriétés joints, cy . . . . . 20790. 0. 1.

ARTICLE VI.

Celle de cent cinquante-quatre livres ſeize ſols huit deniers dite monnoïe, qu'il a payé au Sr. Robert, pour le prix et indemnité des matériaux provenant d'une baraque qu'il avoit proche la porte St. Stanislas, et qui a été démolie pour former l'avenuë de ladite porte, ſuivant le réglement, mandement et quittance, cy . . . . 154. 16. 8.

ARTICLE VII.

Celle de mille cinquante-ſix livres ſept ſols dite monnoïe, qu'il a payé aux veuve et heritiers de feu le Sr. Menuet pour indemnité de partie de la maiſon qu'on lui a démolie pour former l'ouverture de la ruë qui aboutit à la porte S. Stanislas, ſuivant l'estimation du Sr. Antoine Architecte, mandement et quittance, cy . . . . 1056. 7. 0.

ARTICLE VIII.

Celle de huit cent dix livres dix-huit ſols dix deniers dite monnoye, qu'il a payé aux Srs. Fleury et Laurent gendres et héritiers de feu le Sr. Thiery, pour le prix et indemnité d'un jardin appartenant audit feu Thiery, et qui a ſervi à l'emplacement de la chaussée faite à cauſe de la porte S. Stanislas, ſuivant le toiſé, réglement, mandement et quittance, cy . . . . 810. 18. 10.

40249. 18. 2.

d'autre part. . . . . 40249 # 18 s 2 d

ARTICLE IX.

Celle de quatre cent deux livres onze sols quatre deniers dite monnoïe, qu'il a payé au Sr. Lafond, pour le prix et indemnité d'une ommée 15 verges 37 piés 6 pouces de terrein qu'on lui a pris pour former la chaussée qui va de la place de Gréve à la porte S. Stanislas, dans laquelle indemnité sont compris 27 arbres espaliers, trois planches d'asperges et un carreau d'artichaux, suivant l'estimation, mandement et quittance, cy . . . . 402. 11. 4.

ARTICLE X.

Celle de mille huit cent quarante-quatre livres dix sols dite monnoïe, qu'il a payé aux héritiers de feuë Madame de Reboucher, pour prix et indemnité du terrein et bâtiment à elle appartenant, et qui a été démoli et compris pour former la nouvelle chaussée depuis la place de Gréve à la porte St. Stanislas, suivant l'estimation, mandement et quittance, cy . . . . 1844. 10. 0.

ARTICLE XI.

Celle de sept cent dix livres treize sols huit deniers dite monnoïe, qu'il a payé au Sr. Dupont, pour le prix et indemnité d'une ommée 23 verges 87 piés de terrein qu'on lui a pris pour former la chaussée qui va de la place de Gréve à la porte S. Stanislas suivant l'estimation, mandement et quittance, cy . . 710. 13. 8.

ARTICLE XII.

Celle de trois cent quarante-six livres seize sols huit deniers dite monnoïe, qu'il a payé au même, pour indemnité du mur de son jardin, qui a été démoli à cause de ladite chaussée, suivant le réglement, mandement et quittance, cy . . . . 346. 16. 8.

ARTICLE XIII.

Celle de deux cent trente-deux livres cinq sols un denier dite monnoïe, qu'il a payé à la veuve Viat, pour le prix et indemnité d'une baraque qu'elle

43554.	9.	10.

ci-contre. . . . . 43554 # 9 s 10 d

avoit proche l'hôpital St. Jean-de-Dieu, et qui a été démolie pour former la ruë de la porte Ste. Catherine, suivant le réglement, mandement et quittance, cy . . . . 232. 5. 1.

43786. 14. 11.

Construction.

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	SOMMES payées.	
	ART. XIV. *Maçonnerie.*			
Le Sr. Antoine	18 Juin 1755.	19 Juin 1745.	2584 liv. 1 s. 8 d.	
	19 Juil. 1855.	19 Juil. 1755.	689. 11. 5.	
Le Sr. Gentillatre. .	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	19243. 9. 11.	
	23 Nov. 1755.	Idem. . .	18392. 11. 2.	
	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	2487. 17. 11.	
	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	763. 13. 8.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	129. 13. 4.	
	Idem. . . .	Idem.. . . .	414. 8. 2.	
Le Sr. Poirot. . .	21 Janv. 1757.	21 Janv. 1757.	6064. 19. 11.	94659. 8. 6.
Dubreuil.	5 Nov. 1757.	6 Nov. 1757.	968. 10. 1.	
Le Sr. Mutlot. . .	15 Fév. 1757.	19 Fév. 1757.	10825. 7. 0.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	499. 18. 7.	
	20 Janv. 1758.	23 Janv. 1758.	16311. 16. 10.	
	Idem.	Idem. . . .	2571. 11. 4.	
	5 Mai 1758.	6 Mai 1758.	9753. 0. 1.	
	4 Nov. 1758.	6 Nov. 1758.	2529. 19. 0.	
	6 Dec. 1758.	7 Déc. 1758.	30. 18. 6.	
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	397. 19. 11.	
	ART. XV. *Charpanterie.*			
Le Sr. Duprey. . .	22 Juin. 1756.	23 Juin 1756.	4896. 8. 11.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	3027. 11. 1.	12330. 8. 9.
	20 Mai 1757.	20 Mai 1757.	4406. 8. 9.	
	ART. XVI. *Couverture.*			
Liébault.	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	950. 4. 0.	
	20 Janv. 1758.	23 Janv. 1758.	512. 9. 0	1602. 9. 0.
	10 Oct. 1758.	13 Octo. 1758.	139. 16. 0.	
	ART. XVII. *Plomb & Fer blanc.*			
Ve. Briey & François.	20 Déc. 1757.	22 Dec. 1757.	230. 5. 6.	
François François.	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	153. 16. 1.	413. 9. 11.
	23 dudit. . . .	24 dudit	29. 8. 4.	

152792. 11. 1.

d'autre part. . . . . 152792 l. 11 s. 1 d.

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	SOMMES payées.	
	ART. XVIII. *Plâtre.*			
Mougeot.	17 Avril. 1754.	20 Avril. 1754.	89. 0. 7.	
	Idem	Idem. . . .	664. 17. 9.	
	30 Sept. 1757.	12 Octo. 1757.	1065. 19. 8.	2287. 15 1.
	Idem. . .	Idem. . .	79. 8. 6.	
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	388. 8. 7.	
	ART. XIX. *Ménuiserie.*			
Contrisfont.	9 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	80. 2. 5.	
Thomas & Despace.	20 Juil. 1757.	22 Juil. 1757.	99. 1. 10.	
	6 Nov. 1758.	7. Nov. 1758.	88. 12. 9.	579. 8. 11.
	6 Déc. 1758.	7 Déc. 1758.	311. 11. 11.	
	ART. XX. *Serrurerie.*			
Le Sr. Lamour. . .	27 Mars 1758.	29 Mars 1758.	1674. 13. 6.	5700. 13. 2.
	28 dudit.	Idem. . . .	4025. 19. 8.	
	ART. XXI. *Vitrerie.*			
Voynant.	15 Fév. 1757.	19 Févri. 1757.	280. 6. 5.	398. 2. 11.
	17 Fév. 1759.	17 Fév. 1759.	117. 16. 6.	
	ART. XXII. *Peinture.*			
Devarennes.	30 Mars 1755.	31 Mars 1755.	87. 5. 4.	665. 14. 9.
	12 Juil. 1758.	17 Juil. 1758.	578. 11. 5.	
	ART. XXIII. *Mastique.*			
Timothé Briey. . . .	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	98. 12. 6.	
	Idem.	Idem. . . .	119. 12. 1.	426. 10. 3.
Claude Lesclave. .	3 dudit.	8 dudit	169. 7. 8.	
Gaspard Bossu. . .	20 Mars 1758.	23 Mars. 1758.	38. 18. 0.	

Ouvrages différens.

ARTICLE XXIV.

La Somme de quatre-vingt six livres huit sols quatre deniers argent de France, que le Comptable a payé à Jean-Louis Grisin jardinier, pour fourniture d'arbres fruitiers dans le jardin de l'hôpital St. Jean-de-Dieu, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . 86. 8. 4.

ARTICLE XXV.

Celle de cent seize livres deux sols six deniers dite monnoïe, qu'il a payé à Nicolas Biuard, pour fourniture de charmilles dans ledit jardin, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . . 116. 2. 6.

ARTICLE XXVI. 163053. 7. 0.

ci-contre. . . . . 163053# 7s 0d

ARTICLE XXVI.

Celle de six cent quinze livres quatre sols dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Lahausse régisseur des forges de Framont, pour le prix d'un fourneau de fonte qu'il a fourni audit hôpital, suivant le mémoire réglé, mandement et quittance, cy. . . 615. 4. 0.

163668. 11. 0.

REVENANT lesdites sommes à ladite premiere de cent soixante-trois mille six cent soixante-huit livres onze sols, *argent au cours de France.*

CHAPITRE XI.

Façades des maisons des particuliers qui ont bâti pour former les quatre faces de la Place St. STANISLAS; & Fontaine Pyramidale, symbole de l'Alliance de la Maison de Bourbon avec celle d'Autriche.



FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE, de la somme de cent quarante & un mille cent trente & une livres, *argent au cours de France, qu'il a payé tant pour les faces des maisons qui forment les quatre façades de*

la Place St. STANISLAS, que pour la Fontaine pyramidale qui est au milieu; symbole de l'[illegible] de la Maison de Bourbon avec celle d'Autriche, suivant le détail ci-aprés.

SAVOIR.

Façade de ladite Place au Nord.

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	SOMMES payées.	
	REMISES ET ECURIES de l'Hôtel-de-Ville.			
	ARTICLE PREMIER. *Maçonnerie.*			
Le Sr. Poirot.....	20 Déc. 1757.	2[illegible] Fév. 1758.	10908 liv. 6 s. 6 d.	
	ART. II. *Charpenterie*			
Le Sr. Duprey....	12 Oct. 1757.	8 Nov. 1757.	5560. 0. 6.	
	ART. III. *Couverture.*			
Liebaut..........	20 Janv. 1758.	23 Janv. 1758	325. 14. 6.	
	5 Nov. 1758.	7 Nov. 1758.	49. 1. 7.	
	ART. IV. *Plomb & Ferblanc.*			
François François.	26 Avril 1758.	26 Avril 1758.	239. 19. 10.	16458 # 19 s 2 d
	ART. V. *Plâtre.*			
Mougeot	30 Sept. 1757.	12 Oct. 1757.	249. 0. 1.	
	ART. VI. *Menuiserie.*			
Marc............	20 Déc. 1757.	22 Dec. 1757.	595. 6. 8.	
	ART. VII. *Vitrerie.*			
Voynant........	7 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	330. 14. 7.	
	ART VIII. *Peinture.*			
Louis Hast.......	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	137. 19. 10.	
Devarennes.......	12 Juil. 1758.	17 Juil. 1758.	62. 15. 1.	
	MAISONS DE MESSIEURS Thibault.			
	ART. IX. *Maçonnerie.*			
Le Sr. Poirot....	20 Fév. 1758.	20 Fév. 1758.	20257. 16. 1.	
Le Sr. Mutlot...	23 Juin 1758.	26 Juin 1758.	209. 12. 0.	
	ART. X. *Charpenterie.*			
Le Sr. Duprey...	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	2067. 0. 6.	
			22534. 8. 7.	

16458. 19. 2.

ci-contre . . . . 16458# 19s 2d

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	SOMMES payées.	
	ci contre		2534 liv. 8 f. 7 d.	
	ART. XI. *Plomb & Ferblanc.*			
François François.	26 Avril 1758.	26 Avril 1758	24. 1 0. 1.	
	ART. XII. *Ménuiserie.*			
Marc.	25 Juin 1758.	26 Juin 1758	1020. 7. 0.	
	ART. XIII. *Vitrerie.*			
Dony.	4 Déc. 1758.	15 Déc. 1758.	590. 6. 0.	
	ART. XIV. *Peinture.*			
Louis Haft.	28 Août 1758.	28 Août 1758.	243. 16. 3.	25203. 0. 10.

ARTICLE XV.

La Somme de six cent livres argent au cours de France, que le Comptable a payé à Mrs. Thibault, pr forme d'indemnité de la dépense à faire pour les voutes des latrines de leurs maisons, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . 600. 0. 0.

Façade Orientale de ladite Place.

Maison de M. Héré.

ARTICLE XVI.

La Somme de seize mille neuf cent vingt-neuf livres neuf sols neuf deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé au Sr. Poirot, pour ouvrages de fouille, transport de terre, grosse maçonnerie, pierres de taille et autres, faits à la construction de la face de la maison de M. Héré à l'Orient de la place, suivant le mémoire, réglement mandement et quittance, cy. . . . . 16929. 9. 9.

58591. 9. 9.

ci-contre . . . . 58591# 9s 9d

Façade Méridionale de cette Place.

Maisons des Srs. Boyard, Lapierre, Suster, Albert & Roxin.

ARTICLE XVII.

La Somme de cinq mille quatre cent quatorze livres neuf sols quatre deniers argent au cours de France, qu'il a payé au Sr. Boyard, pour la face de la maison qu'il a fait construire au Midi de ladite Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . 5414l. 9f. 4d.

ARTICLE XVIII.

Celle de cinq mille quatre cent quatorze livres neuf sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Rousselot, pour la face de la maison que feu le Sr. Lapierre a fait bâtir au Midi de la place, suivant le mémoire mandement et quittance, cy. . . . . 5414. 9. 4.

ARTICLE XIX.

Celle de cinq mille trois cent quatre-vingt-cinq livres huit sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Suster, pour la face de la maison qu'il a fait construire dans le même allignement, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . . 5385. 8. 8.

ARTICLE XX.

Celle de mille livres dite monnoye, qu'il a payé au même, pour l'indemnise des ouvrages en excavations qu'il a été obligé de faire faire pour l'écoulement des eaux d'un canal qui s'est trouvé au pied du mur de fondation de la face de sa maison, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 1000. 0. 0.

17214. 7. 4.

ARTICLE XXI. 58561. 9. 9.

ci-contre. . . . . 58591# 9s 9d

En ligne ci-contre. . . . . . . 17214 l. 7 f. 4 d.

ARTICLE XXI.

Celle de cinq mille trois cent quatre-vingt cinq livres huit sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Albert, pour la face de la maison qu'il a fait bâtir dans le même allignement, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 5385. 8. 8. } 22659. 16. 0.

ARTICLE XXII.

Celle de soixante livres dite monnoye, qu'il a payé à Nicolas Mutlot, pour ouvrages en maçonnerie qu'il a fait à la maison du Sr. Roxin, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 60. 0. 0.

Façade Occidentale de ladite Place.

Maison de M. Lorin.

ARTICLE XXIII.

La Somme de dix mille livres argent au cours de France, que le Comptable a payé à M. Lorin par ordre de S. M. par forme d'indemnité, pour raison de la maison qu'il s'est engagé de construire dans la face Occidentale de la Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . . 10000. 0. 0.

ARTICLE XXIV.

Celle de cinq cent quarante-cinq livres quatre sols dix deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Duprey, pour ouvrages de charpenterie en pilotis dans les fondations de la maison de M. Lorin, suivant le mémoire, mandement, réglement, et quittance, cy . . . . 545. 4. 10.

10545. 4. 10.

81251. 5. 9.

d'autre part. . . . . 81251 # 5 s 9 d.

En ligne d'autre part. . . . . 105451 4 s. 10 d.

ARTICLE XXV.

Celle de deux mille trois cent trente-cinq livres neuf deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Mique Ladouceur, pour les murs de fondation de ladite maison, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy . . 2335. 0. 9.

ARTICLE XXVI.

Celle de sept cent vingt-quatre livres douze sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé à Antoine Derlange, pour fouilles, excavations et transports de terre des fondations de ladite maison, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy. . . . . 724. 12. 4.

} 13604. 17. 11.

Fontaine Pyramidale au milieu de ladite Place, Symbole de l'Alliance de la Maison de Bourbon avec celle d'Autriche.

ARTICLE XXVII.

La Somme de cent soixante & dix livres dix sols deux deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé à Claude Mougeot plâtreur, pour avoir fait le modéle en plâtre de cette fontaine, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy . . . 170. 10. 2.

ARTICLE XXVIII.

Celle de quatre mille cinq cent sept livres dix sols trois deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Mutlot, pour ouvrages en maçonnerie et pierres de taille qu'il a fait aux murs de fondation et tablettes de la fontaine, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy. 4507. 10. 3.

4678. 0. 5.

94856. 3. 8.

ci contre. . . . . 94856# 3s 8d

En ligne ci-contre. . . . . 45781. 0 f. 5 d.

ARTICLE XXIX.

Celle de vingt-huit mille neuf cent cinquante-sept livres huit sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Ciffle, pour ouvrage en fonte et sculpture, tant à la fontaine pyramidale qu'à deux des quatre figures en plomb assises aux angles du Piédestal de la Statuë de LOUIS XV, dont l'une represente la force, l'autre la clémence avec leurs attributs, pésant ensemble 44004£, plomb, étain et zain, à raison de dix-sept sols de Lorraine la livre, pour main-d'œuvre seulement, les matières lui ayant été fournies, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy. 28957. 8. 4.

ARTICLE XXX.

Celle de mille cent livres même monnoye, qu'il a payé au Sr. Lechien marbrier, pour ouvrage en marbre d'Italie et de Flandre pour la construction de l'obélisque au-dessus de ladite fontaine, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy . . . . 1100. 0. 0.

ARTICLE XXXI.

Celle de deux mille deux cent quarante six livres quatorze sols dix deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Lamour, pour ouvrage en serrurerie qu'il a fait tant à ladite fontaine qu'aux maisons de Mrs. Thibault, et aux remises de l'Hôtel-de-Ville, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy . . . . 2246. 14. 10.

ARTICLE XXXII.

Celle de mille quatre-vingt quatre livres seize sols sept deniers dite monnoye, 36982. 3. 7.

94856. 3. 8.

d'autre-part.................. 94856 ll. 3 s. 8 d.

En ligne d'autre part. . . . . 369821. 3 s. 7 d.

qu'il a payé au Sr. Despois fondeur, pour fourniture de crampons, robinets, et autres ouvrages en cuivre à ladite fontaine, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy . . . . . . 1084. 16. 7.

ARTICLE XXXIII.

Celle de six cent soixante-quatre livres quatre sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé à Pierre Raoux, pour autres ouvrages en cuivre faits à ladite fontaine, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy . . . . . . 664. 4. 8.

ARTICLE XXXIV.

Celle de mille cinq cent vingt-six livres sept sols dite monnoye, qu'il a payé à Louis Briey et François François, pour ouvrages en plomb et fer-blanc faits à cette fontaine, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy . . . . 1526. 7. 0.

ARTICLE XXXV.

Celle de quatre mille cent treize livres dix-huit sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé à François François, pour ouvrages en plomb et fer-blanc qu'il a fait à ladite fontaine, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy. 4113. 18. 4.

ARTICLE XXXVI.

Celle de six cent quatre-vingt-trois livres dix sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé au même pour pareils ouvrages faits à ladite fontaine, suivant un autre mémoire, réglement, mandement et quittance, cy . . . . . 683. 10. 8.

45055. 0. 10.

ARTICLE XXXVII. 94856. 3. 8.

ci-contre . . . . 94856# 3 s 8 d

En ligne ci-contre . . . . 45055 l. o s. 10 d.

ARTICLE XXXVII.

Celle de trois cent quatre-vingt trois livres dix-neuf sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé aux Srs. Gergonne et Kast peintre pour ouvrages en bronze et peinture faits à ladite fontaine, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy . . . . 383. 19. 8. } 45439. o. 6.

Ouvrages differens.

ARTICLE XXXVIII.

La Somme de sept cent vingt-trois livres dix sept sols quatre deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé au Sr. Lenoir Sculpteur, pour ouvrages de Sculpture qu'il a fait aux facades des maisons de la Place, suivant le mémoire, reglement, mandement et quittance, cy. 723. 17. 4.

ARTICLE XXXIX.

Celle de cent onze livres dix-huit sols dix deniers dite monnoye, qu'il a payé à François Tenon, pour ouvrages en maçonnerie, pierres de taille et autres, faits à la construction d'une porte pour fermer le jardin de l'hôpital St. Julien, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 111. 18. 10. } 835. 16. 2.

141131. o. 4.

REVENANT lesdites sommes à ladite premiére de cent quarante & un mille cent trente & une livres quatre deniers *argent au cours de France.*

CHAPITRE XII.

Achats des plomb, étain & zain employés dans les ouvrages faits par les Srs. Guibal & Cifflé, & cédés à differens ouvriers pour leurs facilité.

FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de soixante & onze mille quatre cent trente-deux livres treize sols un denier, *argent au*

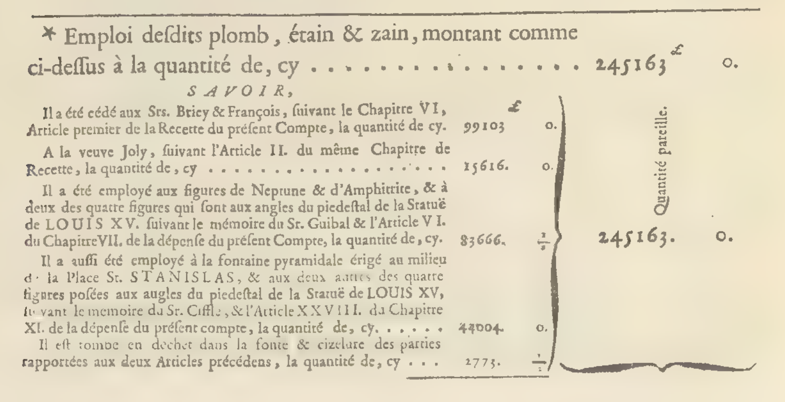
cours de France, qu'il a payé pour le prix des plomb, étain & zain employés à différens ouvrages des deux Places, suivant le détail ci-après.

SAVOIR,

NOMS des Vendeurs.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	QUANTITÉ DE Plomb.	QUANTITÉ DE Etain.	QUANTITÉ DE Zain.	SOMME payees.	
	ARTICLE I.		£	£	£		
Le Sr. Dosquet..	22 Juil. 1755.	29 Juil. 1755.	24619 0	0. 0	. 0. 0.	7159 l. 10 s. 2 d.	55013 ll 15 s 10 d
	Idem. . . .	Idem. . . .	39710. 0.	. . 0. 0.	. 0. 0.	11418. 2. 0.	
	14 Fev. 1757.	24 Fév. 1757.	133633. 0.	. . 0. 0.	. 0. 0	36456. 3. 8.	
	ART. II.						
Le Sr. Villiers...	25 Jan. 1756.	26 Jan. 1756.	. . . 0. 0.	500. 0.	1821. $\frac{1}{2}$	2083. 10. 0.	3793. 10. 7.
	19 Mars 1757.	19 Mars 1757	. . . 0. 0.	1000. 0.	. 0. 0.	1122. 11. 6.	
	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	2168. 0.	. . 0. 0.	. 0. 0.	587. 0. 1.	
	ART. III.						
Lafond.........	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	. . . 0. 0.	100. 0.	. 0. 0.	766. 8. 6.	1645. 14. 11.
	21 Juil. 1757.	23 Juil 1757.	. . . 0. 0.	1261. 0.	. 0. 0.	879. 6. 5.	
	ART. IV.						
Le Sr. Sonnini...	22 Avril 1757.	22 Avril 1757.	38517. 0	. . 0. 0.	. 0 0.	10399. 11. 0.	10399. 11. 0.
	ART. V.						
Leblanc.........	Idem. . . .	Idem. . . .	. . . 0. 0.	. 710. $\frac{1}{2}$	. 0. 0.	495. 0. 9.	495. 0. 9.
	ART. VI.						
Vannesson......	29 dudit.....	29 dudit	. . . 0. 0.	122. 0.	. 0. 0.	58. 0. 0.	85. 0. 0.
			2 8647. 0.	4694. $\frac{1}{2}$	1821. $\frac{1}{2}$		71432. 13. 1.
			* 245163 £				

REVENANT lesdites sommes à ladite premiére de soixante & onze mille quatre cent trente-deux livres treize sols un denier *argent au cours de France.*

CHAP-



* Emploi desdits plomb, étain & zain, montant comme ci-dessus à la quantité de, cy . . . . 245163 £ 0.

SAVOIR,

	£			
Il a été cédé aux Srs. Briey & François, suivant le Chapitre VI, Article premier de la Recette du présent Compte, la quantité de cy.	99103	0.	Quantité pareille.	
A la veuve Joly, suivant l'Article II. du même Chapitre de Recette, la quantité de, cy	15616.	0.		
Il a été employé aux figures de Neptune & d'Amphitrite, & à deux des quatre figures qui sont aux angles du piedestal de la Statuë de LOUIS XV. suivant le mémoire du Sr. Guibal & l'Article VI. du Chapitre VII. de la dépense du présent Compte, la quantité de, cy.	83666.	$\frac{1}{2}$	245163.	0.
Il a aussi été employé à la fontaine pyramidale érigé au milieu de la Place St. STANISLAS, & aux deux autres des quatre figures posées aux angles du piedestal de la Statuë de LOUIS XV, suivant le memoire du Sr. Cifflé, & l'Article XXVIII. du Chapitre XI. de la dépense du présent compte, la quantité de, cy.	44004.	0.		
Il est tombé en dechet dans la fonte & cizelure des parties rapportées aux deux Articles précédens, la quantité de, cy . . .	2775.	$\frac{1}{2}$		

CHAPITRE XIII.

Pavés faits à différens endroits des Places ROYALE & S. STANISLAS, & dépendances.

FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de neuf mille neuf cent dix livres trois sols dix deniers *argent au cours de France, qu'il a payé, pour les pavés faits en différens endroits des Places ROYALE & S. STANISLAS, & dépendances, suivant le détail ci-après*

SAVOIR,

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	SOMMES payées.	
	ARTICLE I.			
	5 Nov. 1753.	5 Nov. 1753.	204 liv. 7 ſ. 7 d.	
	24 Fev 1754.	24 Fév. 1754.	63. 10. 7.	
	30 Juin 1754.	30 Juin 1754.	882. 15. 6.	
J. C. Lapouſſiere...	29 Sept. 1754.	30 Sept. 1754	595. 15. 2.	2463 # 13 ſ 1 d
	14 Août 1755.	14 Août 1755	144. 11. 0.	
	Idem. . .	Idem. . . .	149. 8. 3.	
	26 Janv. 1756.	26 Janv. 1756.	145. 15. 0.	
	22 Mars 1756.	24 Mars 1756.	279. 10. 0.	
	ART. II.			
	22 Mai 1756.	24 Mai 1756.	132. 7. 11.	
	18 Mars 1757.	18 Mars 1757.	5125. 14. 8.	
	20 Juil. 1757.	22 Juil. 1757.	30. 17. 9.	
	19 Août. 1756.	8 Octo. 1757.	835. 5. 5.	
Etienne Lapouſſiere.	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	690. 18. 9.	7446. 10. 9.
	20 Fév. 1758.	20 Fév. 1758.	156. 15. 3.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	195. 1. 9.	
	6 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	200. 2. 4.	
	10 Janv. 1759.	10 Janv. 1759.	79. 6. 11.	
				9910. 3. 10.

REVENANT leſdites ſommes à ladite premiére de neuf mille neuf cent dix livres trois ſols dix deniers *argent au cours de France.*

CHAPITRE XIV.

Foüilles, excavations, nivellement, déblais, tranſports, & décombres des terres & repous ſur tous les ouvrages rapportés ci-devant.

FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la ſomme de cinquante-huit mille quatre cent ſoixante & quatorze livres ſix ſols ſix deniers *argent au*

cours de France, qu'il a payé à différens Ouvriers employés aux fouilles, excavation, nivellement, deblais, transports, & décombres des terres & repous sur tous les ouvrages rapportés ci-devant, suivant le détail ci-après.

SAVOIR,

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	SOMMES payées.	
	ARTICLE I.			
Le Sr. Poirot.....	22 Déc. 1752.	21 Dec. 1752	990 liv. 4 ſ. 0 d	2321# 12ſ 2d
	20 Mars. 1758	30 Mars 1758	1331. 8. 2.	
	ART. II.			
Le Sr. Gentillatre.	35 Avril 1753.	25 Avril 1753	1691. 0. 3.	1691. 0. 3.
	ART. III.			
Thiebault France..	5 Nov. 1753.	5 Nov. 1753.	5. 13. 0.	5. 13. 0.
	ART. IV.			
Jean Bouquant....	17 Juil. 1754	17 Juil. 1754.	1306. 5. 0.	1894. 12. 1.
	Idem. . . .	Idem. . . .	255. 11. 10.	
	7 Août 1754.	7 Août 1754	149. 12. 10.	
	29 Sept. 1754.	30 Sept. 1754.	183. 2. 5.	
	ART. V.			
Joachim Bernier...	Idem. . . .	Idem. . . .	421. 18. 5.	421. 18. 5.
	ART. VI.			
Babin.............	17 Juil. 1754	17 Juil. 1754	187. 15. 0.	187. 15. 0.
	ART. VII.			
Derlange & Consors.	3 Nov. 1753.	3 Nov. 1575.	1228. 19. 8.	14021. 14. 2.
	17 Mai 1752.	2 Juin. 1753	227. 6. 0.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	354. 4. 5.	
	18 Juil. 1753	18 Juil. 1753	921. 0. 0.	
	30 Mai 1753.	2 Juin 1753	163. 11. 1.	
	3 Nov. 1753	3 Nov. 1753.	189. 13. 5.	
	18 Juil. 1753	18 Juil. 1753.	497. 0. 3.	
	24 Fév. 1754.	24 Fév. 1754.	2037. 12. 0.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	308. 17. 10.	
	Idem. . .	Idem.. . . .	175. 14. 8.	
	7 Août 1754.	7 Août 1754.	475. 6. 9.	
	24 Fév. 1754.	24 Fév. 1754.	353. 0. 4	
	7 Août 1754.	7 Août 1754.	884. 10. 1.	
	Idem.	Idem	3683. 15. 11.	
	Idem. . . .	Idem.	236. 7. 0.	
	19 Juil. 1755.	19 Juil. 1755.	190. 3. 5.	
	7 Août 1754.	7. Août. 1754	1737. 11. 4.	
	24 Fév. 1754.	24 Fév. 1754.	357. 0. 0	

ARTICLE VIII. 20544. 5. 1.

ci-contre . . . . 20544# 5s 1d

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	SOMMES payées.			
	ART. VIII.					
	19 Juil. 1755.	19 Juil. 755.	82 liv.	16 f.	8. d.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	95.	4.	5.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	88.	5.	1.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	562.	16.	4.	
	14 Août 1755.	14 Août 1755.	121.	13.	6.	
	24 Sept. 1755.	26 Sept. 1755.	298.	15.	6.	
	19 Juil. 1755.	19 Juil. 1755.	3769.	2.	7.	
	14 Août. 1755.	14 Août 1755.	135.	17.	3.	
	13 dudit. . . .	Idem. . . .	102.	10.	5.	
	12 dudit. . . .	Idem. . . .	124.	5.	0.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	174.	3.	9.	
	18 Fév. 1756.	19 Fév. 1756.	767.	4.	4.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	682.	10.	5.	
	22 Mars 1756.	24 Mars 1756.	496.	0.	5.	
	18 Fév. 1756.	19 Fév. 1756.	517.	14.	8.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	800.	17.	5.	
	16 Août 1756.	16 Août 1756.	280.	12.	8.	
Derlange.	Idem. . . .	Idem. . . .	461.	15.	9.	20219. 18. 7.
	12 Sept. 1756.	17 Sept. 1756.	242.	9.	4.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	182.	1.	8.	
	22 Juin 1756.	23 Juin 1756.	977.	0.	6.	
	18 Nov. 1756.	22 Nov. 1756.	2085.	4.	3.	
	21 Janv. 1757.	21 Janv. 1757.	569.	0.	7.	
	23 Avril 1757.	23 Avril 1757.	699.	1.	5.	
	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	103.	10.	10.	
	8 Mai 1757.	18 Mai 1757.	115.	7.	0.	
	22 Juin 1757.	22 Juin 1757.	189.	9.	7.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	132.	15.	3.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	1280.	12.	0.	
	4 Nov. 1757.	5 Nov. 1757.	2067.	15.	11.	
	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	60.	19.	2.	
	23 Juin 1758.	26 Juin 1758.	99.	1.	10.	
	30 Sept. 1758.	30 Sept. 1758.	51.	17.	4.	
	6 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	1788.	18.	0.	
	12 Janv. 1759.	13 Janv. 1759	12.	7.	9.	

40764. 3. 8.

d'autre part. . . . . 40764# 3ſ 8d

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	Quittances.	SOMMES payées.	
	ART. IX.			
	19 Juil. 1755.	19 Juil. 1755	791 liv. 3 ſ. 11 d.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	506. 5. 11.	
	16 Janv. 1755.	17 Janv. 1755	335. 13. 6.	
	19 Juil. 1755.	19 Juil. 1755	668. 6. 4.	
	Idem.	Idem. . . .	3069. 13. 5.	
	25 Janv. 1756.	26 Janv. 1576	641. 19. 11.	
	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755	1820. 1. 3.	
	18 Fév. 1756.	19 Fév. 1756	823. 13. 7.	
	15 Fév. 1758.	18 Fév. 1758.	94. 1. 1.	
	23 Avril 1756.	24 Avril 1756	595. 10. 10.	
	22 Mai 1756.	24 Mai 1756	435. 17. 1.	
	16 Août 1756.	16 Août 1756	338. 6. 2.	
	Idem.	Idem. . . .	315. 17. 4.	17710. 2. 10.
J. C. Lapouffiére. . . .	30 Sept. 1757.	10 Oct. 1757	1129. 10. 10.	
	22 Juin 1757.	22 Juin 1757	953. 15. 5.	
	17 Mars 1757.	18 Mars 1757	287. 12. 0.	
	15 Fév. 1757.	18 Fév. 1757	697. 15. 0.	
	21 Janv. 1757.	21 Janv. 1757	750. 18. 10.	
	17 Mars 1757.	18 Mars 1757	522. 11. 6.	
	20 Juil.. 1757.	22 Juil. 1757	511. 14. 8.	
	5 Nov. 1757.	6 Nov. 1757	272. 10. 1.	
	20 Fév. 1758.	20 Fév. 1758.	425. 15. 10.	
	20 Mai 1758.	22 Mai 1758	791. 11. 7.	
	17 Août 1758.	17 Août 1758	263. 13. 7.	
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759	313. 12. 9.	
	Idem.	Idem. . . .	52. 10. 5.	

58474. 6. 6.

REVENANT lesdites ſommes á ladite premiére de cinquante-huit mille quatre cent ſoixante & quatorze livres ſix ſols ſix deniers *argent au France.*

CHAPITRE XV.

Façades irréguliéres de toutes les maisons qui forment le contour de la Place de la Carriére ; Fontaines aux quatre coins, & autres ouvrages pour l'embelliſſement de cette Place.



Vüe Perspective de la Carriere depuis l'Intendance

FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE, de la ſomme de trois cent quatre-vingt quatre mille ſoixante-ſept livres quatre ſols ſix deniers *argent au cours de France qu'il a payé, tant pour acquiſitions & démolitions de maiſons pour rendre réguliére la Place de la Carriére ; indemnitées accordées à ceux qui ont ſouffert à l'occaſion de ces ouvrages, que pour la conſtruction des façades de toutes les maiſons formant le contour de cette Place, & autres ouvrages faits pour ſon embelliſſement, le tout ſuivant le détail ci-aprés.*

SAVOIR.

ARTICLE PREMIER.

La Somme de dix mille ſoixante-quatre livres dix ſols trois deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé au Sr. Charles-Joseph de Villers médecin à Nancy, et à la Dame Marguerite-Elizabeth Thirion son Epouse, pour le prix principal d'une maison qu'ils avoient sur la place de la Carriére vis-à-vis le Palais

de la Justice, laquelle a été démolie pour servir d'emplacement à l'Hôtel-Consulaire et Bourse des Marchands, suivant le contrat passé devant M^e. Febvrel Notaire-Royal à Lunéville, le 25 Mai 1753; et mandement, cy. . . . . 10064^{tt} 10^s 3^d

ARTICLE II.

Celle de huit mille deux cent vingt-sept livres deux sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé au S^r. Beurard Secrétaire de la Chambre des Consultations fondée à Nancy par S. M. en qualité de curateur établi aux enfans mineurs de feu M. Joseph-François Baron de Malvoisin, et de Dame Catherine de Miou, par Acte Tutelaire du 2 Juin 1751. Savoir, huit mille soixante & douze livres cinq sols huit deniers pour le prix principal d'une maison située sur la place de la Carriére, qui a été démolie, et qui sert aujourd'hui d'emplacement au fer-à-cheval qui ferme cette place du côté de la grand'ruë; et cent-cinquante-quatre livres seize sols huit deniers dite monnoye, pour dédommagement des locations de cette maison, depuis la démolition jusqu'au jour de la passation du contrat, le tout suivant l'estimation des Sieurs Poirot, Dubreuil et Dévarennes du 7 Novembre 1752; le contrat passé devant M^e. Febvrel le 5 Janvier 1754, et le mandement de feu mondit S^r. Duc, du même jour, cy. . . . . . 8227. 2. 4.

ARTICLE III.

Celle de six cent livres dite monnoye, qu'il a payé à François Humbert perruquier, pour indemnité et dédommagement d'un terrein pris dans sa maison, située sur la Carriére, attenante à celle de M. Gilbert pour s'aligner au Palais des Jurisdictions, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. . . 600. 0. 0.

ARTICLE IV.

Celle de vingt mille livres dite monnoye qu'il a payé à M. Héré, que le Roi en a gratifié, pour l'achat des maisons et terreins sur lesquels il a bâti un des Pavillons au bout de la place de la Carriére à droite de l'hôtel qui la termine, suivant le mandement et quittance, cy. . . . . 20000. 0. 0.

ARTICLE V. 38891. 12. 7.

ci.contre.	38891[lt] 12[s] 7[d]

ARTICLE V.

Celle de quatre cent soixante-quatre livres dix sols trois deniers dite monnoïe, qu'il a payé au nommé Conti ménuisier, pour indemnité de la non-jouissance d'une maison appartenante à l'hôpital St. Charles sur ladite place, que le même Conti avoit par bail à vie, et dont il n'a pû jouir à cause des ouvrages du Roi, suivant le réglement, mandement et quittance, cy . . . . 464. 10. 3.

ARTICLE VI.

Celle de mille cinq cent quarante-huit livres six sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé à M. de Vissemberg, pour indemnité et dédommagement des détériorations faites dans sa maison sur la place en en démolissant la face pour en construire une réguliere, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy . . . . 1548. 6. 8.

ARTICLE VII.

Celle de mille cinq cent quarante-huit livres six sols huit deniers dite monnoïe, qu'il a payé à M. de St. Félix, pour l'indemniser des dérangemens faits dans l'intérieur de sa maison, située sur ladite Place, par les nouvelles faces que S.M. y a fait construire, suivant le réglement, mandement et quittance, cy . . . . 1548. 6. 8.

ARTICLE VIII.

Celle de sept cent livres dite monnoye, qu'il a payé à Ignace Galoff cordonnier, pour indemnité de la non-jouissance pendant quatre années d'une maison qu'il avoit sur ladite place, à cause des ouvrages de S.M. suivant le réglement mandement et quittance, cy . . . . 700. 0. 0.

ARTICLE IX.

Celle de huit cent livres dite monnoïe, qu'il a payé à M. d'Armur, pour indemnité des dépenses qu'il a été obligé de faire à la toiture de sa maison

43152. 16. 2.

d'autre-part . . . . 43152 # 16 s 2 d

pour la mettre à l'uniformité des autres de la place, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 800. 0. 0.

ARTICLE X.

Celle de cinq mille quatre cent dix-neuf livres six sols dix deniers dite monnoie, qu'il a payé au Sr. Gauthier pour indemnité et dédommagement des détériorations faites dans sa maison sur ladite place, par les ouvrages du Roi, suivant le réglement, mandement et quittance, cy . . . . 5419. 6. 10.

ARTICLE XI.

Celle de neuf cent soixante & onze livres seize sols dite monnoye, qu'il a payé à M. de Rutant, pour dédommagement et indemnité des ouvrages en maçonnerie, charpenterie, couverture, plomb et fer-blanc qu'il a été obligé de faire à sa maison sur ladite place, à cause des façades uniformes, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy . . . . 971. 16. 0.

ARTICLE XII.

Celle de trois cent soixante-huit livres quatre sols dite monnoye, qu'il a payé au même, pour indemnité des ouvrages en plomb et fer-blanc qu'il a été obligé de faire à la toiture de la maison pour la rendre régulière et uniforme au plan général, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. 368. 4. 0.

ARTICLE XIII.

Celle de mille neuf cent soixante-cinq livres douze sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé à M. de Morvillers, pour ouvrages en maçonnerie et pierres de taille faits à deux faces du pavillon de son hôtel, à cause de sa démolition occcasionnée par la nouvelle construction des faces, relativement au plan général, suivant le toisé, réglement, mandement et quittance, cy. . . . . 1965. 12. 2.

52677. 15. 2.

ci-contre. . . . . 52677# 15s 2d.

ARTICLE XIV.

Celle de mille six cent quarante-huit livres dix-neuf sols six deniers dite monnoye, qu'il a payé à François Petit, pour indemnité et dédommagement des dégradations faites dans sa maison, située proche le Palais qui termine ladite place, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy. . . . . 1648. 19. 6.

ARTICLE XV.

Celle de trois cent livres dite monnoye, qu'il a payé à Michel Milot, pour l'indemniser de la chûte de sa maison adossée aux remparts, occasionnée par les mines qu'on a été obligé de faire pour la démolition de l'ancienne Porte-Royale, suivant le réglement, mandement et quittance, cy . . . . . 300. 0. 0.

ARTICLE XVI.

Celle de huit cent livres dite monnoye, qu'il a payé à M. de Millet Doyen de la Chambre des Comptes de Lorraine, en indemnité des dépenses qu'il a faites pour la construction de la toiture de sa maison, relativement au plan général, suivant le réglement, mandement et quittance, cy . . . . . 800. 0. 0.

ARTICLE XVII.

Celle de trois cent livres dite monnoye, qu'il a payé à M. de Lombillon, pour indemnité des ouvrages qu'il a été obligé de faire pour écarter de dessus la toiture de sa maison sur la Carrière, les eaux provenant de celle de M. de Morvilliers, et élever les thuyaux de cheminées, suivant le réglement, mandement et quittance, cy . . . . . 300. 0. 0.

ARTICLE XVIII.

Celle de mille livres dite monnoye, qu'il a payé à M. Chardin Lieutenant de la maréchaussée à Nancy, pour indemnité de la chûte de l'escalier de sa maison sur la Carrière, occasionnée par la démolition des maisons voisines, suivant le réglement, mandement et quittance, cy . . . . 1000. 0. 0.

56726. 14. 8.

d'autre part. . . . . 56726# 14s 8d

Construction.

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	SOMMES payées.	
	ART. XIX. *Maçonnerie.*			
Le Sr. Poirot. . .	21 Déc. 1752.	21 Déc. 1752.	2755l. 12f. 10d.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	11313. 10. 2.	
	17 Juil. 1753.	17 Juil. 1753.	3660. 9. 8.	
	17 Mars 1757.	17 Mars 1757.	35399. 9. 10.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	29763. 11. 0.	
	12 Juil. 1758.	17 Juil. 1758.	12563. 16. 11.	
	17 Août 1758.	17 Août 1758.	3054. 11. 5.	
	6 Déc. 1758.	7 Déc. 1758.	1855. 9. 4.	
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	818. 17. 4.	158321. 14. 10.
Le Sr. Antoine . .	27 Fév. 1754.	27 Fév. 1754.	515. 11. 10.	
Le Sr. Gentillatre. .	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	1020. 9. 10.	
	22 Mars 1756.	24 Mars 1756.	14745. 0. 4.	
	20 Déc. 1757.	21 Janv. 1757.	1157. 13. 3.	
Le Sr. Mique. . .	21 Janv. 1757.	21 Janv. 1757.	39514. 17. 1.	
Babin.	22 Juin. 1757.	22 Juin 1757.	182. 14. 0.	
	ART. XX. *Charpenterie.*			
Le Sr. Duprey. .	4 Sept. 1757.	9 Sept. 1757.	32616. 16. 10.	
	10 Oct. 1758.	13 Octo. 1758.	603. 11. 5.	34352. 10. 4.
	6 Dec. 1758.	7 Déc. 1758.	1132. 2. 1.	
	ART. XXI. *Couverture.*			
Liébault.	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	15329. 9. 10.	
	20 Fev. 1758.	20 Fév. 1758.	3748. 9. 10.	
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	15. 0. 4.	19107. 14. 2.
	Idem.	Idem. . . .	14. 14. 2.	
	ART. XXII. *Plomb & Fer blanc.*			
François Rouby. . .	3 Nov. 1753.	3 Nov. 1753.	176. 12. 8.	
La veuve Joly. .	17 Avril. 1754.	17 Avril 1754.	252. 13. 8.	
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	28617. 1. 7.	
Ve. Briey & François.	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	1937. 7. 5.	31629. 4. 9.
François François.	15 Juil. 1757.	22 Juil. 1757.	587. 4. 4.	
Nicolas Krantz. . .	23 Juin 1758.	26 Juin 1758.	58. 5. 1.	
	ART. XXIII. *Plâtre.*			
Claude Mougeot. .	17 Avril. 1754	20 Avril 1754.	717. 10. 0.	
	Idem. . . .	Idem.	346. 16. 6.	
	29 Sept. 1754.	30 Sept. 1754.	51. 17. 4.	7514. 15. 3.
	Idem. . .	Idem. . . .	523. 14. 4.	
	20 Mars 1758.	23 Mars. 1758.	5826. 6. 4.	
	4 Déc. 1758.	5 Déc. 1758.	48. 10. 9.	
				307652. 14. 0.

ARTICLE XXXIV.

ci-contre . . . . 307652# 14s 0d

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	SOMMES payées.	
	ART. XXIV. *Ménuiserie.*			
Loüis Montignot...	19 Juil 1753.	19 Juil. 1753.	701 l. 15 f. 11 d.	
	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	854. 5. 9.	
	22 Mai 1756.	24 Mai 1756.	250. 4. 11.	
	Idem. . . .	Idem.	277. 3. 0.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	178. 16. 11.	
	16 Juil. 1756.	20 Juil. 1756.	182. 14. 0.	
	15 Fév. 1757.	19 Fév. 1757.	118. 4. 11.	
	Idem. . . .	Idem.	137. 0. 6.	
	Idem.	Idem.	277. 3. 1.	
	17 Mars 1757.	17 Mars 1757.	121. 10. 10.	
	Idem.	Idem.	212. 18. 0.	
	Idem	Idem.	186. 11. 6.	
	30 Sept. 1755.	10 Octo. 1757.	150. 19. 3.	
	20 Mars 1758.	23 Mars 1758.	165. 13. 5.	
	14 Nov. 1758.	15 Nov. 1758.	113. 0. 6.	
Rivet	19 Juin 1755.	20 Juin 1755	760. 5. 0.	
	Idem. . . .	Idem.	393. 13. 5.	
	Idem.	Idem.	1676. 1. 5.	
	Idem. . . .	Idem.	180. 9. 7.	16190. 16. 10.
	Idem. . . .	Idem.	473. 15. 8.	
	Idem	Idem. . . .	146. 7. 4.	
Marc.............	14 Sept. 1755.	15 Sept. 1755.	967. 14. 9.	
	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	946. 0. 7.	
	20 Dec. 1757.	22 Déc. 1757.	244. 12. 8.	
	9 Janv. 1759.	10 Janv. 1759.	27. 1. 11.	
Pidonier..........	4 Sept. 1755.	15 Sept. 1755.	588. 19. 3.	
Perbal............	22 Mars 1756.	24 Mars 1756.	70. 0. 0.	
Jean Getin.......	22 Mai 1756.	24 Mai 1756.	181. 3. 1.	
	23 Janv. 1759.	24 Janv. 1759.	1476. 6. 8.	
François..........	22 Mai 1756.	24 Mai 1756.	181. 18. 7.	
Thomas & Despace.	Idem.	Idem. . . .	171. 2. 0.	
	Idem.	Idem. . . .	171. 2. 0.	
	6 Déc. 1758.	7 Déc. 1758.	127. 13. 11.	
	23 Janv. 1759.	24 Janv. 1759.	1543. 13. 9.	
Cochin...........	22 Mai 1756.	24 Mai 1756.	546. 16. 1.	
	20 Juil. 1756.	20 Juil. 1756.	409. 18. 4.	
Joly..............	26 dudit	Idem.	358. 16. 7.	
Jean Virion.......	30 Sept. 1757.	10 Octo. 1757.	445. 18. 4.	
Cœury............	20 Mars 1758.	23 Mars 1758.	143. 5. 5.	
				323843. 10. 10.

d'autre part. . . . . 323843# 10s 10d

NOMS des Ouvriers.	*DATE DES* Mandemens.	Quittances.	*SOMMES* payées.	
	ART. XXV. *Serrurerie à toutes les faces des maisons de la Cariére, & grilles à chaques bouts de la Place.*			
Laurent.	20 Juin 1753.	16 Juil. 1753.	1405 l. 2 s. 3 d.	
Vivier.	27 Fév. 1754.	27 Fév. 1754.	97. 10. 6.	
	30 Sept. 1757.	10 Octo. 1757.	178. 16. 11.	
Colson.	22 Avril. 1757.	23 Avril 1757.	735. 6. 9.	
Lamour.	28 Mars 1758.	29 Mars 1758.	27987. 6. 9.	30404. 3. 2.
	ART. XXVI. *Vitrerie.*			
Voynant.	3 Nov. 1753.	3 Nov. 1753.	877. 18. 1.	
	15 Fév. 1757.	19 Fév. 1757.	645. 19. 8.	
	15 Fév. 1757.	Idem. . . .	480. 9. 11.	
	30 Nov. 1757.	22 Déc. 1757.	734. 13. 3.	
	6 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	199. 5. 5.	
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	1213. 10. 0.	
Daucher.	19 Juil. 1755.	19 Juil. 1755.	149. 11. 4.	
Jean Dony.	21 Mai 1757.	21 Mai 1757.	168. 2. 11.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	207. 3. 3.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	167. 7. 5.	
	Idem. . . .	Idem . . .	207. 3. 3.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	105. 18. 0.	
	21 Mai 1757.	22 Mai 1757.	79. 8. 6.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	118. 18. 2.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	106. 16 8.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	120. 15. 5.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	431. 1. 0.	
	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	64. 6. 1.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	61. 19. 8.	
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	58. 7. 11.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	141. 6. 7.	
	11 Fév. 1759.	13 Fév. 1759	11. 3. 0.	
Havet.	16 Juil. 1756.	20 Juil. 1756.	88. 13. 8.	
	30 Nov. 1757.	7. Déc. 1757.	135. 11. 1.	
	28 Août 1758.	28 Août 1758.	356. 14. 8.	6932. 4. 11.
	ART. XXVII. *Peinture.*			
Loüis Hast.	27 Fév. 1754.	27 Fév. 1754.	159. 9. 6.	
	6 Déc. 1758.	7 Déc. 1758.	160. 18 2.	
Devarennes.	30 Juin. 1754.	30 Juin 1754.	307. 19. 2.	
	30 Mars 1755.	31 Mars 1755.	368. 12. 10.	
	18 Fév. 1756	19 Fév. 1756.	121. 6. 11.	
			1118. 6. 7.	
				361179. 18. 11.

ci-contre. . . . . 361179# 18s 11d

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	Quittances.	SOMMES payées.	
	En ligne ci-contre		11181. 6 s. 7 d.	
Devarennes.	18 Fév. 1756.	19 Fév. 1756.	124. 13. 6.	
	16 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	48. 18. 6.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	38. 15. 8.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	38. 7. 11.	
	Idem.	Idem. . . .	112. 2. 8.	
	23 Avril 1757.	23 Avril 1757.	68. 5. 10.	
	Idem.	Idem. . . .	71. 15. 3.	
	Idem.	Idem. . . .	55. 10. 1.	
	Idem.	Idem. . . .	33. 12. 8.	
	Idem.	Idem. . . .	98. 7. 10.	
	Idem.	Idem. . . .	77. 9. 6.	
	Idem.	Idem. . . .	70. 8. 11.	
	23 Avril. 1757.	23 Avril 1757.	43. 3. 11.	
	Idem	Idem. . . .	37. 0. 0.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	36. 10. 9.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	33. 15. 0.	
	22 Juin. 1757.	22 Juin 1757.	183. 3. 4.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	181. 4. 8.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	73. 0. 7.	4019. 5. 11.
	Idem. . .	Idem. . . .	60. 7. 8.	
	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	100. 14. 0.	
	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	243. 17. 3.	
	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	134. 7. 1.	
	12 Juil. 1758.	17 Juil. 1758.	45. 2. 7.	
	Idem.	Idem. . . .	30. 10. 0.	
	Idem.	Idem. . . .	38. 15. 0.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	39. 19. 7.	
	4 Déc. 1758.	7 Déc. 1758.	60. 2. 2.	
Nicoufin.	16 Juil. 1756.	20 Juil. 1756.	57. 11. 1.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	25. 10. 11.	
	18 Mai 1757.	18 Mai 1757.	63. 17. 6.	
	1 Mars 1759.	1 Mars 1759	205. 8. 10.	
Loüis Boule.	16 Juil. 1756.	20 Juil. 1756.	83. 2. 7.	
	15 Fév. 1757.	19 Fév. 1757.	77. 8. 4.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	94. 11. 2.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	73. 10. 11.	
Michel.	4 Dec. 1758.	5 Déc. 1758.	41. 16. 1.	
	ART. XXVIII. *Sculpture.*			
Le Sr. Mefny.	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	1563. 16. 4.	5568. 14. 1.
Le Sr. Lenoir.	20 Mars. 1758.	23 Mars 1758.	4004. 17. 9.	
				370767. 18. 11.

d'autre part. . . . . 370767# 18s 11d

Fontaines.

ARTICLE XXIX.

La Somme de trois cent quarante-deux livres dix-neuf sols un denier argent au cours de France, que le Comptable a payé au Sr. Lepy, pour ouvrages de Sculpture qu'il a fait pour la décoration des Fontaines de ladite place, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy. . . . . 342l. 19f. 1d.

ARTICLE XXX.

Celle de mille sept cent quatre-vingt douze livres douze sols huit deniers dite monnoye, qu'il a payé à la veuve du Sr. Mesny, pour ouvrages en Sculpture faits par son mari, aussi pour la décoration des mêmes Fontaines, suivant le toisé, réglement, mandement et quittance, cy. 1792. 12. 8.

ARTICLE XXXI.

Celle de cinq mille quatre cent quatre-vingt-deux livres quatorze sols six deniers dite monnoye, qu'il a payé à M. Thibault Lieutenant-general de Police à Nancy, pour remboursement de pareille Somme par lui payée à differens ouvriers employés à la file des corps de fontaines qui conduisent les eaux depuis la source de Boudonville jusques sur ladite place, suivant le mémoire, mandement, et quittance au bas de mondit Sr. Thibault et les traités, mémoires et quittances des ouvriers joints, cy. . . 5482. 14. 6.

ARTICLE XXXII.

Celle de trois cent cinquante-deux livres treize sols cinq deniers dite monnoye, qu'il a payé à François François, pour ouvrages en plomb et fer-blanc qu'il a fait auxdites fontaines, suivant les mémoire et toisé, réglement mandement et quittance, cy. . . . . 352. 13. 5.

Total des articles XXIX à XXXII : 7970. 19. 8.

378738. 18. 7.

ARTICLE XXXIII.

ci-contre . . . . 378738 l. 18 s. 7 d.

Differens Ouvrages.

ARTICLE XXXIII.

La Somme de trois mille huit cent dix-huit livres sept sols neuf deniers argent au cours de France, qu'il a payé à Antoine Niclos fils ménuisier, pour ouvrages en treillage et ménuiserie, faits à la construction d'un grand cabinet sur un bastion des remparts derriére le Palais, qui termine la place de la Carriére; et cinquante-quatre caisses en treillages aux pieds des arbrisseaux de la même place, suivant le toisé du Sr. Gallois du 10 Janvier 1756. Réglement de M. Héré du 21 Juin suivant. Mandement de M. Alliot du 16 Juillet même année, et quittance au bas dudit Niclos du 21, cy. . . 3818 l. 7 s. 9 d.

ARTICLE XXXIV.

Celle de cent cinquante-huit livres six sols trois deniers dite monnoye, qu'il a payé à Nicolas Binard, pour fourniture des tilleuls plantés sur ladite place, et des frézillons qui en garnissent les caisses, suivant deux mémoires réglés par M. Héré les 17 Mars et 10 Mai 1755. Mandemens de feu M. le Duc Ossolinski desdits jours, et quittances au bas dudit Binard des 17 Mars et 12 Mai dite année, cy. 158. 6. 3.

ARTICLE XXXV.

Celle de deux cent trois livres douze sols dite monnoye, qu'il a payé à Claude Ducret jardinier, pour journées employées à la plantation des tilleuls et frézillons de la place, suivant deux mémoires réglés, mandemens et quittance, cy . . 203. 12. 0.

4180. 6. 0. 378738. 18. 7.

d'autre part . . . . 378738# 18s 7d

En ligne d'autre part. . . . . 4180 l. 6 s. od.

ARTICLE XXXVI.

Celle de trente-huit livres deux sols six deniers dite monnoye, qu'il a payé à Leroud jardinier, pour journées aussi employées à la plantation desdits tilleuls, suivant le mémoire réglé, mandement et quittance, cy . . . . . 38. 2. 6.

ARTICLE XXXVII.

Celle de six cent quarante livres dix-neuf sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé à Guibaut jardinier, pour journées employées à diriger les ouvriers qui ont plantés les tilleuls et frézillons, et applani les terres, suivant deux mémoires réglé, mandement et quittance, cy. 640. 19. 2. — 5328. 5. 11.

ARTICLE XXXVIII.

Celle de quatre-vingt huit livres cinq sols dite monnoye, qu'il a payé à Jean-Jacques Dubourg maître des hautes-œuvres, pour la vidange de latrines dans diverses maisons sur la Carrière, Suivant deux mémoires réglés, mandements et quittance, cy . . . . 88. 5. 0.

ARTICLE XXXIX.

Celle de trois cent quatre-vingt livres treize sols trois deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Gastaldy, pour ouvrages en dorure et bronze des grilles qui sont posées à chaques bouts de ladite place, Suivant le mémoire réglé, mandement et quittance, cy . . . . . . 380. 13. 3.

384067. 4. 6.

REVENANT lesdites sommes à ladite premiere de trois cent quatre-vingt quatre mille soixante-sept livres quatre sols six deniers *argent au cours de France.*

CHAPITRE XVI.

Palais qui termine au Nord la Place de la Carriére, & qui fait face à l'intérieure de la Porte-Royale ou Arc-de-triomphe, avec ses retours en demi-cercles joignant les pavillons, parterre & fontaine derriére ce Palais.

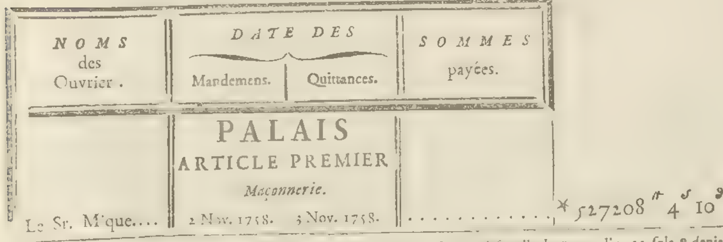


Intendance

FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de huit cent quarante-neuf mille six livres trois sols un denier *argent au cours de France, qu'il a payé tant pour la construction du Palais fermant la Place de la Carriére au Nord, & vis-à-vis l'intérieure de l'Arc-de-triomphe ou Porte-Royale qui termine cette Place au Midi; que pour les jardins, parterres & fontaines au derriére, le tout suivant le détail ci-après.*

SAVOIR.

Constuction du Palais, jardin, parterre & fontaine derriére.



NOMS des Ouvrier.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	SOMMES payées.
	PALAIS ARTICLE PREMIER *Maçonnerie.*		
Le Sr. Mique....	2 Nov. 1758.	3 Nov. 1758.	.... * 527208 # 4 s 10 d

* Dans cette somme de 527208 liv. 4 sols 10 deniers de France, est comprise celle de 850[illegible]1 liv. 12 sols 8 deniers cours de Lorraine; savoir, 39[illegible]27 liv. 9 sols 8 deniers pour les ouvrages en maçonnerie, pierres de taille & architectu-

d'autre part. . . . . 527208 lt 4 s 10 d

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittance.	SOMMES payées.			
	ART. II. *Sculpture.*					
Le Sr. Vallier. . . .	18 Fév. 1756.	19 Fév. 1756.	14621 l.	8 f.	2. d.	
Le Sr. Guibal. . .	19 Déc. 1756.	19 Dec. 1756.	27937.	16.	9.	
	12 Juil. 1758.	24 Juil. 1758.	2545.	10.	10.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	266.	6.	3.	
	10 Oct. 1758.	13 Oct. 1758.	3815.	2.	2.	
	7 Nov. 1758.	10 Nov. 1758.	4115.	2.	2.	
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	2421.	11.	10.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	199.	1.	6.	
Le Sr. Bechamp. .	28 Août 1758.	28 Août 1758.	526.	9.	8.	72971. 3. 6.
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	10906.	11.	11.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	1285.	17.	9.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	661.	2.	9.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	557.	8.	0.	
Le Sr. Heker. . . .	30 Sept. 1758.	13 Oct. 1758.	1182.	3.	9.	
	4 Déc. 1758.	5 Déc. 1758.	150.	11.	5.	
Le Sr. Lenoir. . . .	30 Sept. 1758.	14 Oct. 1758.	1668.	6.	11.	
Le Sr. Walneffer. .	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	110.	11.	8.	
	ART. III. *Charpenterie*					
Le Sr. Duprey. . .	6 Déc. 1758	7 Déc. 1758.	57926.	17.	1.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	4212.	9.	8.	62294. 15. 9.
	10 Janv. 1759	11 Janv. 1759.	155.	9.	0.	
	ART. IV. *Couverture.*					
Liebaut.	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	4367.	19.	7.	
	10 Oct. 1758.	13 Oct. 1758.	1091.	9.	0.	5528. 19. 1.
	23 Janv. 1759.	24 Janv. 1759.	69.	10.	6.	
	ART. V. *Plomb & Ferblanc.*					
Ve. Briey & François.	12 Juil. 1758.	17 Mai 1758.	17653.	11.	10.	
François Erançois.	20 Déc. 1757.	22 Dec. 1757.	871.	14.	8.	29989. 5. 5.
	10 Oct. 1758.	13 Oct. 1758.	6683.	6.	1.	
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	4780.	12.	10.	

ARTICLE VI. 697992. 8. 7.

faits à la construction de la façade de la maison en forme de pavillon, que M. Héré a fait bâtir au bout de la ruë à droite du Palais qui termine la Place, & pour la face en retour de ladite maison; & 45444 liv. 3 sols pour la constuction, tant de la face sur la grande ruë, que des murs de refent & autres ouvrages en maçonnerie faits dans l'intérieur, faisant en tout la susdite somme de 85071 liv. 12 sols 8 deniers de Lorraine, que le Roi a bien voulu prendre à son compte; au moyen de ce que ledit Sr. Héré a remis à SA MAJESTE' un terrein à lui concédé, de la consistance de 16 ommées 91 pieds 6 pouces, situé dans le ci-devant potager derriére la maison que ledit Sr. Héré a fait bâtir sur la Place St. STANISLAS, & qu'il a depuis venduë à M. de Marainville; ainsi que les murs d'enceinte que ledit Sr. Hére avoit fait construire autour du même terrein, le tout estimé par les Srs. Gentillatre, Antoine & Levêque à la somme de 11957 liv. 14 sols cours de Lorraine, suivant leur procès-verval du 8 Juin 1755, joint au mémoire du Sr. Mique, avec l'abandonnement & cession au profit du Roi desdits terrein & murs d'enceinte, du 26 Octobre 1757.

ci-contre. . . . . 697992# 8s 7d

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	Quittances.	SOMMES payées.	
	ART. VI. *Plâtre.*			
Mougeot..........	6 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	12281 l. 0. s. 4 d.	
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	297. 6. 11.	12578. 7. 3.
	ART. VII. *Ménuiserie.*			
Marc..............	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	1086. 18. 7.	
	20 Mai 1758.	23 Mai 1758.	1059. 7. 4.	
Gauthier..........	20 Déc. 1757.	31 Déc. 1757.	1391. 1. 10.	
	6 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	8096. 8. 10.	
Jeandidier........	6 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	2957. 2. 4.	24157. 8. 2.
Thomas & Despace.	20 Mai 1758.	23 Mai 1758.	8100. 15. 3.	
	6 Déc. 1758.	7 Déc. 1758.	383. 13. 6.	
	Idem......	Idem....	1082. 0. 6.	
	ART VIII. *Serrurerie.*			
Le Sr. Lamour......	7 Fév. 1759.	8 Fév. 1759.	44628. 8. 1.	
	Idem......	Idem....	546. 16. 7.	45175. 4. 8.
	ART. IX. *Vitrerie.*			
Voynant..........	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	864. 15. 7.	
Le Sr. Robiche.....	28 Fév. 1759.	1 Mars 1759.	3666. 13. 0.	4531. 8. 7.
	ART. X. *Peinture d'Impression.*			
Devarennes........	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	144. 6. 4.	
Gergonne & Hast...	20 Mai 1758.	22 Mai 1758.	2548. 3. 3.	
Loüis Hast,.......	10 Octo. 1758.	13 Octo. 1758.	2695. 7. 6.	6177. 16. 2.
	6 Déc. 1758.	7 Déc. 1758.	444. 16. 8.	
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	345. 2. 5.	
	FONTAINE, BERCEAUX, Treillages, nivellement, transport de terres, gazonnement, fourniture & plantation d'arbres, charmilles, buits & fleurs, pour la formation des jardin & parterre derrière ledit Palais.			
	ART. XI. *FONTAINE.* *Sculpture.*			
Le Sr. Heker.......	20 Mai 1758.	22 Mai 1758.	790. 13. 0.	
Le Sr. Bechamp....	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	2074. 8. 7.	3143. 0. 1.
	Robinets, sous-papes & visses de cuivre.			
Despois...........	3 Janv. 1759.	4 Janv. 1759.	277. 18. 6.	
				793755. 13. 6.

d'autre part. . . . . 793755# 13s 6d

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	SOMMES payées.	
	ART. XII. BERCEAUX & *Treillages*,			
	Ménuiserie.			
Antoine Niclos....	20 Juin 1758.	20 Juin 1758.	7100l. 9s. 9d.	
	21 Janv. 1759.	22 Janv. 1759.	7165. 1. 1.	
	Fil d'archal.			
Le Sr. Bailly.......	20 Mai 1758.	24 Mai 1758.	60. 0. 0.	
	Surrurrie.			
Remy.	25 Dec. 1757.	27 Déc. 1757.	532. 4. 2.	
	6 Déc. 1758.	7 Déc. 1758	755. 6. 3.	21422. 9. 11.
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	906. 13. 9.	
	Peinture d'Impression.			
Didelot...........	30 Nov. 1757.	6 Déc. 1757.	1089. 5. 0.	
	6 Déc. 1758.	8 Déc. 1758.	1616. 2. 4.	
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	2197. 7. 7.	
	ART. XIII. *Nivellement, transport de terres, gazonnement, fourniture & plantation d'arbres, charmilles, buits & fleurs.*			
Nicolas Ferry......	27 Fev. 1754.	27 Fév. 1754.	151. 14. 8.	
Fiacre Loüis.......	1 Sept. 1754.	2 Sept. 1754	110. 0. 0.	
Ducret.	19 Août 1754.	Idem.	272. 6. 5.	
Loüis Grison.......	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	75. 17. 4.	
Binard............	13 Fév. 1757.	13 Fév. 1757.	242. 6. 3.	
	24 Juin 1757.	24 Juin 1757.	247. 6. 1.	
	7 Mars 1758.	7 Mars 1758.	306. 8. 3.	
	28 Juin 1758.	28 Juin 1758	168. 17. 5.	
Guibaut..........	30 Nov. 1757.	6 Déc. 1757.	562. 15. 2.	
	20 Déc. 1757.	26 Déc. 1757.	1006. 16. 0.	
	26 Janv. 1759.	27 Janv. 1759	219. 10. 5.	10830. 13. 5.
Derlange.........	20 Août 1757.	21 Août 1757.	1156. 4. 11.	
	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757	1747. 3. 5.	
	Idem. . . .	Idem	916. 1. 7.	
	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	635. 15. 6.	
	20 Janv. 1758	23 Janv. 1758.	725. 7. 10.	
	Idem. . . .	20 Fév. 1758.	399. 17. 0.	
	20 Mai 1758.	22 Mai 1758.	809. 10. 7.	
	20 Mars 1758.	23 Mars 1758.	463. 18. 4.	
	13 Juin 1758	26 Juin 1758	612. 17. 3.	
	ART. XIV. *PAVÉS.*			
Etienne Lapoussiere.	16 Juil. 1756.	20 Juil. 1756	732. 5. 3.	
	6 Nov. 1758.	8 Nov. 1758.	3392. 15. 0.	4125. 0. 3.

830133. 17. 1.

ci-contre............................... 830133# 17s 1d

Ouvrages différens dans l'intérieur du Palais.

ARTICLE XV.

La Somme de quatre cent soixante & douze livres sept sols quatre deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé à Louis Fesquet, pour ouvrages en bronze et dorure de la rampe de l'escalier du même palais, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy . . . . 472. 7. 4.

ARTICLE XVI.

Celle de deux mille cent neuf livres quatorze sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Lechien marbrier, pour le prix de seize cheminées de marbres qu'il a fourni et posé dans les différens appartemens du Palais, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy. 2109. 14. 4.

ARTICLE XVII.

Celle de trois tent soixante & onze livres dix-neuf sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé à Nicolas Saunier, pour fourniture du plâtre employé au marbre artificiel, employé tant en cheminées qu'en ornemens des salles et appartemens dudit Palais, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . . . . 371. 19. 2.

ARTICLE XVIII.

Celle de cent soixante & onze livres quinze sols trois deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Villiers, pour l'indigo, huile, ripoli, orpiment, vermillon colle et autres fournitures nécessaires à la composition dudit marbre, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy. 171. 15. 3.

ARTICLE XIX.

Celle de six cent quatorze livres huit sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Manciaux marbrier, tant pour journées d'ouvriers que pour achats de couleurs, employés à la composition desdits marbres, suivant le mémoire, mandement et quittance du 4 Mars même année, cy. 614. 8. 4.

ARTICLE XX.

Celle de cinq cent cinquante-neuf livres un sol deux deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour autres journées d'ouvriers et achats de fournitures employés à ladite composition, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. 559. 1. 2.

834433. 2. 8.

d'autre part. . . . . 834433# 2s 8d.

ARTICLE XXI.

Celle de six cent quatre-vingt dix-sept livres un sol deux deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, aussi pour journées d'ouvriers et achats de choses employées à la composition desdits marbres, suivant un autre mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 697. 1. 2.

ARTICLE XXII.

Celle de quatre-vingt huit livres un sol deux deniers dite monnoye, qu'il a payé à Jean-François Despois fondeur, pour fourniture de quatre-vingt-dix crampons de cuivre livrés au Sr. Lechien et employés aux cheminées de marbres et autres, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy. . . . . 88. 1. 2.

ARTICLE XXIII.

Celle de neuf mille cinq cent quarante-six livres dix-neuf sols trois deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Gergonne, pour ouvrage de peinture à fresque rehaussés d'or, ornés de fleurs, de tout le plafond de la grande salle du même Palais, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . . 9546. 19. 3.

ARTICLE XXIV.

Celle de quatre cent une livre quinze sols dix deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour ouvrages en dorure des cadres et trumeaux des deux cheminées de la grande salle, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy. 401. 15. 10.

ARTICLE XXV.

Celle de trois cent trente-six livres dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Girardet peintre, pour avoir fait en grand les portraits du Roi et de la Reine de France, placés dans des ovales sur les cheminées du grand sallon, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy... 336. 0. 0.

ARTICLE XXVI.

Celle de trois mille trois cent vingt & une livres dix-huit sols dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Oriot, pour le prix des glaces et trumeaux qu'il a fourni et posés au grand sallon, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy. . . . . 3321. 18. 0.

ARTICLE XXVII.

Celle de cinquante livres dite monnoye, qu'il a payé à Michel Christophe, pour avoir nettoyé, mis en couleur, ciré et frotté les parquets dudit Palais, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . . 50. 0. 0.

ARTICLE XXVIII. 848874. 18. 1.

ci-contre . . . . 848874 # 18 s 1 d

ARTICLE XXVIII.

Celle de cent trente & une livres cinq sols dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Antoine, pour le prix de dix cordes et demi de bois, consumé pour echauffer les salles et autres appartemens dudit Palais, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy . . . . 131. 5. 0.

849006. 3. 1.

REVENANT lesdites sommes à ladite premiére de huit cent quarante-neuf mille six livres trois sols un denier, *argent au cours de France.*

CHAPITRE XVII.

Ancien - Hôtel de l'Intendance, servant actuellement à loger divers Officiers de la garnison, entre la Bibliothêque & les Cordeliers; la principale face regarde le bastion & le jardin du Palais, qui termine la Carriére; l'autre est sur la grande ruë.



Pavillon Pour les Officiers de la Garnison

FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de cinquante-quatre mille six cent trente-cinq livres dix-huit sols *argent au cours de France, qu'il a payé pour ouvrages faits au Bâtiment renfermant des cazernes & logemens*

des Officiers de la garniſon, près du Palais, qui termine la Place de la Carrière, ſaiſant face au baſtion d'un coté, & de l'autre à la grande-rue de la Vieille-ville, ſuivant le détail ci-après.

S A V O I R,

Conſtruction.

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	SOMMES payées.	
	ARTICLE PREMIER. *Maçonnerie.*			
Le Sr. Mutlot......	16 Sept. 1756	17 Sept. 1756.	8441. 6ſ. 7d.	27079# 10ſ 2d
	6 Déc. 1758	7 Dec. 1758.	26235. 3. 7.	
	ART. II. *Charpanterie.*			
Le Sr. Duprey.....	20 Janv. 1758	23 Janv. 1758.	2902. 1. 11.	14165. 6. 4.
	6 Déc. 1758.	7 Déc.. 1758.	11263. 4. 5.	
	ART. III. *Couverture.*			
Liébault...........	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	235. 1. 6.	422. 7. 8.
	20 Janv. 1758.	23 Janv. 1758.	71. 3. 8.	
	10 Janv.. 1759.	11 Janv. 1759.	116. 2. 6.	
	ART. IV. *Plomb & Fer blanc.*			
François François..	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757.	....	228. 15. 3.
	ART. V. *Plâtre.*			
Silvain Vallée.......	14 Août 1755.	14 Août 1755.	1787. 18. 3.	4036. 1. 10.
	18 Nov. 1757.	21 Nov. 1757.	2248. 3. 7.	
	ART. VI. *Ménuiſerie.*			
Rivet..............	19 Juin. 1755.	20 Juin 1755.	1626. 2. 2.	2698. 14. 8.
	20 Avril 1757	23 Avril. 1757	434. 6. 8.	
Marc..............	10 Mai 1757.	20 Mai 1757.	491. 11. 11.	
	30 Sept. 1757.	10 Octo. 1757.	91. 7. 0.	
	Idem......	Idem......	55. 6. 11.	
	ART. VII. *Serrurerie.*			
Le Sr. Lamour.....	27 Mars 1758.	29 Mars 1758.	....	4387. 4. 10.
	ART. VIII. *Vitrerie.*			
Voynant	15 Fév. 1757.	19 Fév. 1757.	392. 7. 10.	912. 0. 5.
	6 Déc. 1758.	7 Déc. 1758	519. 12. 7.	
	ART. IX. *Peinture d'impreſſion.*			
Devarennes........	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	312. 9. 9.	705. 16. 10.
	Idem......	Idem.....	71. 13. 8.	
Loüis Haſt.........	22 Déc. 1757.	22 Déc. 1757.	321. 13. 5.	
				54635. 18. 0.

REVENANT leſdites ſommes à ladite premiere de cinquante-quatre mille ſix cent trente-cinq livres dix-huit ſols *argent au cours de France.*

CHAPITRE XVIII.

Foüilles excavations, transports des terres & repous des ouvrages de la Carriére ; du Palais qui la termine, & du Bâtiment servant de cazernes & logemens aux Officiers de la garnison.

FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt cinq livres un sol deux deniers *argent au cours de France, qu'il a payé pour foüilles, excavations, transport des terres & repous des ouvrages de la Place de la Carriére ; du Palais qui la termine, & du Bâtiment servant de cazernes & de logemens aux Officiers de la garnison, le tout suivant le détail ci-après.*

SAVOIR,

NOMS. des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	SOMMES payées.	
	ARTICLE I.			
Ramonot.........	17 Juil. 1754.	17 Juil. 1754.	....	421# 18s 8d
	ART. II.			
Proyard...........	21 Nov. 1754.	21 Nov. 1754.	41 l. 16 s. 1 d.	
	23 Nov. 1755.	24 Nov. 1755.	505. 18. 3.	1415. 1. 10.
	18 Fév. 1756.	19 Fév. 1756.	867. 7. 6.	
	ART. III.			
Tisserant.........	19 Juil. 1755.	19 Juil 1755.	....	48. 0. 0.
	ART. IV.			
Derlanges & consors.	30 Mai 1753.	2 Juin 1753.	464. 10. 0.	
	27 Fév. 1754.	27 Fév. 1754.	878. 13. 7.	1692. 18. 1.
	7 Août 1754.	7 Août 1754.	59. 8. 3.	
	14 Sept. 1755.	15 Sept. 1755.	290. 6. 3.	
	ART. V.			
Derlange.........	19 Juil. 1755.	19 Juil. 1755.	1155. 12. 4.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	598. 14. 0.	
	18 Fév. 1756.	19 Fév. 1756.	166. 19. 10.	
	18 Nov. 1756.	22 Nov. 1756.	988. 2. 10.	4048. 2. 0.
	17 Mars 1757.	18 Mars 1757.	927. 1. 2.	
	30 Sept. 1758.	30 Sept. 1758.	211. 11. 10.	
				7626. 0. 7.

d'autre part. . . . .

NOMS des Ouvriers.	DATE DES Mandemens.	DATE DES Quittances.	SOMMES payées.	
	ART. VI.			
	22 Mars 1756.	24 Mars 1756.	484l. 12f. 6d.	
	22 Juin 1756.	23 Juin 1756.	789. 3. 4.	
	16 Sept. 1756.	17 Sept. 1756.	283. 1. 5.	
	16 Août 1756.	16 Août. 1756.	200. 10. 3.	
	19 Déc. 1756.	19 Déc. 1756.	767. 19. 5.	
	20 Mai 1757.	20 Mai 1757	870. 11. 5.	
	22 Avril. 1757.	23 Avril 1757.	771. 1. 9.	
	18 Nov. 1756.	22 Nov. 1756	444. 3. 5.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	563. 19. 6.	
	30 Nov. 1757.	7 Déc. 1757	382. 16. 5.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	452. 1. 7.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	200. 2. 4.	
	20 Déc. 1757.	22 Déc. 1757	327. 9. 5.	
	Idem.	Idem. . . .	674. 17. 9.	
	Idem	Idem. . . .	685. 8. 3.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	755. 19. 4.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	765. 17. 10.	
J C. Lapouffiere.	20 Janv. 1758.	23 Janv. 1758	742. 0. 8.	17959. 0. 7.
	20 Fév. 1758.	20 Fév. 1758.	226. 8. 9.	
	20 Mars 1758.	23 Mars 1758.	795. 1. 4.	
	20 Mai 1758.	22 Mai 1758.	645. 3. 9.	
	23 Juin 1758.	26 Juin 1758.	906. 12. 11.	
	12 Juiil. 1758.	17 Juil. 1758	775. 18. 10.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	688. 9 6.	
	17 Août 1758.	17 Août 1758.	519. 1. 9.	
	30 Sept. 1758.	14 Octo. 1758	465. 13. 4.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	628. 16. 8.	
	Idem. . .	Idem. . . .	319. 18. 7.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	85. 6. 3.	
	10 Janv. 1759.	11 Janv. 1759.	227. 12. 1.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	265. 2. 11.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	146. 15. 0.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	262. 18. 10.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	448. 9. 3.	
	Idem. . . .	Idem. . . .	389. 14. 3.	
				25585. 1. 2.

REVENANT lefdites fommes á ladite premiére de vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt cinq livres un fol deux deniers *argent au cours de France.*

CHAPITRE XIX.

CHAPITRE XIX.

Lanternes placées sur les ouvrages rapportés ci-devant.

FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de six mille huit cent cinquante livres huit sols deux deniers *argent au cours de France, qu'il a payé pour le prix des lanternes placées sur les ouvrages portés au present Compte, suivant le détail ci-après.*

SAVOIR,

ARTICLE PREMIER.

La Somme de cinq mille cinq cent trente & une livres douze sols argent au cours de France, que le Comptable a payé au Sr. Robiche, pour le prix des lanternes qu'il a fourni, et qui sont placées sur les différens ouvrages rapportés au présent Compte, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy . . . . 5531# 12s 0d

ARTICLE II.

Celle de neuf cent vingt-neuf livres dite monnoye, qu'il a payé à Jean-François Despois fondeur, pour avoir fait en cuivre les couronnes, écrous et autres fournitures et ouvrages pour la garniture et les ornemens desdites lanternes, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy . . . . . 929. 0. 0.

ARTICLE III.

Celle de trois cent quatre-vingt neuf livres seize sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé au même, pour pareils ouvrages faits auxdites lanternes, suivant un autre mémoire, réglement, mandement et quittance, cy. . . . . 389. 16. 2.

6850. 8. 2.

REVENANT lesdites sommes à ladite première de six mille huit cent cinquante livres huit sols deux deniers *argent au cours de France.*

CHAPITRE XX.

Dépenses diverses

FAIT DÉPENSE LE COMPTABLE de la somme de cinquante & un mille cent soixante-sept livres dix-huit sols *argent au cours de France,*

qu'il a payé pour diverſes dépenſes relatives aux ouvrages rapportés aux préſent Compte, le tout ſuivant le détail ci-après.

SAVOIR,

ARTICLE PREMIER.

La Somme de cinquante-neuf livres quatre ſols quatre deniers argent au cours de France, que le Comptable a payé à Thibaut France, pour ouvrages en maçonnerie faits au rétabliſſement du mur de la maiſon du Sr. Mangin, ſur la place de la Ville-neuve, endommagé par la démolition de l'ancien Palais, ſuivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy. . . . . 59# 4 ſ 4 d.

ARTICLE II.

Celle de deux cent trente-quatre livres deux ſols un denier dite monnoye, qu'il a payé à Jacques Dubreuil, pour ouvrages de fouilles et tranſports de terre, corroy, groſſe maçonnerie, demi-briques, charpenterie et pavé brut, faits à la conſtruction des latrines du Sr. Rouſſelot derrière et attenant à l'Hôtel-de-Ville, ſuivant le mémoire, réglement mandement et quittance, cy. 234. 2. 1.

ARTICLE III.

Celle de cent quatre-vingt quatorze livres deux ſols cinq deniers dite monnoye, qu'il a payé à Claude Bigerelle carrayeur, pour journées employées à toiser les pierres arrachées dans la carrière d'Euville, pour les ouvrages du Roi, ſuivant le certificat de M. Héré, mandement et quittance, cy. . . . . . . 194. 2. 5.

ARTICLE IV.

Celle de quatre cent quatre-vingt dix-neuf livres cinq ſols ſix deniers dite monnoye, qu'il a payé à Nicolas Bynard, pour fourniture de charmilles et tilleuls dans les avenues des routes qui aboutiſſent à la Place-Royale, et dans les foſſés des baſtions, ſuivant trois mémoires, réglés par M. Héré. Mandements et quittances,

SAVOIR,

Le premier, avec quittance du 10 Mai 1755, de la ſomme de, cy	17 l.	8 ſ.	3 d.	499. 5. 6.
Le ſecond, avec quittance du 30 Janvier 1756, de la ſomme de, cy.	189.	17.	3.	
Le troiſieme, avec quittance du 24 Juin 1756, de la ſomme de, cy .	292.	0.	0.	
				986. 14. 4.

ci-contre. . . . . 986# 14s 4d

ARTICLE V.

Celle de deux cent vingt-deux livres six sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé à Jaques Voynant, pour ouvrages de vitrerie faits à l'ancienne Eglise-Primatiale, suivant le mémoire réglé par M. Héré, mandement et quittance, cy. 222. 6. 2.

ARTICLE VI.

Celle de deux cent soixante livres quatorze sols neuf deniers dite monnoye, qu'il a payé à Nicolas Gauthier ménuisier, pour divers ouvrages de ménuiserie faits en differens endroits de la Place-Royale, suivant le mémoire réglé par M. Héré, mandement et quittance, cy . . . . 260. 14. 9.

ARTICLE VII.

Celle de dix-huit livres dite monnoye, qu'il a payé à Jean Simonin fourbisseur, pour fourniture de quatre lames de sabre aux gladiateurs qui etoient d'abord sur la place de la Carriére, et qui depuis ont été transférés à la Malgrange, suivant le mémoire, réglement mandement, et quittance, cy. 18. 0. 0.

ARTICLE VIII.

Celle de quatre-vingt livres un sol trois deniers dite monnoye, qu'il a payé à Christophe Pierron, pour ouvrages en couverture faits à la toiture du pavillon de la Comédie, suivant le mémoire réglement, mandement et quittance, cy. . . . . . . 80. 1. 3.

ARTICLE IX.

Celle de mille neuf cent trente-neuf livres dix-huit sols dix deniers dite monnoye, qu'il a payé à Antoine Niclos fils, pour ouvrages en ménuiserie, tant aux caisses qui sont sur la Place de la Carriere; qu'aux berceaux que l'on s'étoit préposé d'y placer d'abord, et dont partie des bois a été employée à construire des berceaux en treillages dans le jardin de l'Hôpital St. Jean-de-Dieu; et l'autre partie deposée dans les magazins du Roi à Lunéville, pour servir à d'autres ouvrages de Sa Majesté, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy. . . . . . 1939. 18. 10.

3507. 15. 4.

d'autre-part	3507# 15s 4d

ARTICLE X.

Celle de soixante-trois livres cinq sols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Masson, Confiseur et Cafetier, pour rétablissement du pavé au devant de sa maison sur les Trotaires, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy. 63. 5. 4.

ARTICLE XI.

Celle de mille trois cent soixante dix livres dix-sept sols cinq deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Duprey charpentier, pour ouvrages de charpenterie faits à la construction d'un magazin sur la grande place de la Ville-neuve, dans le tems que Sa Majesté projettoit d'y ériger la Statuë de LOUIS XV. Ce magazin destiné a enfermer les matériaux et outils des ouvriers, a été démoli depuis, et les matériaux en provenans employés à la construction de divers corps-de-gardes, suivant le mémoire, réglement, mandement et quittance, cy. 1370. 17. 5.

ARTICLE XII.

Celle de cinquante-neuf livres douze sols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé au nommé Bossu voiturier, pour diverses voitures d'écailles employées aux toitures de la Place-Royale, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . . . . 59. 12. 2.

ARTICLE XIII.

Celle de quatre cent trente-sept livres huit sols un denier dite monnoye, qu'il a payé à Antoine Poirson et consors pour voitures, des colonnes tirées de la carriére d'Euville, jusques sur la Place-Royale, suivant le mémoire, réglé par M. Héré, mandement et quittance, cy. . . . 437. 8. 1.

ARTICLE XIV.

Celle de quarante-une livres seize sols dite monnoye, qu'il a payé à Jacob Crisman, pour trois voitures de groupes et autres piéces d'architectures, depuis Lunéville

5438. 18. 4.

ci-contre. . . . . 5438# 18s 4d

Lunéville jusqu'à la Place-Royale de Nancy, suivant le mémoire réglé par M. Héré, mandement et quittance, cy . . . . 41. 16. 0.

ARTICLE XV.

Celle de trois cent dix-huit livres quatorze sols cinq deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Lafflize Fermier du Crosne de Nancy, pour droits de déchargement des plombs venus de Metz par eau, et qui ont servi aux ouvrages de la Place, suivant deux mémoires, mandemens et quittances

SAVOIR,

Le premier, avec quittance du 24 Novembre 1755, de la somme de, cy.	153 l.	5 f.	7 d.		
Le second, avec quittance du 16 Août 1756, de la somme de, cy....	165.	8.	10.	318. 14. 5.	

ARTICLE XVI.

Celle de deux mille huit cent soixante-sept livres seize sols six deniers dite monnoye qu'il a payé à Joseph Richard voiturier, pour diverses voitures d'ouvrages de menuiserie et d'architecture de Lunéville à la Place-Royale de Nancy, suivant cinq mémoires réglés par M. Héré, avec mandemens et quittances.

SAVOIR,

Le premier, avec quittance du 5 Janvier 1756, de la somme de, cy...	646 l.	14 f.	9 d.	
Le second, avec quittance du 19 Décembre 1756, de celle de, cy...	627.	16.	11.	
Le troisiéme, avec quittance du 6 Décembre 1757, de celle de, cy...	727.	14.	4.	2867. 16. 6.
Le quatriéme, avec quittance du 23 Mai 1758, de celle de, cy....	438.	3.	6.	
Le cinquiéme, avec quittance du 6 Décembre 1758, de celle de, cy	427.	7.	0.	

ARTICLE XVII.

Celle de deux mille deux cent soixante-quatre livres cinq sols trois deniers dite monnoye, qu'il a payé à Nicolas Saunier, pour diverses voitures de plâtre, et d'ouvrages de menuiserie et d'architecture, depuis Lunéville jusqu'à ladite Place, suivant six mémoires réglés par M. Héré, mandemens et quittances,

SAVOIR,

Le premier, avec quittance au bas du 20 Mai 1757, de la somme de, cy	922 l.	10 f.	7 d.	
Le second, avec quittance du 28 Décembre 1757, de celle de, cy..,	458.	19.	11.	
Le troisiéme, avec quittance dudit jour, de celle, de cy........	322.	4.	10.	
Le quatriéme, avec quittance du 8 Janvier 1759, de celle de, cy...	487.	14.	6.	2264. 5. 3.
Le cinquiéme, avec quittance dudit jour, de celle, cy..........	41.	16.	1.	
Le sixiéme, avec quittance dudit jour, de celle de, cy.........	30.	19.	4.	

ff 10931. 10. 6.

d'autre-part	10931# 10ſ 6d

ARTICLE XVIII.

Celle de cinquante-trois livres ſeize ſols, dite monnoye, qu'il a payée à Claude Lesclave, pour diverses voitures d'écailles, bois et autres matières, de la Malgrange à ladite Place, suivant le mémoire réglé par M. Héré, mandement et quittance, cy. 53. 16. 0.

ARTICLE XIX

Celle de cent neuf livres douze ſols quatre deniers dite monnoye, qu'il a payée au Sr. Antoine, pour droits de passage sur la Mozelle, des plombs que l'on a fait venir par eau, de Metz à Nancy, suivant le mémoire réglé par M. Héré, mandement et quittance, cy . . . . 109. 12. 4.

ARTICLE XX.

Celle de huit cent quatre-vingt-ſept livres un ſol huit deniers dite monnoye, qu'il a payée au Sr. Girardet peintre, pour avoir dessiné la Place-Royale, plusieurs figures et ornemens, la Statuë de LOUIS XV. les bas-reliefs, l'arc-de-triomphe et les fontaines, suivant deux mémoires réglés par M. Héré, avec mandemens et quittances,

SAVOIR,

Le premier, avec quittance du 18 Octobre 1752, de la ſomme de, cy	500 l. 0 ſ. 0 d.	887. 1. 8.
Le ſecond, avec quittance du 13 Novembre 1753, de la ſomme de, cy	387. 1. 8.	

ARTICLE XXI.

Celle de quatre cent ſoixante & treize livres cinq ſols ſix deniers dite monnoye, qu'il a payée au Sr. Moreau dessinateur, pour avoir dessiné et levé les plans de la Place-Royale, des Portes Sainte Catherine et Saint Stanislas, des Places Saint Stanislas et de la carrière, et autres, suivant deux mémoires réglés par M. Héré, avec mandemens et quittances,

SAVOIR,

Le premier, avec quittance du 3 Novembre 1753, de la ſomme de, cy	320 l. 0 ſ. 0 d.	473. 5. 6.
Le ſecond, avec quittance du 19 Février 1756, de celle de, cy....	153. 5. 6.	
		12455. 6. 0.

ci-contre	12455 # 6 s 0 d

ARTICLE XXII.

Celle de deux cent soixante livres, dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Collin graveur, pour avoir gravé une planche en taille-douce de 15 pouces de longueur, représentant l'élévation d'un des bâtimens de la Place-Royale, et pour autres gravures des ouvrages de Nancy, suivant deux mémoires, mandemens et quittances,

SAVOIR,

Le premier, avec quittance du 9 Mars 1754, de la somme de, cy....	200 l. 0 f. 0 d.	260. 0. 0.
Le second, avec quittance dudit jour, de celle de, cy..........	60. 0. 0.	

ARTICLE XXIII.

Celle de deux cent livres dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Lerouge, géomètre à Paris, pour gravure et fourniture et deux cents plans de Nancy, suivant le certificat de M. Héré du 13 Octobre 1754. Mandement et quittance, cy . . . . 200. 0. 0.

ARTICLE XXIV.

Celle de soixante-huit livres deux sols six deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Henry libraire, pour avoir collé sur toille les differens plans des ouvrages de Nancy, suivant le mémoire, mandement et quittance; cy . . . . 68. 2. 6.

ARTICLE XXV.

Celle de cent cinquante-trois livres quatre sols dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Babin libraire, pour fourniture du papier de dessein des differens plans des ouvrages de Nancy, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 153. 4. 0.

ARTICLE XXVI.

Celle de douze mille quatre cent quarante-quatre livres dix sols six deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. François graveur à Paris, pour avoir gravé tous les ouvrages faits par ordre du Roi dans la Ville de Nancy, et fourniture des cuivres,

 13136. 12. 6.

d'autre part. . . . . 13136^{tt} 12^{s} 6^{d}

et de cent vingt-cinq exemplaires, tant reliés en maroquin et en veau que brochés, et autres ouvrages, suivant son mémoire, mandement et quittance, cy. 12444. 10. 6.

ARTICLE XXVII.

Celle de neuf cent vingt-neuf livres quatre deniers dite monnoye, qu'il a payé à M. Lallemand, en qualité de Fermier du Domaine de Commerci, pour la location pendant quatre ans des carrières d'Euville, d'où on a tiré de la pierre pour les ouvrages de Nancy, suivant quatre certificats de M. Héré, mandemens et quittances,

SAVOIR,

Le premier, avec quittance du 20 Décembre 1752, de la somme de, cy	232 l.	5 s.	1 d.	929. 0. 4.
Le second, avec quittance du 5 Février, 1754, de la somme de, cy	232.	5.	1.	
Le troisiéme, avec quittance du 12 Mai 1755, de celle de, cy.......	232.	5.	1.	
Le quatriéme, avec quittance du 24 Mars 1556, de celle de, cy.....	232.	5.	1.	

ARTICLE XXVIII.

Celle de mille sept cent treize livres dix-neuf sols onze deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Dubreuil dit Lamarche, toiseur, pour journées employées à toiser differens ouvrages de la Place de Nancy, suivant trois mémoires, mandemens et quittances,

SAVOIR,

Le premier, avec quittance du 3 Novembre 1753, de la somme de, cy	267 l.	17 s.	2 d.	1713. 19. 11.
Le second, avec quittance du 18 Mai 1757, de celle de, cy......	805.	2.	7.	
Le troisiéme, avec quittance du 8 Novembre 1758, de celle de, cy..	641.	0.	2.	

ARTICLE XXIX.

Celle de trois cent quatre-vingt-neuf livres sept sols un denier dite monnoye, qu'il a payé aux Srs. Antoine, Cenon et Lamarche, pour journées et vacations d'expertises des differens ouvrages de la Place, *suivant le mémoire mandement* et quittance, cy. 389. 7. 1,

ARTICLE XXX.

Celle de deux cent soixante-deux livres un sol un denier dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Mimieux, pour journées employées à toiser differens ouvrages de ladite Place, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy . . . . 262. 1. 1.

ARTICLE XXXI. 28875. 11. 5.

ci-contre...	28875# 11s 5d

ARTICLE XXXI.

Celle de mille ſept cent quatre-vingt neuf livres dix-ſept ſols ſept deniers dite monnoye qu'il a payé au Sr. Gallois toiseur juré, pour journées employées à toiser differens ouvrages de Nancy, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . . . 1789. 17. 7.

ARTICLE XXXII.

Celle de cinq mille cinq cent quarante & une livres ſeize ſols cinq deniers dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Devaterne toiseur juré, aussi pour journées à toiser les differens ouvrages des Places de Nancy et dépendances, suivant trois mémoires, mandemens et quittances,

SAVOIR,

Le premier, avec quittance du 21 Mars 1758, de la ſomme de, cy	4645 l.	3 ſ.	0 d.	5541. 16. 5.
Le ſecond, avec quittance du 26 Juin 1758, de celle de, cy......	98.	10.	2.	
Le troiſiéme, avec quittance du 11 Janvier 1759, de celle de, cy...	798.	3.	3.	

ARTICLE XXXIII.

Celle de ſoixante & dix-ſept livres dite monnoye, qu'il a payé à Michel Christophe, pour journées employées à veiller à la conservation des matériaux des démolitions des ouvrages de Nancy, suivant le mémoire, mandement et quittance, cy. . . . . . 77. 0. 0.

ARTICLE XXXIV.

Celle de mille huit cent cinquante & une livres ſept ſols deux deniers dite monnoye, qu'il a payé à Dominique Drion, pour journées employées à veiller sur les ouvrages de Nancy, suivant dix-huit mémoires, mandemens et quittances,

SAVOIR,

Le premier, avec quittance du 7 Août 1754, de la ſomme de, cy.....	149 l.	4 ſ.	3 d.	1851. 7. 2.
Le ſecond, avec quitance du 21 Novembre 1754, de celle de, cy...	108.	19.	2.	
Le troiſiéme, avec quittance du 15 Janvier 1755, de celle de, cy...	93.	9.	3.	
Le quatriéme, avec quittance du 12 Mai 1755, de celle de, cy......	96.	3.	9.	
Le cinquiéme, avec quittance du 20 Juin 1755, de celle de, cy....	107.	12.	2.	
Le ſixiéme, avec quittance du 17 Octobre 1755, de celle de, cy....	119.	19.	11.	
Le ſeptiéme, avec quittance du 29 Janvier 1756, de celle de, cy...	156.	15.	4.	
Le huitieme, avec quittance du 23 Juin 1756, de celle de, cy.....	134.	14.	1.	
Le neuviéme, avec quittance du 16 Août 1756, de celle de, cy....	88.	10.	7.	
Le dixiéme, avec quittance du 20 Décembre 1756, de celle de, cy..	94.	8.	11.	
Le onziéme, avec quittance, du 19 Mars 1757, de celle de, cy....	69.	13.	6.	
Le douziéme, avec quittance du 22 Juin 1757, de celle de, cy,....	71.	4.	5.	
Le treiziéme, avec quittance du 10 Octobre 1757, de celle de, cy.	89.	0.	7.	
Le quatorziéme, avec quittance du 4 Janvier 1758, de celle de, cy.	117.	19.	4.	
Le quinziéme, avec quittance du 26 Juin 1758, de celle de, cy....	116.	2.	6.	
Le ſeiziéme, avec quittance du 30 Septembre 1758, de celle de, cy.	119.	0.	6.	
Le dix-ſeptiéme, avec quittance du 11 Janvier 1759, de celle de, cy.	94.	8.	11.	
Le dix-huitiéme, avec quittance du 17 Février 1759, de celle de, cy.	24.	0.	0.	

38135. 12. 7.

d'autre-part .... 38135 [#] 12 [s] 7 [d]

ARTICLE XXXV.

Celle de huit cent vingt-cinq livres dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Cagnon, pour journées employées à veiller sur les ouvriers occupés aux ouvrages de Nancy, suivant le certificat de M. Héré, mandement et quittance, cy. . . . . 825. 0. 0.

ARTICLE XXXVI.

Celle de quatre mille neuf cent cinquante livres deux deniers dite monnoye, qu'il a payé à M. Héré pour frais de voyages et autres dépenses à l'occasion des bâtiments de Nancy, suivant vingt mémoires détaillés, mandements et quittances d'iceux,

SAVOIR,

Le premier, avec quittance du 30 Mars 1752, de la somme de, cy......	630 l.	0 s.	0 d.	
Le second, avec quittance du 7 Août 1754, de celle de, cy..........	233.	12.	0.	
Le troisiéme, avec quittance du 19 Octobre 1754, de celle de, cy...	250.	11.	0.	
Le quatriéme, avec quittance du 4 Mars 1755, de celle de, cy.....	161.	4.	4.	
Le cinquiéme, avec quittance du 12 Mai 1755, de celle de, cy....	242.	0.	0.	
Le sixiéme, avec quittance du 22 Juin 1755, de celle de, cy.......	137.	5.	0.	
Le septiéme, avec quittance du 19 Juillet 1755, de celle de, cy....	384.	0.	0.	
Le huitiéme, avec quittance du 14 Août 1755, de celle de, cy....	150.	0.	0.	
Le neuviéme, avec quittance du 18 Septembe 1755, de celle de, cy.	99.	14.	0.	
Le dixiéme, avec quittance du 17 Octobre 1755, de celle de, cy....	221.	14.	0.	
Le onziéme, avec quittance du 23 Novembre 1755, de celle de, cy.	348.	12.	7.	4950. 0. 2.
Le douziéme, avec quittance du 21 Février 1756, de celle de, cy....	101.	16.	0.	
Le treiziéme, avec quittance du 20 Mai 1756, de celle de, cy.....	157.	16.	0.	
Le quatorziéme, avec quittance du 19 Octobre 1756, de celle de, cy.	330.	2.	9.	
Le quinziéme, avec quittance du 28 Février 1757, de celle de, cy..	272.	9.	0.	
Le seiziéme, avec quittance du 19 Août 1757, de celle de, cy......	300.	12.	0.	
Le dix-septiéme, avec quittance du 20 Décembre 1757, de celle de, cy.	153.	8.	0.	
Le dix-huitiéme, avec quittance du 28 Février 1758, de celle de, cy.	119.	19.	6.	
Le dix-neuviéme, avec quittance du 16 Mai 1758, de celle de, cy.	222.	4.	0.	
Le vingtiéme, avec quittance du 19 Août 1758, de celle de, cy...	433.	0.	0.	

ARTICLE XXXVII.

Celle de cent soixante-cinq livres dix-sept sols trois deniers dite monnoye, qu'il a payé à Jean Douy vitrier, pour fourniture de lanternes le jour de l'illumination de la Place-Royale, et de l'érection de la Statuë de LOUIS XV, suivant le mémoire réglé par M. Héré, mandement et quittance, cy . . . 165. 17. 3.

ARTICLE XXXVIII.

Celle de vingt-quatre livres dite monnoye, qu'il a payé pour gratification accordée au nommé Dartois Grenadier, qui a eu une jambe cassée en travaillant aux ouvrages de la Place, suivant le certificat de M. Héré, mandement et quittance, cy . . . . 24. 0. 0.

44100. 10. 0.

ci-contre. . . . . 44100 l. 10 s. [illegible]

ARTICLE XXXIX.

Celle de mille deux cent cinquante-ſept livres trois ſols dite monnoye, qu'il a payé au Sr. Febvrel Notaire-Royal à Lunéville, pour passation de contrats, contrôles, et expéditions concernant les acquisitions faites par le Roi des hôtels, maisons et terreins pour l'emplacement des ouvrages de SA MAJESTÉ à Nancy, suivant deux mémoires détaillés. Mandemens et quittances,

SAVOIR,

Le premier, avec quittance du 17 Avril 1752, de la ſomme de, cy...	725 l.	0 ſ.	0 d.	
Le ſecond, avec quittance du 31 Mai 1752, de celle de, cy........	532.	3.	0.	1257. 3. 0.

ARTICLE XL.

Celle de quatre mille cinq cent cinquante livres dite monnoye, pour les honoraires du Comptable, pendant le tems de sa gestion, c'est-à-dire depuis et compris le mois d'Octobre 1751. jusqu'au mois d'Avril 1759. inclusivement, à raison de six cent livres de France par année, suivant huit mandemens,

SAVOIR,

Le premier, dû 8 Janvier 1753, de la ſomme de, cy..........	750 l.	0 ſ.	0 d.	
Le ſecond, du 10 Février 1754, de celle de, cy................	600.	0.	0.	
Le troiſiéme, du 11 Décembre 1754, de celle de, cy..........	600.	0.	0.	
Le quatriéme, du 13 Décembre 1755, de celle de, cy.........	600.	0.	0.	
Le cinquiéme, du 31 Décembre 1756, de celle de, cy.........	600.	0.	0.	4550. 0. 0.
Le ſixiéme, du 31 Décembre 1757, de celle de, cy............	600.	0.	0.	
Le ſeptiéme, du 31 Janvier 1759, de celle de, cy..............	600.	0.	0.	
Le huitiéme, du 13 Mars 1759, de celle de, cy..................	200.	0.	0.	

ARTICLE XLI.

Celle de huit cent quatre-vingt ſeize livres cinq ſols dite, monnoye, pour la târe sur 3585 sacs de mille livres, formant la Recette du présent Compte, à raison de cinq sols par sac, cy . . . . 896. 5. 0.

ARTICLE XLII.

Celle de trois cent ſoixante-quatre livres dite monnoye, dont le Comptable fait dépense pour transports d'argent, et autres faux-frais, pendant le tems de sa comptabilité en faisant ses payemens tous les mois à Nancy, à raison de quatre livres par mois, cy. 364. 0. 0.

51167. 18. 0.

REVENANT leſdites ſommes à ladite premiére de cinquante-un mille cent ſoixonte-ſept livres dix-huit ſols, *argent au cours de France.*

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE

DU PRÉSENT COMPTE.

SAVOIR,

RECETTE.

LA RECETTE DU PRÉSENT COMPTE monte à la somme de cy .... 3585346# 5s 2d

DÉPENSE.

CHAPITRE I.	Hôtel-de-Ville faisant la face de la Place-Royale au midy dans toute sa longueur.	498774 l.	9 s.	7 d.	Somme pareille. 3585346. 5. 2.
CHAP. II......	Façades des Hôtels des Fermes & de M. Alliot, faisant la face de ladite Place à l'orient.	132430.	14.	11.	
CHAP. III...	Hôtel de la Comédie & façade de celui du Sr. Jacquet, faisant la face de ladite Place à l'occident.	272791.	5.	5.	
CHAP. IV....	Maisons à faces-basses appellées Trotoirs, en avant de l'Arc-de-Triomphe, dont les retours forment la façade de la Place au nord.	140420.	5.	11.	
CHAP. V......	Porte-Royale, ou Arc-de-Triomphe.........	158610.	13.	7.	
CHAP. VI...	Grilles & Balcons de la Place-Royale..........	174200.	1.	1.	
CHAP. VII.	Fontaine de ladite Place........................	152707.	1.	7.	
CHAP. VIII.	Sculpture des Hôtels situés sur ladite Place......	78028.	13.	5.	
CHAP. IX...	Statuë de Louis XV. érigée au milieu de ladite Place.	161453.	12.	0.	
CHAP. X....	Porte Saint Stanislas & Sainte Chaterine. Ruë de l'Alliance & dépendances.	163668.	11.	0.	
CHAP. XI...	Façades des maisons de la Place Saint Stanislas, & Fontaines pyramidale au milieu.	141131.	0.	4.	
CHAP. XII.	Achats de plombs, étain & zain employés aux Fontaines & autres ouvrages des deux Places.	71432.	13.	1.	
CHAP. XIII.	Pavés sur differens endrois des ouvrages ci-devant.	9910.	3.	10.	
CHAP. XIV.	Foüilles & transports des terres & repous sur tous les ouvrages.	58474.	6.	6.	
CHAP. XV.	Façades des maisons de la Place de la Carriére, & indemnités accordees à ceux qui ont souffert de ces ouvrages.	384067.	4.	6.	
CHAP. XVI.	Palais terminant la Place de la Carriére au nord, vis-à-vis l'intérieur de l'Arc-de-Triomphe qui est au midy de cette Place.	849006.	3.	1.	
CHAP. XVII.	Bâtiment près du Palais qui termine la Place de la Carriére, faisant face au bastion, & converti en logemens pour les Officiers de la garnison.	54635.	18.	0.	
CHAP. XVIII.	Foüilles & transpors des terres & repous des ouvrages de la Place de la Carriére; du Palais qui la termine, & des logemens des Officiers de la garnison.	25585.	1.	2.	
CHAP. XIX..	Lanternes sur tous les ouvrages.................	6850.	8.	2.	
CHAP. XX...	Dépenses diverses...............................	51167.	18.	0.	

LA RECETTE GÉNÉRALE DU PRÉSENT COMPTE monte à la somme de *trois millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-six livres cinq sols deux deniers* argent au cours de France.

LA DÉPENSE TOTALE monte à pareille somme de *trois millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-six livres cinq sols deux deniers* aussi cours de France.

PARTANT LA DÉPENSE EST ÉGALE A LA RECETTE.

SUPPLÉMENT
DES BÂTIMENS DE NANCY,

PAYEMENS

Fait par le Sr. TRAGER Tréſorier de l'Hôtel du Roi, depuis le Compte ci-devant rendu par le Sr. MICHEL, Controleur de la Maiſon de SA MAJESTÉ le vingt Mai mil ſept cent cinquante-neuf.

SAVOIR,

Maçonnerie.

La Somme de vingt-ſix mille ſix cent ſoixante & onze livres huit ſols neuf deniers argent au cours de France, payée au Sr. Mique, pour ouvrages en maçonnerie et pierre de taille, qu'il a fait à l'Intendance et ſur la Carrière de Nancy, ſuivant le réglement, mandement et quittance, cy 26671 l. 8 ſ. 9 d.

Celle de trois mille cinq cent vingt-deux livres neuf deniers dite monnoye, payée au Sr. Mique, dit la Douceur, pour pareils ouvrages qu'il a fait à la conſtruction d'une piéce d'eau, dans le jardin des Religieux de l'hôpital Saint Jean-de-Dieu de Nancy, ſuivant le réglement, mandement et quittance, cy. 3522. 0. 9.

Celle de mille huit cent vingt-neuf livres dix-ſept ſols ſept deniers payée au même, pour pareils ouvrages qu'il a fait à la conſtruction d'un aqueduc, pour la décharge des eaux d'une piéce d'eau conſtruite dans le jardin deſdits Religieux, ſuivant le réglement, mandement et quittance, cy ..... 1829. 17. 7.

32023. 7. 1.

En ligne d'autre part.. 32023 l. 7 ſ. 1 d.

Celle de deux mille trois cent ſoixante-neuf livres quatorze ſols deux deniers payée au même, pour ouvrages d'excavation et tranſport de terres, maſſif de maçonnerie et charpenterie faits, pour conſerver les planches et lambris de la ſalle de Concert de celle enſuite au rès de chauſſée de l'Hôtel-de-Ville, ſuivant le réglement, mandement et quittance, cy. . . . . 2369. 14. 2.

Celle de mille quatre cent ſix livres quatorze ſols huit deniers payée au Sr. Gentillatre, pour ouvrages faits au rabaiſſement des voutes des caves de ſa maiſon, et autres ouvrages occaſionés par les travaux du Roi, ſuivant le réglement, mandement et quittance, cy. 1406. 14. 8.

Celle de trois mille neuf cent cinq livres deux ſols dix deniers payée au Sr. Poirot, pour ouvrages en excavation de terre et groſſe maçonnerie, qu'il a fait et fourni en changement ſur la Place de la Carriére, ſuivant le réglement, mandement et quittance, cy. 3905. 2. 10.

Celle de quatre-vingt-quinze livres huit ſols trois deniers payée au Sr. Lambert pour ouvrages en maçonnerie, qu'il a fait par augmentation à l'Intendance, ſuivant le réglement, mandement et quittance, cy. . . . . 95. 8. 3.

Celle de cinq cent quarante-ſept livres dix ſols un denier payée au Sr. Mutelot, pour ouvrages en maçonnerie, qu'il a fait et fourni à l'Hôpital Saint Jean-de-Dieu, ſuivant le réglement mandement et quittance, cy. 547. 10. 1.

40347. 17. 1.

En ligne ci-contre.. 403471. 17ſ. 1d.

Celle de cent quarante-quatre livres payée à M. de Beauchamp, pour ouvrages en maçonnerie et pierres de taille qu'il a fait faire, sur les bastions de Nancy, suivant le réglement, mandement et quittance, cy...... 144. 0. 0.

Celle de mille six cent vingt-cinq livres dix sols dix deniers payée à M. Duretête, pour ouvrages en maçonnerie, pierres de taille et autres qu'il a fait faire, pour clorre le terrein, d'entre la cour de l'Hôtel des Fermes et le mur de communication de la Ville-vieille à la Ville-neuve, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 1625. 10. 10.

42117# 7ſ 11d

Charpenterie.

La Somme de quatre cent soixante-cinq livres six sols cinq deniers payée au Sr. Duprey, pour ouvrages en charpenterie, qu'il a fait et fourni à l'Hôtel de M. Alliot, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. .... 465 l. 6ſ. 5 d.

Celle de quatre-vingt-quinze livres douze sols un denier payée au même, pour pareils ouvrages faits au même Hôtel, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 95. 12. 1.

Celle de cinquante livres dix-huit sols neuf deniers payée au même, pour ouvrages et journées d'ouvriers faits sur la Carrière, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. ...... 50. 18. 9.

Celle de huit cent douze livres dix sols deux deniers payée au même, pour ouvrages en charpenterie, qu'il a fait et fourni à la construction d'une piéce d'eau, dans le jardin des Religieux de l'Hôpital Saint Jean-de-Dieu, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. .... 812. 10. 2.

1424. 7. 5. — 42117. 7. 11.

d'autre-part .... 42117# 7s 11d

En ligne d'autre part....	1424l. 7s. 5d.	
Celle de quatre-vingt-quinze livres dix-huit sols sept deniers payée à Nicolas Simon, pour ouvrages qu'il a fait et fourni dans la fondation de la maison du Sr. Gentillatre, suivant le réglement, mandement et quittance, cy.	95. 18. 7.	1520. 6. 0.

Couverture.

La Somme de mille cent dix-neuf livres cinq sols huit deniers payée à Antoine Liébaut, pour ouvrages de couverture en écailles, qu'il a fait et fourni sur la toiture de M. Alliot, suivant le réglement, mandement et quittance, cy .... 1119. 5. 8.

Plomb & Fer-blanc.

La Somme de huit cent trente-neuf livres trois sols sept deniers payée à la veuve Joly, pour fourniture et ouvrages en plomb qu'elle a fait pour perfectionner les revers d'eau de l'Hôtel de M. le Comte de Morvilliers, et sceller les grillages de la Carriére, suivant le réglement, mandement et quittance, cy.	839l. 3s. 7d.	
Celle de douze livres sept sols huit deniers payée à la même, pour fourniture et ouvrages en fer-blanc, qu'elle a fait pour garnir les volets des Pavillons de la maison de M. le Comte de Morvilliers, et ceux de celle de M. Héré, suivant le réglement, mandement et quittance, cy.	12. 7. 8.	
Celle de huit cent soixante & quatorze livres quatre sols trois deniers payée à François François, pour fourniture et ouvrages en plomb et fer-blanc, qu'il a fait et fourni à l'Hôtel de M. Alliot, suivant le réglement, mandement et quittance, cy.	874. 4. 3.	
	1725. 15. 6.	44756. 19. 7.

Celle

ci-contre....................................		44756# 19s 7d
En ligne ci-contre..	1725 l. 15 f. 6 d	
Celle de mille deux cent trente-neuf livres onze ſols quatre deniers payée au même, pour ouvrages et fourniture de blomb, faits à la grotte du parterre de l'Intendance, ſuivant le réglement, mandement et quittance, cy	1239. 11. 4.	
Celle de cinq mille ſept cent quatre-vingt-deux livres ſept ſols huit deniers payée au même, pour pareils ouvrages et fourniture, pour la garniture de l'ordre corinthien et celles du Jeu à cheval de l'Intendance, ſuivant le réglement, mandement et quittance, cy. . . .	5782. 7. 8.	
Celle de cent quinze livres treize ſols deux deniers payée au même, pour ouvrages en plomb faits au ſcellement des chaines du pour tour de la fontaine de la Place d'Alliance, ſuivant le réglement, mandement et quittance, cy.	115. 13. 2.	9657. 13. 11.
Celle de cinq cent cinquante-neuf ivres ſeize ſols trois deniers payée au même, pour ouvrages en fer-blanc, qu'il a fait et fourni pour changement de la méchanique ſervant à échauffer les chambres de l'hôpital St. Jean-de-Dieu, ſuivant le réglement, mandement et quittance, , cy. . . .	559. 16. 3.	
Celle de quatre-vingt-quinze livres dix-ſept ſols neuf deniers payée au mêm, pour ouvrages en plomb, pour le ſcellement des grilles de l'hôpital St. Jean-de-Dieu, ſuivant le réglement, mandement et quittance, cy	97. 17. 9.	
Celle de cent trente-ſix livres douze ſols trois deniers payée au même, pour ouvrages en plomb, qu'il a fait et fourni à la foutaine de la Place d'Alliance, ſuivant le réglement, mandement et quittance, cy.	136. 12. 3.	
		54414. 13. 9.

d'autre part...................... 54414 # 13 s 6 d

Plâtre.

La Somme de cent quatre-vingt six livres sept sols huit deniers payée à Claude Mougeot, pour ouvrages en plâtre, qu'il a fait et fourni à l'hôpital St. Jean-de-Dieu, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. . . . . 186. 7. 8.

Ménuiserie.

La Somme de mille sept cent neuf livres douze sols un denier payée à Nicolas Gauthier, pour façon et fourniture des croisées de l'hôtel de M. Alliot, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 1709 l. 12 s. 1 d.

Celle de trois cent cinquante-deux livres cinq sols un denier payée à Nicolas Marc, pour ouvrages qu'il a fait et fourni au Compte du Roi, dans la maison de M. Thibault, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 352. 5. 1.

Celle de six cent vingt & une livres huit sols six deniers payée à Claude Thomas et Consors, pour divers ouvrages de leur profession, qu'ils ont fait et fourni à l'Intendance, suivant le réglement, mandement et quittance, cy . . . . 621. 8. 6.

Celle de cent une livres sept sols six deniers payée aux mêmes, pour ouvrages en ménuiserie, qu'ils ont fait et fourni dans l'hôpital de St. Jean-de-Dieu, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 101. 7. 6.

(Total Ménuiserie :) 2784. 13. 2.

Serrurerie.

La Somme de cinq mille trois cent quarante-huit livres trois sols onze deniers payée au Sr. Lamour, pour ouvrages en serrurerie, qu'il a fait et fourni par augmentation, tant à l'Intendance,

57385. 14. 4.

ci-contre.................................. 57385.# 14.s 4.d

qu'autres bâtimens, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. .... 5348l. 3f. 11d.

Celle de cinq mille quatre cent dix-neuf livres sept sols un denier payée au même, pour grillages en augmentation posés sur la Carrière, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 5419. 7. 1.

Celle de soixante neuf livres douze sols huit deniers payée au même, pour ouvrages en Serrurerie, qu'il a fait et fourni à l'hôtel de M. Alliot, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 69. 12. 8.

Celle de cent dix-neuf livres dix sols onze deniers payée au même, pour ouvrages en Serrurerie, qu'il a fait et fourni à l'hôpital St. Jean-de-Dieu, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 119. 10. 11.

Celle de trois mille cinq cent huit livres quatorze sols sept deniers payée au même, pour ouvrages en araignées et autres posées sur les façades des maisons de divers particuliers situés sur la Carrière de Nancy ; suivant le réglement, mandement et quittance, cy ...... 3508. 14. 7.

Celle de quatre mille huit cent livres payée au même, pour ouvrages fait aux grand grillages de la Carrière et de la Place-Royale, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. .... 4800. 0. 0.

Celle de cent dix-neuf livres huit sols trois deniers payée au même, pour ouvrages en Serrurerie, qu'il a fait et fourni dans la maison des Religieux de l'hôpital de St. Jean-de-Dieu, suivant le réglement, mandement et quittance, cy .... 119. 8. 3.

19384. 17. 5. 57385. 14. 4.

d'autre-part................................ 57385# 144s 8d

En ligne d'autre part.. 19384l. 17s. 5d.

Celle de quatre cent quinze livres dix-sept sols dix deniers payée à Jean-Baptiste Remy pour ferremens des berceaux, niches et cabinets construits dans le fond du jardin de l'Intendance, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 415. 17. 10. } 19800. 15. 3.

Peinture & Dorure.

La Somme de mille cinq cent quatre-vingt seize livres douze sols deux deniers payée au Sr. Rochette, pour ouvrages en dorure, qu'il a fait et fourni sur les nouveaux grillages posés aux deux extrémités de la Carrière, suivant le réglement, et mandement et quittance, cy..... 1596. 12. 2.

Celle de quarante-neuf livres huit sols un denier payée à Louis Haste, pour ouvrages en peinture d'impression, qu'il a fait et fourni à l'hôtel de M. Alliot, suivant le réglement, mandement et quittance, cy....... 49. 8. 1.

Celle de deux mille deux cent cinquante-cinq livres dix-neuf sols dix deniers payée au même, pour ouvrages en peinture d'impression, qu'il a fait et fourni sur les grillages qui ornent les deux extrémités de l'Intendance, suivant le réglement, mandement et quittance, cy................ 2255. 19. 10.

Celle de quatre-vingt-treize livres dix-neuf sols sept deniers payée au même, pour ouvrages en peinture d'impression qu'il a fait à l'Intendance, suivant le réglement, mandement et quittance, cy......... 93. 19. 7.

3995. 19. 8.

77186. 9. 7.

Celle

ci-contre........................ 77186# 9s 7d

En ligne ci-contre.....	3995 l. 19 f. 8 d.	
Celle de vingt-huit livres dix sols cinq deniers, payée au même, pour ouvrages en peinture d'impression, qu'il a fait et fourni à l'Hôpital St. Jean-de-Dieu, suivant le réglement, mandement et quittance, cy.	28. 10. 5.	
Celle de deux cent quatre-vingt-trois livres six sols onze deniers payée au même pour ouvrages en bronze qu'il a fait et fourni à la fontaine d'Alliance, suivant le réglement, mandement et quittance, cy.	283. 6. 11.	5939. 5. 2.
Celle de mil trois cent quatre-vingt-treize livres dix sols onze deniers payée au Sr. Girardet, pour avoir peint un salon en architecture ornée de figures et de païsages chez les R. R. P. P. Jésuites de Nancy, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. . . .	1393. 10. 11.	
Celle de deux cent trente-sept livres dix-sept sols trois deniers payée à Nicolas Didelot, pour ouvrages en peinture d'impression, qu'il a fait sur les berceaux, niches et cabinets en treillage placées dans le fond du jardin de l'Intendance; suivant le réglement, mandement et quittance, cy.	237. 17. 3.	

Sculpture.

La Somme de trois cent vingt-neuf livres seize sols payée au Sr. Béchamp, pour ouvrages en sculpture, qu'il a fait et fourni pour la décoration des deux grandes portes de l'Intendance, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 329 l. 16 f. 0 d.

329. 16. 0.

83125. 14. 9.

d'autre part........................ 83125# 14s 9d

En ligne d'autre part.. 329 l. 16 s. 0 d.

Celle de mil six cent dix-neuf livres un sol six deniers payée à la veuve Guibal, pour ouvrages de Sculpture en pierres de Savonière, fait et fourni à l'Intendance, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 1619. 1. 6.

2572. 15. 1.

Celle de six cent vingt-trois livres dix-sept sols sept deniers payée au Sr. Cyfflé, pour ouvrages en sculpture de plomb en corps de rochers, couronnes et ornemens de plantes aquatiques fait à la fontaine d'Alliance, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 623. 17. 7.

Fontaine.

La Somme de huit cent neuf livres seize sols payée à Mr. Thibault Lieutenant-Général de Police de Nancy, pour établir les visses de dégorgement, ventouses, regards et ferremens reconnus nécessaires sur la file de cors venant du bouge de la Petelouze à Nancy; au moyen de quoi l'hôtel commun de ladite Ville sera chargé à perpétuité de ladite file, suivant le certificat de Mr. Mique, mandement et quittance, cy. . . . . . 809 l. 16 s. 0 d.

Celle de quatre-vingt une livres treize sols cinq deniers payée à François l'Esclave et Consorts, pour ouvrages faits aux files de fontaines de la Place d'Alliance, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. . . . . . 81. 13. 5.

1017. 10. 0.

Celle de cent vingt-six livres sept deniers payée à Louis Beaurain, pour fourniture de boëtes et cors de fontaines, employés auxdites files de la Place d'Alliance, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 126. 0. 7.

86715. 19. 10.

ci-contre .... 86715 ₶ 19 ſ 10 d

Marbre.

La Somme de cent trente-deux livres ſept ſols ſept deniers payée au Sr. Lechien marbrier, pour fourniture de trois mortiers de marbre, pour le service des Freres de l'Hôpital Saint Jean-de-Dieu de Nancy, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. . . . . 132 l. 7 ſ. 7 d.

Celle de ſoixante & quinze livres deux ſols ſept deniers payée au même, pour l'Epitaphe en marbre de la Fondation du Roi, en faveur de douze Demoiſelles Nobles aux Dames du St. Sacrement de Nancy, ſuivant le réglement, mandement et quittance, cy. 75. 2. 7. } 207. 10. 2.

Treillage.

La Somme de mil cent ſoixante-ſix livres quinze ſols onze deniers payée à Antoine Niclos, pour ouvrages en treillage, qu'il a fait et fourni à la construction des berceaux, niches et cabinets, ſitués dans le fond du jardin de l'Intendance, ſuivant le réglement, mandement et quittance, cy... 1166. 15. 11.

Pavés.

La Somme de mil ſept cent trente-trois livres douze ſols un denier payée à Jean Claude Lapoussiére, pour ouvrages en pavés faits à l'occaſion du rabaissement des rues aboutissant sur la Place d'Alliance, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. . . . . 1733 l. 12 ſ. 1 d.

Celle de deux cent vingt-ſept livres douze ſols deux deniers payée au même, pour ouvrages en pavés et journées d'ouvriers employés aux travaux de l'Intendance, suivant le réglement, mandement et quittance, cy....... 227. 12. 2.

1961. 4. 3.

 88090. 5. 11.

d'autre-part .... 88090# 5s 11d

En ligne d'autre part .... 1961 l. 4 f. 3 d.

Celle de mil six cent trente-huit livres seize sols cinq deniers payée à Antoine Derlange et Consors, pour ouvrages faits au rabaissement des rües aboutissant sur la Place d'Alliance, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. . . . . 1638. 16. 5.

Celle de quatre-vingt livres deux sols cinq deniers payée à Pierre Lapoussiére, pour ouvrages en pavés faits sur la Carriére, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 80. 2. 5.

} 3680. 3. 1.

Differens ouvrages.

La Somme de soixante-sept livres sept sols payée à Nicolas Binard, pour fourniture de sept cent vingt-cinq pieds de charmilles plantées devant les berceaux derriére l'Intendance, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 67 l. 7 f. 0 d.

Celle de soixante & onze livres dix-neuf sols onze deniers payée à Dominique Drion, pour journées employés aux travaux de l'Intendance, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 71. 19. 11.

Celle de six cent douze livres dix-sept sols deux deniers payée à Jacques Richard, pour avoir mené de Lunéville à Nancy, les berceaux, niches et cabinets, en treillage, placés dans le fond du jardin de l'Intendance, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. . . . . 612. 17. 2.

Celle de trente-deux livres quatre sols quatre deniers payée à Jacob Chrisman, pour trois voitures de figures

menées 752. 4. 1.

91770. 9. 0.

ci-contre.................................. 91770 ᵗᵗ 9 ˢ 0 ᵈ

En ligne ci-contre.. 752 l. 4 f. 1 d.

menée de Lunéville à Nancy, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 32. 4. 4.

Celle de cent quarante-deux livres sept sols payée à Jean-Claude Lapoussiére, pour journée d'ouvriers employés à arroser les charmilles du jardin de l'Intendance, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. . . . . 142. 7. 0.

Celle de mil quatre cent ving-trois livres six sols deux deniers payée au Sr. Mique, pour ouvrages en excavation de terres, et journées d'ouvriers employés à épuiser les eaux, pour la construction d'une piéce d'eau dans le jardin des Religieux de l'hôpital St. Jean-de-Dieu, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. . . . . . 1423. 6. 2.

Celle de neuf cent quatre-vingt-deux livres seize sols sept deniers payée à Jean-Claude Lapoussiére, pour ouvrages en fouilles et transport de terres faits pour la construction de ladite piéce d'eau, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. . . . . 982. 16. 7.

Celle de sept cent vingt livres onze sols six deniers payée au même, pour ouvrages en excavation et transport de terre, pour ladite piece d'eau, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 720. 11. 6.

Celle de deux cent douze livres, sept sols un denier payée au Sr. Munier, pour droits d'acquits et présentation à la Doüane des plombs, qui ont été employés aux travaux de la Place-Royale, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. . . . . 212. 7. 1.

Total des articles ci-dessus (accolade) : 4265. 16. 9.

96036. 5. 9.

d'autre part. .... 96036 # 5 s 9 d

Gratifications & indemnités accordées

La Somme de mil deux cent livres argent au cours de France, payée aux Directeurs de l'Hôpital St. Charles de Nancy, pour indemnité d'une maison appartenante audit Hôpital, située sur la Carrière de ladite Ville, pour raison des autres portions qui y ont été faites pour la construction de l'un des pavillons attenant au Fer-à-cheval de l'Intendance, suivant le réglement, mandement et quittance, cy . . . . 1200. 0. 0.

Celle de mil cinq cent livres payée au Sr. Cyfflé sculpteur, pour indemnité à lui accordée, pour une figure representant la Force, posée au bas du piedestal de LOUIS XV, qu'il a été obligé de refondre une seconde fois, suivant le réglement mandement et quittance, cy. . . . . 1500. 0. 0.

Celle de six cent quatre-vingt-dix livres six sols sept deniers payée au Sr. de Wissemberg, pour indemnité à lui accordée pour dommage fait dans sa maison, occasionné par les travaux du Roi, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 690. 6. 7.

Celle de mil cent trente-quatre livres sept sols onze deniers payée au Sr. Salmon, pour indemnité à lui accordée pour dommage fait dans sa maison, occasionnée par les travaux du Roi, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 1134. 7. 11.

Celle de neuf cent dix livres neuf sols onze deniers payee au Sr. Lorin Directeur des Fermes, pour indemnité à lui accordée pour l'accotage des murs mitoyens de sa maison, située sur la place d'Alliance, suivant le réglement, mandement et quittance, cy . . . . . 910. 9. 11.

5435. 4. 5.

96036. 5. 9.

ci-contre.......................... 96036# 5ˢ 9ᵈ

En ligne ci-contre.. 5435 l. 4 s. 5 d.

Celle de cinquante-six livres cinq sols sept deniers payée au Sr. Toillier de Thuillers, pour indemnité à lui accordée, pour réparations des marches du peron de sa maison à Nancy, occasionnées par les travaux du Roi ; suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 56. 5. 7.

Celle de soixante & dix-sept livres payée au Sr. Launay, pour indemnité à lui accordée, pour dépenses qu'il a été obligé de faire dans sa maison, occasionnées par les travaux du Roi, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. . . . . 77. 0. 0.

Celle de mil sept cent quarante-huit livres sept sols huit deniers payée au Sr. Miquè, pour indemnité à lui accordée, pour la construction d'une façade qu'il a bâti, sur un terrein qui lui a été cédé ensuite de sa maison, située sur la place d'Alliance, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 1548. 7. 8.

Celle de trois cent trente-trois livres seize sols trois deniers payée à M. de Miller, pour indemnité à lui accordée, pour divers ouvrages qu'il a été obligé de faire faire sur la façade de sa maison, située sur la Carrière, suivant, le réglement, mandement et quittance, cy. . . . 333. 16. 3.

Celle de huit cent trente-quatre livres treize sols payée à M. le Comte de Rutant, pour indemnité à lui accordée, pour ouvrages en ménuiserie, qu'il a été obligé de faire faire sur la façade de sa maison située sur la Carrière, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. . . . 834. 13. 0.

8285. 6. 11.

96036. 5. 9.

d'autre-part .... 96036 ₶ 5 s 9 d

En ligne d'autre part .... 8285 l. 6 s. 11 d

Celle de cent trente & une livres quatre sols huit deniers payée à M. le Baron le Grand, pour indemnité à lui accordée, pour ouvrages differens qu'il a fait faire sur la façade de sa maison située sur la Carriere, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 131. 4. 8.

Celle de trois cent quatre-vingt-trois livres douze sols un denier payée à M. le Comte de Coussey, pour indemnité à lui accordée, pour ouvrages en ménuiserie qu'il a fait faire sur la façade de sa maison située sur la Carriere, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. . . . . 383. 12. 1.

Celle de deux cent sept livres neuf sols sept deniers payée au Sr. de Foissey, pour indemnité à lui accordée, pour ouvrages differens qu'il a fait faire sur la façade de sa maison, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. 207. 9. 7.

Celle de cinq cent quatre-vingt-une livres dix sols six deniers payée au Sr. Lamour, pour ouvrages faits aux façades des maisons de M. de Wissemberg, de Coussey, du Moutet, de Rainville, Marchis et Baron le Grand, situées sur la Carrière, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. . . . . . 581. 10. 6.

Celle de deux mille sept cent quinze livres deux sols payée au Sr. Mougenot fils, pour l'indemniser des dépenses qu'il a été obligé de faire, pour la reconstruction de sa maison située sur la Carrière, suivant le réglement, mandement et quittance, cy. . . . . . . 2715. 2. 0.

12304. 5. 9.

Celle

96036 5. 9.

ci-contre.......................... 96036# 5s 9d

En ligne ci-contre.. 123041. 5f. 9d.

Celle de quatre mille six cent livres payée au Sr. Bagard Président du Collége-Royale de Médecine, pour être employée à la construction d'un jardin botanique à Nancy, suivant cinq mandemens et quittances, cy............ 4600. 0. 0.

Celle de trois mille livres payée au Sr. Roxin, à lui accordée par forme de gratification, pour l'indemniser des dépenses qu'il a fait pour la construction des facades de sa maison située sur la place d'Alliance, suivant le réglement, mandement et quittance, cy.. 3000. 0. 0.

Celle de six mille livres payée au Sr. Boyard, par forme de gratification, pour l'indemniser des dépenses qu'il a fait, pour la construction de sa maison, située sur la Place d'Alliance, suivant douze, mandemens et quittances, cy. . . . . 6000. 0. 0.

Celle de trois mille livres payée au Sr. Suster, par forme de gratification, pour l'indemniser des dépenses faites pour la construction d'un mur de cloture, d'un terrein près la porte Saint Stanislas, suivant le mandement et quittance, cy. . . . . . 3000. 0. 0.

Celle de mil livres payée au Sr. Albert, par forme de gratification, pour l'indemniser des dépenses faites pour la construction de sa maison, située sur la place d'Alliance,

28904. 5. 9. — 96036. 5. 9.

d'autre part.		96036 # 5 s 9 d
En ligne d'autre part	28904 l. 5 f. 9 d.	
Suivant le mandement et quittance, cy	1000. o. o.	29904. 5. 9.
TOTAL		125940. 11. 6.

RÉCAPITULATION PARTICULIÉRE,

Des sommes que le ROI a employé en Bâtimens pour l'embellissement de la Ville de Nancy.

SAVOIR,

LA DÉPENSE GÉNÉRALE du COMPTE rendu par le Sr. MICHEL, rapportée ci-devant monte à la somme de, cy	3585346 # 5 s 2 d
CELLE DES PAYEMENS FAITS, par le Sr. TRAGER, TRESORIER de l'Hôtel du ROI, depuis la reddition de ce COMPTE monte suivant le SUPPLEMENT ci-devant à la somme de, cy	125940. 11. 6.
TOTAL au cours de France	3711286. 16. 8.





RECUEIL

CONTENANT

LES ARRÊTS rendus au Conseil des Finances du *Roi de Pologne, Duc de Lorraine et de Bar*, pour la construction de places, ruës nouvelles & autres embellissemens dans la Ville de *Nancy*.

LA DÉCLARATION de *Sa Majesté Très Chrétienne*, qui agrée confirme & ratifie les dons & concessions de terreins accordés par *Sa Majesté Polonoise*.

LES CONCESSIONS faites des Edifices & Bâtimens à l'Hôtel-de-Ville de Nancy ; & de terreins à différens particuliers qui ont construit des maisons sur les places & ruës nouvelles.

ARRÊT DU CONSEIL DES FINANCES,

Portant concession & abandonnement de divers emplacemens & bâtimens, en faveur de l'Hôtel-de-Ville de Nancy.

Du 24 Juillet 1739.

VÛ au Conseil des Finances & Commerce la délibération de la Ville de Nancy, en date du 22 Mai dernier, par laquelle Elle supplie le Roi de vouloir bien lui accorder différens emplacemens & bâtimens du Domaine situés dans ladite Ville, pour les convertir en logemens d'Officiers, cazernes, écuries, & autres usages propres à la garnison ; ce qui procureroit un grand soulagement à ses habitans, en les déchargeant de l'incommodité du logement des gens de guerre, & la mettroit à portée d'y faire en outre par la suite des embellissemens considérables. Et *Sa Majesté* desirant marquer de plus en plus sa satisfaction du zéle que ladite Ville témoigne pour son service, & favoriser les entreprises qu'Elle voudra faire dans cette Ville, & pour l'avantage particulier des Sujets qui y habitent ; l'avis du Procureur-général des Chambres des Comptes. Oüi le rapport du Sieur Renault d'Ubexy, Conseillier d'Etat ordinaire & audit Conseil des Finances Commissaire à ce député, & tout considéré.

LE Roi en son Conseil a cédé & abandonné, céde & abandonne à perpétuité à ladite Ville de Nancy, l'emplacement & bâtimens du vieil & nouveau Château, cours, basses-cours, jardins, maisons servant présentement aux voitures publiques, circonstances & dépendances, ensemble les seize boutiques attachées au corps du vieil Château, à la charge par ladite Ville de continuer à payer le cens du au Domaine de S. M. pour

lesdites boutiques, entre les mains de Philippe Lemire adjudicataire-général de ses Fermes pendant la durée de son Bail, après quoi il demeurera éteint, & d'indemniser les censitaires ou cessionnaires, suivant la liquidation qui en sera faite au Conseil de S. M. révoquant en tant que besoin seroit, par ces Présentes, tous dons & concessions qui pourroient en avoir été faits. L'ancien arcenal avec les écuries, & autres bâtimens construits dans son emplacement. Le grand magazin situé près les Cordeliers. La salle & bâtiment ci-devant destinés pour la représentation des Opéras. L'hôtel des Pages, maisons & écuries en dépendantes, les bâtimens en dépendans des Portes St. Jean, St. Nicolas & St. George. L'hôtel de la Gendarmerie. Le magazin du manége, près la porte St. George. Les maisons hallier & terrein des Fouriéres près le Potager du Roi, & la pépiniére joignante; pour du tout en joüir & en faire son profit; exemt de tous droits généralement quelconque qui pourroient être dûs à S. M. moyennant un cens annuel de cent vingt livres, à titre de reconnoissance envers son Domaine, à la charge d'employer lesdits terreins, emplacement & bâtimens ce qui s'en trouvera de propre & peut être approprié, aux usages de la garnison & autres destinations concernant le service de S. M. sous la direction de son très-cher & féal Chancelier, Commissaire départi pour l'éxécution de ses ordres, & d'entretenir le tout à perpétuité en bon & suffiant état. MANDE SA MAJESTÉ à sondit très-cher & féal Chancelier de tenir la main à l'éxécution du présent Arrêt, qui sera éxécuté, nonobstant opposition ou autres empêchemens généralement quelconques, dont si aucuns interviennent Elle en a réservé la connoissance à Elle & à sondit Conseil, icelle interdisant à toutes ses autres Cours & Juges. Et seront sur le présent Arrêt toutes Lettres nécessaires expédiées. FAIT audit Conseil tenu à Lunéville le 24 Juillet 1739. *Signé*, GROZELIER.

Les Commissions adressées à la Chambre des Comptes de Lorraine & au Commissaire départi, sont datées du 30 Juillet 1739.

ARRÊT DU CONSEIL DES FINANCES,

QUI ordonne la construction des places & ruës nouvelles dans la Ville de Nancy.

Du 24 Mars 1752.

LE ROI aïant résolu de former une place-publique dans sa bonne Ville de Nancy, & d'y ériger la Statuë du Roi T. C. son Gendre, pour servir de monument éternel de sa tendre affection envers S. M. ce qui contribuëra en outre de plus en plus à l'embellissement de ladite Ville, & à la commodité de ses Habitans, par une communication spacieuse de ladite place à celle de la Carriére, au moyen de la porte neuve qui sera ouverte dans l'allignement du point-milieu de l'une à l'autre, & voulant que les terreins à portée y compris celui du potager, soient aussi employés à la construction d'Edifices suivant les plans & élévations qui en seront donnés pour l'ornement, avec une distribution de ruës nouvelles pour la plus grande aisance desdits Habitans; il a été dressé par ses ordres une Carte contenant la répartition desdits terreins par numéros, pour être concédés à la charge d'y bâtir incessamment des maisons qui répondent par leurs façades riches & uniformes à la décoration de ladite place, sur quoi tout considéré, oüi le rapport

du Sr. Regnault d'Ubexi, Conſeiller d'Etat ordinaire & au Conſeil Royal des Finances & Commerce, Commiſſaire à ce député.

SA MAJESTÉ étant en ſon Conſeil a ordonné & ordonne, que la Porte-Royale ſervant de paſſage de la ville-vieille à la Ville-neuve de Nancy ſera démolie, & qu'il en ſera ouvert une autre pour le même uſage au point-milieu de la Carriére, qui repondra à celui de la place-neuve, dont elle ſe propoſe de faire conſtruire les faces, & au centre de laquelle, ladite Statuë ſera élivée. Que les terreins derriére leſdites faces, enſemble ceux du prolongement des ruës anciennes, ou qui formeront les places & ruës nouvelles y compris celui du potager, à l'extrêmité duquel ſera ouverte une porte de communication à la Ville-neuve, conformément au plan diviſé par numéros, qui ſera paraffé par ledit Conſeiller rapporteur, & annéxé à la minute du préſent Arrêt, ſeront concédés aux Sujets que S. M. aura agréé, à la charge par eux d'y conſtruire inceſſamment des maiſons dans les allignemens & élévations qui leur ſeront réglés, pourquoi Elle leur fait dès-à-préſent don perpétuel & irrévocable deſdits terreins, à ladite condition. MANDE S. M. à M. le Chancelier, Commiſſaire départi, de tenir la main à l'éxécution du préſent Arrêt, & en cas de difficulté au ſujet de l'allignement deſdites ruës, conſtructions de bâtimens, circonſtances & dépendances, Elle lui en a attribué & attribuë la connoiſſance & juriſdiction, icelle interdiſſant à toutes ſes Cours & Juges. Et ſeront ſur le préſent Arrêt toutes Lettres néceſſaires expédiées. FAIT audit Conſeil tenu à Lunéville le 24 Mars 1752. *Collotionné. Signé*, GALLOIS, Sécrétaire d'Etat.

Le Lettres-Patentes ſur cet Arrêt, adreſſées à M. le Chancelier & à la Chambre des Comptes de Lorraine, ſont du 27 Mars 1752.

DÉCLARATION DU ROI,

QUI confirme les dons & conceſſions de terreins qui auront été accordés par le Roi de Pologne, à l'occaſion des Places & ruës nouvelles de la Ville de Nancy.

Donnée à Verſailles le 8 Juin 1752.

LOUIS, par la grace de Dieu; Roi de France & de Navarre, à tous ceux qui ces préſentes Lettres verront, SALUT. Le Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, notre très-cher & très-amé Frere & Beaupere, jugeant à propos de faire conſtruire une grande place au centre des deux Villes de Nancy; & par un effet de ſon amour pour notre perſonne, d'y faire poſer notre Statuë Pédeſtre; & S. M. P. voulant que les Edifices du contôur de cette place, & les ruës qui y aboutiront, ſoient d'une beauté & d'une régularité qui répondent à la décoration de la place, Elle a fait détruire ſon jardin potager pour donner dans ce continent à ceux à qui il lui plaira, des terreins propres à bâtir; la dépenſe pour l'éxécution de ce plan devant être conſidérable, à cauſe de l'aſſujettiſſement des donataires à ce même plan; ceux à qui S. M. P. a promis de ces terreins craignant qu'après s'être jettés dans une grande dépenſe, on ne les recherche à l'avenir, ſous prétexte que ces terreins ſont partie du Domaine, il ſe ſont retirés vers le Roi de Pologne, qui y a pourvû, & à tout ce qu'il a cru néceſſaire pour parvenir à la conſtruction de la place, par l'Arrêt de ſon Conſeil du 24 Mars dernier, par lequel

S. M. P. a ordonné que la Porte-Royale, ſervant de paſſage de la Vielle-ville à la Ville-neuve de Nancy, ſera démolie; qu'il en ſera ouvert une autre pour le même uſage au point-milieu de la Carriére, qui répondra à celui de la Pace-neuve, au centre de laquelle notre Statuë ſera élevée, & que les terreins étant derriére les faces de la place, enſemble ceux de prolongement des ruës anciennes, ou qui formeront les places & ruës nouvelles, y compris celui du potager, ſeront concédés aux Sujets que S. M. aura agréé, à la charge par eux d'y conſtruire inceſſamment des maiſons dans les allignemens des élévations qui leur ſeront donnés; S. M. leur ayant, d'ès-à-préſent, fait don perpétuel & irrévocable deſdits terreins, à ladite condition, & le Roi de Pologne Nous ayant fait propoſer de confirmer ſes diſpoſitions par une Déclaration, pour aſſurer de plus en plus l'état de ceux à qui S. M. P. concédera des terreins, & qui y bâtiront, Nous nous ſomme déterminé d'autant plus volontiers à concourir à ce qu'Elle deſire, que le ſuccès de ſon projet tend à notre gloire, à l'embelliſſement de l'une des plus belles Villes, qui doit faire partie de notre Royaume, & à affermir l'amour de ſes Habitans pour leurs Souverains. A CES CAUSES, & autres à ce Nous mouvant, Nous avons, par ces Préſentes ſignées de notre main, agréé, confirmé, agréons &, en tant que beſoin, confirmons tous les dons que le Roi de Pologne jugera à propos de faire des terreins qui ſont entre les deux Villes de Nancy, dans le potager-royal & lieux circonvoiſins, pour en joüir par les donataires, eux, leurs hoirs & ayant cauſe, à perpétuité, ſans qu'ils puiſſent en être évincés par Nous ni par nos Succeſſeurs Rois, ni être tenus de payer aucuns cens & redevances au Domaine; à la charge par leſdits donataires, & non autrement, de faire bâtir des maiſons ſur les mêmes terreins, ſuivant le plan qui en a été ou ſera dreſſé, de tenir leſdites maiſons dans la directe du Domaine de Lorraine, & d'en payer les lods & ventes aux mutations ſuivant la coutume. SI DONNONS EN MANDEMENT à nos amés & féaux Conſeillers les gens tenant nôtre Chambre des Comptes à Paris, que les préſentes ils ayent à faire lire, publier & enrégîtrer, pour être gardées, obſervées, & exécutées ſelon leur forme & teneur; CAR TEL EST NOTRE PLAISIR: En témoin de quoi, Nous avons fait mettre notre ſcel à ceſdites Préſentes. DONNÉ à Verſailles le 8 Juin de l'an de grace 1752, & de notre régne le trente-ſeptiéme. *Signé*, LOUIS. *Et plus bas*, par le Roi; C. R. DE VOYER.

Vû au Conſeil MACHAULT, & ſcellées ſur ſimple queuë du grand ſceau de cire jaune. Et ſur leſdites Lettres eſt écrit: Régîtrées en la Chambre des Comptes, oüi & ce requérant le Procureur-Général du Roi, pour être éxécutées ſelon leur forme & teneur, les Bureaux aſſemblés, le 14 Juillet 1752. *Collationné avec paraffe.*

Extrait des Régîtres de la Chambre des Comptes. Signé, GOUGENOT.

ARRÊT DU CONSEIL DES FINANCES,

QUI ordonne que la Carte topographique des emplacemens de Places & ruës nouvelles à Nancy, ſera déposée au Greffe de la Chambre des Comptes de Lorraine.

Du 10 Mars 1753.

LE ROI aïant par Arrêt de ſon Conſeil du 24 Mars 1752, ordonné que la Porte-Royale ſervant de paſſage de la Ville-vieille à la Ville-neuve de Nancy, ſera démolie, &c. De tout quoi S. M. T. C. a aſſuré l'éxécution par ſa Déclaration du 8 Juin

Juin dernier, enrégîtrée en la Chambre des Comptes de Paris le 14 Juillet suivant. Et S. M. voulant donner à connoître plus particuliérement ses intentions sur cet établissement, & mettre en état les Sujets qu'Elle a déja gratifiés de terreins propres à bâtir, & ceux qu'Elle en gratifiera à l'avenir, d'en joüir sans aucun trouble, par le dépôt d'une Carte topographique contenant lesdits terreins & emplacemens, distribués par numeros, auxquels se rapporteront lesdites concessions, dans un Greffe à la portée des concessionnaires, pour y avoir recours dans tous les tems. Sur quoi oüi le rapport du Sr. Renault d'Ubexy, Conseiller d'Etat ordinaire & au Conseil des Finances, Commissaire à ce député, & tout considéré.

LE ROI étant en son Conseil a ordonné & ordonne, que le double de la Carte annéxée à la minute de l'Arrêt du 24 Mars 1752, paraffé par le Conseiller rapporteur, sera déposé au Greffe de la Chambre des Comptes de Lorraine, pour en être donné communication, en cas de besoin, aux concessionnaires desdits terreins, & leur servir de titre à perpétuité, avec les Lettres que S. M. jugera à propos de leur en faire expédier. Voulant au surplus que ledit Arrêt du 24 Mars 1752, soit éxécuté selon sa forme & teneur; & sur le présent, toutes Lettres nécessaires expédiées. FAIT audit Conseil tenu à Lunéville le 10 Mars 1753. *Collationné, Signé*, ROUOT, Sécrétaire d'Etat.

Les Lettres de Commission à la Chambre des Comptes de Lorraine pour l'entérinement de l'Arrêt ci-dessus, sont du 14 Mars 1753.

Suit l'entérinement de la Chambre des Comptes de Lorraine.

Le présent Arrêt ensemble les Lettres adressantes d'icelui, ont été lûs en la Chambre des Comptes de Lorraine; oüi, & ce requérant le Procureur-général du Roi, qui a demandé Acte du dépôt en ses Greffes, & de la Carte topographique y énoncée; La Chambre ordonne que les mêmes Arrêt & Lettres seront régîtrés en ses Greffes, pour y avoir recours le cas échéant; donné Acte au Procureur-général du dépôt qui en a été fait, & de ladite Carte au désir du même Arrêt. Fait en la Chambre du Conseil, à Nancy le 4 Avril 1753. Signé, ANTOINE, Président, & FRIMONT, Greffier.

ARRÊT DU CONSEIL DES FINANCES,

PORTANT don & concession à l'Hôtel-de-Ville de Nancy, des Edifices & Bâtimens construits par les ordres de SA MAJESTÉ.

Du 9 Février 1759.

LE ROI s'étant fait représenter l'Arrêt rendu en son Conseil des Finances le 24 Juillet 1739, par lequel S. M. a cédé & abandonné à la Ville de Nancy l'emplacement & les bâtimens de l'ancien Château, ceux de l'arcenal & autres emplacemens & bâtimens, pour joüir du tout par ladite Ville, & en faire son profit; exemt de tous droits généralement quelconques, moyennant un cens de cent vingt livres, à titre de reconnoissance envers le Domaine de S. M. laquelle désirant donner à sa bonne Ville de Nancy des marques encore plus signalées de sa bienveillance, en lui abandonnant plusieurs Edifices & bâtimens considérables construits par ses ordres pour l'embelissement de cette Capitale de ses Etats. Oüi le rapport du Sr. Renault d'Ubexy Conseiller d'Etat ordinaire & audit Conseil des Finances Commissaire à ce député.

LE ROI en ſon Conſeil des Finances a cédé & abandonné à ſa bonne Ville de Nancy, 1°. Le ſol & le bâtiment neuf de l'Hôtel-de-Ville, faiſant face ſur la Place-Royale, la ruë des Dominiquains d'une part, le Sr. Billecard d'autre, dont la partie occupée par le Lieutenant-général de Police continuëra à lui ſervir de logement, & à ſes ſucceſſeurs en ladite Charge. 2°. Le ſol & bâtiment composé de remiſes, écuries & greniers ſitués ſur la place S. Stanislas ou de l'Alliance, la petite ruë des Freres de la Charité d'une part, & les Srs. Thibault d'autre, pour ſervir de décharge au logement du même Lieutenant-général de Police. 3°. Un terrein près la porte de Ste. Catherine, à l'extrêmité du manége, d'environ cent ſept piés de longueur ſur quatre-vingt-quinze & ſix pouces de largeur. 4°. Le ſol & le bâtiment de la Comédie, ſitués ſur la Place-Royale, avec le jardin planté en charmilles & terrein adjacent aux foſsés, ſur toute la profondeur de cet Edifice juſqu'au mur du foſsé, avec le terrein de la petite maiſon bâtie à gauche du théatre, & faiſant face à la ruë S. Stanislas, à la charge néanmoins de laiſſer au Collége-royal des Médecins l'uſage, tant du premier étage au-deſſus du périſtile de la Comédie, que du ſecond étage, avec moitié des caves. 5°. Le ſol & le nouveau bâtiment de l'hôtel de l'Intendance, à l'extrêmité de la place de la Carriére, avec les galleries & bâtimens en retour des deux côtés; ainſi que les cours, jardin, maiſon de jardinier, kioſques, même le kioſque bâti ſur les baſtions, & le terrein à la droite, avec les matériaux & les bâtimens que SA MAJESTE' pourra y faire conſtruire pour les cuiſines & décharges de l'hôtel de l'Intendance. 6°. Le corps de cazerne derriére & à droite du bâtiment de l'Intendance, avec l'emplacement & terreins devant & derriére, & le corps-de-garde attenant auxdites cazernes. 7°. Toutes les ſources & files de corps qui conduiſent les eaux à la Place-royale, à celle de S. Stanislas, à la Carriére, à l'hôtel de l'Intendance; ainſi que toutes les fontaines, ſtatuës, pyramides, figures, grillages & embelliſſemens deſdites fontaines, & des places & ruës des Ville-neuve & Ville-vieille de Nancy. 8°. Les portes nouvelles de S. Stanislas & de Ste. Catherine, & les corps-de-gardes qui en dépendent. 9°. Tous les meubles & effets que S. M. a fait mettre dans les appartemens de l'Hôtel-de-Ville, du côté de la ruë des Dominiquains, & ceux des magaſins & décorations de la Comédie. Le tout franc & exemt d'amortiſſement & autres droits quelconques, même du tiers-denier du ſol des Edifices & bâtimens ci-deſſus, dont S. M. a fait & fait don & remiſe à ladite Ville de Nancy, dérogeant en tant que beſoin à l'Article X. de ſa déclaration du 12 Juin 1758; pour du tout joüir, uſer & faire ſon profit par ladite Ville, de la même maniére que des bâtimens & emplacemens à elle abandonnés par l'Arrêt du Conſeil des Finances du 24 Juillet 1739, ſous le ſeul & même cens annuel de cent vingt livres porté audit Arrêt, à titre de reconnoiſſance envers le Domaine de S. M. & à la charge d'employer leſdits Edifices, bâtimens, emplacemens & terreins aux uſages de la Ville, de la garniſon, & autres concernant le Service de S. M. & du public; ſous la direction du Sr. Commiſſaire-départi pour l'éxécution des ordres de S. M. dans ſes Duchés de Lorraine & de Bar, & d'entretenir le tout à perpétuité en bon & ſuffiſant état. MANDE SA MAJESTE' audit Sr. Commiſſaire-départi de tenir la main à l'éxécution du préſent Arrêt, qui ſera éxécuté nonobſtant oppoſition ou autres empêchemens généralement quelconques, dont ſi aucuns interviennent, Elle en a réſervé la connoiſſance à Elle & à ſon Conſeil des Finances, icelle interdiſant à toutes ſes Cours & autres Juges. Et ſeront ſur le préſent Arrêt toutes Lettres néceſſaires expédiées. FAIT audit Conſeil tenu à Lunéville le neuf Février 1759. *Collationné. Signé*, ROUOT, Sécrétaire d'Etat.

Lettres-Patentes de Commiſſion à la Chambre des Comptes de Lorraine, ſur ledit Arrêt du 12 Février 1759.

Ledit Arrêt & leſdites Lettres-Patentes ſont entérinés à ladite Chambre le 21.

PRÉCIS DES CONCESSIONS

De Terreins accordés par le Le Roi de Pologne, *à divers particuliers qui ont construit des Bâtimens sur les places & ruës nouvelles de la Ville de Nancy.*

SAVOIR.

DATES DES — Arrêts ou Lettres-Patentes de Concessions	DATES DES — Entérinemens à la Chambre des Comptes de Lorraine.	NOMS des Concessionnaires.	EMPLACEMENS Et consistances des Terreins concédés.	OBSERVATIONS.
18 Août 1753.	31 Août 1753.	Louis Lancelot.	LE terrein No. 1er. de la Carte jointe à l'Arrêt, situés entre les deux Villes de Nancy, de la consistance de 20 piés de face sur la Place-royale, 18 toises 4 piés de profondeur du côté du fossé & du pavillon de la Comédie, & 15 toises un pié du côté du No. 2.	*Charge d'un cens annuel [illegible] livres de Lorraine.*
		J. Bapt. Bigault.	Le No. 2, dans le même allignement, de 18 piés de face sur ladite Place, 15 toises un pié de profondeur du côté du No. 1, & 12 toises 2 piés du côté du No. 3.	*Idem, de* 40 l. 10 s.
		P. Cochois, pour & au nom de Reine, Marie & Marguerite Poirson, filles de Jeanne-Catherine Lancelot sa femme.	Le No. 3, aussi dans le même allignement, de 18 piés de face sur ladite Place, 12 toises 2 piés de profondeur du côté du No. 2; & 9 toises 2 piés du côté du No. 4.	*Idem, de* 40 l. 10 s.
		Le Sr. Jac. Huyn.	Le No. 4, sur le même allignement, de 18 piés de face sur la Place; 9 toises 2 piés de profondeur du côté du No. 3; & 6 toises 2 piés du côté du No. 5.	*Idem, de* 40 l. 10 s.
		Le Sr. P. Masson, tant pour lui que comme cessionnaire des nommés Choumy & Breton.	Les Nos. 5, 6 & 7, faisant angle sur la Place-royale, & en retour sur la nouvelle ruë servant de passage pour aller de ladite Place à la Porte-royale, de la consistance de 37 piés 9 pouces de face sur la Place, & 37 piés sur la ruë nouvelle; de 6 toises 2 piés de profondeur, tant du côté du No. 4, que de celui du No. 8, & pour aisances & dépendances desdits Nos. 5, 6 & 7, un terrein séparé & irrégulier dans le fossé, de 18 toises 4 piés de longueur à côté du No. 1; 10 toises en commençant de la face Occidentale de la Place depuis les grandes grilles attenant au pavillon de la Comédie jusqu'à la rencontre du bastillon, où sa largeur est de 37 piés 9 pouces, & diminuë de 8 piés; & de 12 piés 7 toises plus loin.	*Idem, de* 97 l. 9 s. *Depuis la concession le Roi aïant jugé à propos d'en retirer [illegible] côté, S. M. a fait payer au concessionnaire, par forme d'indemnité, [illegible] somme de* 1200 l. *[illegible] France, suivant l'Art. V. Chap. V. de la dépense du Compte ci-devant, au moyen de quoi le surplus de la concession demeure chargé de la totalité du cens de* 97 l. 9 s.
		Gabriël Cramoisy.	Le No. 8, sur la nouvelle ruë servant de passage pour aller de la Place-royale à la Porte-royale, de la consistance de 17 piés 6 pouces de face sur ladite ruë; 6 toises 2 piés de profondeur du côté du No. 7; & 9 toises un pié du côté du No. 9.	*Idem, de* 52 l. 10 s.
		Le Sr. Jean Babin, cessionnaire de Pierre Ducreux.	Le No. 9, dans le même allignement, de la consistance de 17 piés 6 pouces de face sur cette ruë; 9 toises un pié de profondeur du côté du No. 8, & 12 toises un pié de celui du No. 10.	*Idem, de* 52 l. 10 s.
		Louis Dumaige.	Le No. 10, sur le même allignement, de la consistance de 17 piés 6 pouces de face sur ladite ruë, sur 12 toises un pié de profondeur du côté du No. 9; & 15 toises de celui du No. 11.	*Idem, de* 52 l. 10 s.
		Mathis Kist. . .	Le No. 11, sur le même allignement, de la consistance de 17 piés 6 pouces de face sur ladite ruë, 15 toises de profondeur du côté du No. 10; & 18 toises de celui du No. 12.	*Idem, de* 52 l. 10 s.
		Le Sr. George Henry.	Le No. 12, qui suit dans le même allignement, de la consistance de 17 piés 6 pouces de face sur la ruë; 18 toises de profondeur du côté du No. 11; & 18 toises 4 piés de celui du No. 13.	*Idem, de* 52 l. 10 s.
		Le Sr. Pier. Maire.	Le No. 13, même allignement & attenant à la Porte-royale à droite, de la consistance de 20 piés de face sur la ruë, 18 toises 4 piés de profondeur, tant du côté du No. 12, que de celui du fossé & du mur continué à droite de la Porte-royale.	*Idem, de* 60 l.

DATES DES Arrêts ou Lettres-Patentes de Concessions	DATES DES Entérinemens à la Chambre des Comptes de Lorraine.	NOMS des Concessionnaires.	EMPLACEMENT Et consistances des Terreins concédés.	OBSERVATIONS.
		Le Sr. Pierre Dugny.	Le No. 14 sur l'autre côté de ladite rue à gauche de la Porte-royale, vis-à-vis du No. 13 de la consistance de 20 piés de face sur la rue, 21 toises un pié de profondeur, tant du côté du fossé & du mur continué à gauche de la Porte-royale, que du côté du No. 15.	*Chargé d'un cens annuel & perpetuel de* 60 liv. *de Lorraine.*
		Le Sr. Joseph Rey.	Le No. 15 du même côté & sur le même allignement, vis-à-vis le No. 12, de la consistance de 17 piés 6 pouces de face sur la rue, 21 toises un pié de profondeur du côté du No. 14, & 18 toises un pié de celui du No. 16.	*Idem, de* 52 l. 10 f.
		Nicolas Babin.	Le No. 16, sur le même allignement, vis-à-vis le No. 11, de la consistance de 17 piés 6 pouces de face sur la ruë; 18 toises un pié de profondeur du côté du No. 15; & 15 toises un pié de celui du No. 17.	*Idem, de* 52 l. 10 f.
		Nicolas Chorlot.	Le No. 17, sur le même allignement, vis-à-vis le No. 10, de la consistance de 17 piés 6 pouces de face sur la rue, de 15 toises un pié de profondeur du côté du No. 16; & 12 toises un pié de celui du No. 18.	*Idem, de* 52 l. 10 f.
		George Frederick.	Le No. 18, sur le même allignement, vis-à-vis le No. 9, de la consistance de 17 piés 6 pouces de face sur la rue, de 12 toises un pié de profondeur du côté du No. 17; & 9 toises un pié de celui du No. 19.	*Idem, de* 52 l. 10 f.
		Henry Removille.	Le No. 19, ensuite sur le même allignement, vis-à-vis le No. 8, de la consistance de 17 piés 6 pouces de face sur la ruë, & 9 toises un pié de profondeur.	*Idem, de* 52 l. 10 f.
Même Arrêt du 1[illegible] Août 1753.	Même Ent. du 31 Août 1753.	Le S. Claude Marion, cessionnaire du nommé Choumy.	Le No. 20, sur le même allignement, vis-à-vis le No. 7, de la consistance de 17 piés 6 pouces de face sur la Place; 6 toises 2 piés de profondeur du côté du No. 19; & 3 toises un pié 9 pouces de celui de No. 21.	*Idem, de* 52 l. 10 f.
		Le Sr. Jean-Batiste Macteau.	Le No. 21, faisant angle, tant sur ladite ruë, vis-à-vis du No. 6, que sur la Place-royale en retour du côté de l'hôtel des Fermes, de la consistance de 19 piés 9 pouces de face sur ladite rue, & de 20 piés de face au retour sur la Place de 4 toises 2 piés de profondeur du côté du No. 22.	*Idem, de* 51 l. 15 f.
		Le Sr. C. F. Maltête.	Le No. 22, sur le même allignement, de la consistance de 10 piés 3 pouces de face sur la Place, sur 4 toises 2 piés de profondeur du côté du No. 21; & 6 toises 2 piés de celui du No. 23.	*Idem, de* 23 l. 1 f. 3 d.
		Le Sr. Nicolas Godard.	Le No. 23, sur le même allignement, de la consistance de 18 piés de face sur la Place royale, sur 6 toises 2 piés de profondeur du côté du No 22, & 9 toises un pié de celui du No. 24.	*Idem, de* 50 l. 10 f.
		Pierre Jeannet, cessionnaire d'Eli. Werteman, femme du nommé Colange.	Le No. 24, sur le même allignement, de la consistance de 18 piés de face sur ladite Place, sur 9 toises un pié de profondeur du côté du No. 23, & du fond du No. 19; & 12 toises un pié du côté du No. 25.	*Idem, de* 40 l. 10 f.
		Le Sr. Jean-Batiste Darches, cessionnaire du nommé Collin.	Le No. 25, sur le même allignement, de la consistance de 18 piés de face sur la Place-royale, 12 toises un pié de profondeur du côté du No. 24, & 15 toises un pié de celui du No. 26.	*Idem, de* 40 l. 10 f.
		Charles Robert.	Le No. 26 & dernier terminant cette file jusqu'aux grandes grilles de la fontaine attenant à l'hôtel des Fermes, de la consistance de 10 piés de face sur la Place; 15 toises un pié de profondeur du côté du No. 25 & 15 toises un pié du côté du fossé & du mur du bastion.	*Idem, de* 40 l. 10 f.
16 Août 1753.	17 Août 1753.	M. J. F. de la Borde.	La portion de terrein cottée *M* sur la Carte générale, jointe aux Arrets du Conseil des 24 Mars 1752 & 10 Mars 1753, deposés au Greffe de la Chambre des Comptes de Lorraine; ledit terrein faisant l'emplacement de l'hôtel des Fermes que M. de la Borde a fait bâtir à l'Orient de la Place-royale, de la consistance d'environ 400 toises 3 piés de roi en superficie.	*Gratuitement sans aucun cens.*

DATES DES Arrêts ou Lettres-Patentes de Concessions	Entérinemens à la Chambre des Comptes de Lorraine.	NOMS des Concessionnaires.	EMPLACEMENS Et consistances des Terreins concédés.	OBSERVATIONS.
5 Janv. 1756.	20 Janv. 1756.	M. J. F. de la Borde.	La portion de terrein cotté *M 2*, sur ladite Carte derriére & entre celui ci-dessus, & le mur du bastion, depuis le terrein cotté *N 2*, en suivant le bastion jusqu'au terrein désigné par la lettre *L*, en ligne droite, venant de là en retour le long de la maison de Charles Robert, faisant un cercle rentrant 2, 3, 4, à l'un des angles de la Place-royale derriére la fontaine d'Amphitrite; ayant en tout, en superficie environ 333 toises de roi.	*Gratuitement sans aucun cens.*
19 Juin 1758.	....	Idem.	Le terrein cottée *N 2*, entre ceux ci dessus, & celui cotté *P 2*, depuis la ruë S. Stanislas jusqu'au mur du bastion, de la consistance d'environ 54 toises de roi en superficie.	*Idem.*
8 Janv. 1754.	30 Janv. 1754.	Le Sieur J. F. Duretête.	La portion de terrein cotté *P 2*, dépendant de celui cotté *P*, sur lequel le Sr. Duretête a bâti, entre celui ci-dessus & l'hôpital de St. Jean-de-Dieu, ayant de consistance de l'un & l'autre côté, & depuis la ruë St. Stanislas jusqu'au mur du bastion environ 192 toises 6 piés de roi en superficie.	*Idem.*
3 Juil. 1753.	20 Juil. 1753.	M. Fr. Antoine Alliot.	La portion de terrein marquée N sur la Carte, sur lequel M. Alliot a bâti un hôtel, faisant partie de la façade Orientale de la Place-royale, a 15 toises de face sur ladite Place; 14 toises 3 piés 10 pouces sur la ruë de la Poissonnerie; 14 toises un pié sur celle de St. Stanislas, & 14 toises 5 piés sur la ruë de la Congrégation, faisant en toute environ 214 toises de roi en superficie.	*Idem.*
24 Juil. 1752.	2 Août 1752.	Le S. Hoquet.	La portion de terrein cottée O, ensuite de celui ci-dessus, entre les ruës de la Poissonnerie & St. Stanislas, de la consistance de 132 piés de roi de largeur, sur 82 piés de profondeur, de l'une a l'autre desdites ruës; lequel terrein servoit ci-devant d'emplacement aux remises & écuries dépendant de l'hôtel de Gerbévillers, dont S. M. a fait l'acquisition par contrat, reçu par Févrel, Notaire-royal à Lunéville, le 20 Mars 1752, suivant l'Art. I. du Chap. I. de la dépense du Compte ci-devant.	*Ce terrein a été cédé par le Roi au Sr. Hoquet, en forme d'echange d'une maison qu'il avoit sur la Place de la Carriére, & qui sert aujourd'hui d'emplacement à la Chambre Consulaire, ou Bourse des Marchands, vis-à-vis le Palais des Jurisdictions. Outre une mieux value de 14030 liv. de Lorraine, prise sur la somme de 40000 liv. de France, dont S. M. a gratifié lesdits Marchands, pour l'acquisition des terreins nécessaires à l'emplacement total de leur bâtiment. Une portion de ce terrein cédé audit Sr. Hoquet, en forme d'échange, fait encore partie du terrein P, dans le même allignement, sur lequel le Sr. Duretête a bâti, en vertu de la retrocession que lui en a fait le Sr. Hoquet.*
5 Sept. 1752.	31 Août 1753.	Le Sieur T. Gentillatre.	La portion de terrein marquée Q sur la Carte appartient en partie en propriété au Sr. Gentillatre, l'autre partie lui a été cédée en forme d'échange par le Roi, de la consistance de 23 toises 6 piés de longueur, mesure de roi, aboutissant sur les ruës de la Poissonnerie, de St. Stanislas, & terminé par la ruë des Freres de la Charité de St. Jean de Dieu.	*Ce terrein a été cédé par le Roi au Sr. Gentillatre, par forme d'indemnité de 46 piés ½, pris pour former la ruë S. Stanislas dans les maison & terrein achetés par S. M. de Mr. & de Mme. de Neuvron, par contrat reçu par Fevrel Notaire-royal à Lunéville le 23 Mai 1752, pour la somme de 19000 liv. de Lorraine, faisant de France, 14709 liv. 13 s. 6 d. & vendus depuis par S. M. audit Sr. Gentillatre pour la même somme, par autre Contrat reçu par ledit Fevrel le 27 dudit mois; le tout suivant le Chap. IV. de la Recette & le Chap. X. Art. I. de la dépense du Compte ci devant. le Sr. Gentillatre a retrocédé au S. Duretête 6 toises 4 piés de ce terrin, pour la totalité du terrein P, dans le même allignement, sur lequel ledit Sr. Duretête a bâti.*

***

DATES DES		*NOMS*	*EMPLACEMENT*	
Arrêts ou Lettres-Patentes de Concessions	Entérinemens à la Chambre des Comptes de Lorraine.	des Concessionnaires.	Et consistances des Terreins concédés.	*OBSERVATIONS.*
9 Avril 1759.	....	Mr. Fr. Antoine Alliot.	Deux portions de terrein de l'ancienne rue de la Congrégation. L'une sur laquelle il a bâti des dépendances de son hôtel N, du coté de la maison du Sr. Hoquet de 13 piés de largeur sur 89 piés 2 pouces de longueur, d'un bout sur la ruë St. Stanislas, de l'autre sur celle de la Poissonnerie. L'autre de 26 piés de largeur sur 166 piés 6 pouces de longueur, pour agrandir son jardin qui est d'un côté, de l'autre la maison des Srs. d'Ourche, d'un bout la ruë de la Poissonnerie, de l'autre celle de l'hôpital St. Julien.	*Gratuitement sans aucun cens.*
23 Oct. 1756.	30 Oct. 1756.	Les Religieuses de la Congrégation.	L'autre bout de la ruë de la Congrégation suprimée dans toute sa largeur, depuis la ruë St. George jusqu'à celle de l'hôpital St. Julien, suivant la Carte jointe à l'Arrêt du Conseil du 26 Juin 1756.	*Idem.*
2 Mai 1758.	....	Le Sr. P. St. Brice.	L'extrêmité de ladite ruë de la Congrégation, sur laquelle il a bâti une maison faisant face à la ruë St. George.	*Idem, à charge néanmoins d'une indemnité de gré-à-gré, envers les Religieuses de la Congrégation.*
Ledit jour. .	19 Mai 1758.	Les Religieuses dela Congrégation.	Le bout de ruë ouverte depuis la ruë de l'Alliance jusqu'au portail de la maison de la Congrégation, suivant la Carte jointe à l'Arrêt du Conseil du 26 Juin 1756.	*Gratuitement sans aucun cens, à charge de bâtir sur ce bout de ruë en face de celle d'Alliance.*
17 Fév. 1753.	22 Fév. 1753.	Le Sr. J. J. Baligand.	La portion de terrein cotté *RR*, sur la Carte Génerale, jointe aux Arrêts du Conseil des 24 Mars 1752 & 10 Mars 1753, déposés au Greffe de la Chambre des Comptes, de la consistance de 6 hommées 19 toises quarrées, à côté de la maison du Sr. Balligand, sur la ruë de la Poissonnerie, & sur la largeur de 23 piés, s'élargissant jusqu'à 10 toises 5 piés 10 pouces en arriére, sur la continuation de la rue St. Julien.	*Gratuitement sans aucun cens.*
17 Avril 1758.	19 Avril 1758.	Le Sr. Adolphe-Nicolas Lorin.	La portion de terrein cotté *T*, sur ladite Carte, faisant partie de la face Occidentale de la Place St. Stanislas, & retour sur la ruë de la Poisonnerie, de la consistance d'environ 1153 toises un pié quarré de roi en superficie.	*Idem.*
17 Août 1753. 5 Avril 1756.	10 Sept. 1753. 2 Juin 1756.	Le Sr. Cl. Mique.	La portion de terrein cotté *V*, faisant l'autre partie de façade Occidentale de ladite Place, depuis celui ci-dessus jusqu'à la ruë St. Julien, de la consistance de 118 toises de roi en superficie, par la concession du 27 Août 1753; & 19 toises 5 piés 6 pouces aussi de roi en superficie, par la concession du 5 Avril 1756, faisant en totalité 137 toises 5 piés 6 pouces de roi en superficie.	*Idem.*
17 Août 1753.	9 Sept. 1753.	Le Sr. Léopold Roxin.	La portion de terrein cotté *Y*, faisant partie de la face Méridionale de ladite Place, & retour sur la ruë de la Poste, de la consistance d'environ 87 toises de roi en superficie.	*Idem.*
3 Juin 1753.	9 Juin 1753.	Le Sr. Denis Albert.	La portion de terrein cotté *Z*, faisant face sur ladite Place, ensuite de celui ci-dessus, de la consistance d'environ 170 toises 2 piés 6 pouces de roi en superficie.	*Idem.*
Ledit jour. .	Ledit jour. .	Le Sr. J. Bapt. Suster.	La portion de terrein cottée *&*, faisant face sur ladite Place, ensuite & au même allignement que celui ci-dessus, de la consistance d'environ 222 toises 3 piés de roi en superficie.	*Idem.*

DATES DES		NOMS des Concessionnaires	EMPLACEMENS Et consistances des Terreins concédés.	OBSERVATIONS
[illegible]rrêts ou Lettres [illegible] de Concessions	Entérinemens à la Chambre des Comptes de Lorraine.			
[illegible] Avril 1753.	13 Avril 1753.	Le Sr. M. Salcen[illegible]ki.	La portion de terrein cotté *AA*, sur ladite Carte générale, ensuite & dans le même allignement, que celui ci-[illegible] faisant face [illegible], vis-à-vis le terrein cotté *FF*, [illegible] tance d'environ 282 toises 3 piés 9 pouces de roi en superficie.	*Gratuitement sans aucun cens.*
7 Mai 1753.	12 Mai 1753.	Le Sr. C. F. Boyard.	La portion de terrein cottée *BB*, ensuite de celui ci-dessus, & dans le même [illegible] faisant face sur ladite [illegible], de la [illegible] tance d'environ 347 toises [illegible] piés de roi en superficie.	*Idem*
9 Avril 1759.	....	Le Sr. André Léop. Cheneau.	La portion de terrein cottée *CC*, ensuite de celui ci-dessus, dans le même alignement, & faisant également face sur la rue St. Julien de la consistance d'environ 393 toises $\frac{3}{4}$ de roi en superficie.	*Idem.*
[illegible]2 Oct. 1753.	26 Nov. 1753.	Mr. Alexandre d'[illegible]hemard, Comte de Marsane.	La portion de terrein cotté *DD*, ensuite de celui ci-dessus, dans le même allignement jusqu'au mur de Ville, & faisant aussi face sur la [illegible] rue St. Julien, de la consistance d'environ 753 toises de roi en superficie.	*Idem.*
[illegible]1 Mai 1753.	9 Juin 1753	Le Sr. Emanuël Hére.	Les portions de terreins cottées *FF*, faisant partie [illegible] Orientale de la Place St. Stanislas, & face sur les ruës de la Poissonnerie & St. Julien, de la consistance d'environ 1616 toises de roi en superficie ; & la portion de terrein cottée *EE*, faisant aussi face sur ladite Place dans le même alignement, & retour sur la ruë St. Julien, de la consistance d'environ 46 toises de roi en superficie.	*Dans le terrein cotté FF, [illegible] partie [illegible] le Sr. Here a bâti une [illegible] son [illegible] de M[illegible] Il s'e[illegible] re[illegible] autre partie [illegible] étoit [illegible] pour un jardin, de la co[illegible] 16 [illegible] ommées [illegible] piés 6 pouces de Lorraine, qu'il a remis au Roi, suivant l'Acte d'abandonnement qu'il en a signé le 26 [illegible] 1757, & la notte l'Article I. du Chapitre XVI de la [illegible] Compte ci-devant.*
16 Déc. 1754.	28 Déc. 1754.	Le Sr. Joseph Mutlot.	La portion de terrein cottée *GG*, faisant le reste de la [illegible] Orientale de ladite Place, & retour sur la ruë de la Poissonnerie, de la consistance d'environ 71 toises quarrées de roi en superficie.	*Gratuitement sans aucun cens.*
[illegible] Juin 1756.	....	L'hôpital St. Julien.	La portion de terrein cottée *FF*, que le Sr. Héré a remis au Roi, [illegible] sous même cotte, sur laquelle ledit Sr. Héré a bâti jusqu'a la ruë Deschamps, & depuis la ruë St. Julien jusqu'a celle de la Poissonnerie, de la consistance [illegible] nommées 91 piés 6 pouces de Lorraine en superficie.	*Idem.*
[illegible]1 Août 1756	....	Idem. . . .	La ruë Deschamps, régnant entre le terrein cotté *FF* ci-dessus, & le mur de Ville, & depuis la ruë St. Julien jusqu'a celle de la Poissonnerie.	*Idem.*
[illegible] Oct. 1[illegible]	[illegible] Oct. 1756.	Idem. . . .	L'extrêmité de la ruë St. Julien de la profondeur de 108 piés de roi jusqu'au mur de Ville, & de toute la largeur de ladite ruë, entre & joignant le terrein ci-dessus, & partie celui cotté *FF*, précédent d'une part, & celui cotté *DD* d'autre part.	*Idem.*
2 Janv. 1756.	4 Janv. 1758	Les Srs. François Thimoe & Hyacinthe Thibault.	La portion de terrein sur lequel les Srs. Thibault ont fait bâtir au Nord de la Place St. Stanislas, la ruë St. Stanislas derriére & entre les écuries de l'Hôtel-de-Ville d'un côté, & le S. Mutlot de l'autre, de la consistance d'environ de 265 toises 4 piés de roi en superficie. Et une autre portion de terrein dans le même alignement, entre le Sr. Mutlot & le Sr. Albert, ayant face sur la rué de la Poissonnerie, vis-a-vis le terrein cotté *FF*, & le derriére sur la ruë St. Stanislas, de la consistance d'environ 37 toises de roi en superficie.	*Idem.*

DATES DES		NOMS des Concessionnaires.	EMPLACEMENT Et consistances des Terreins concédés.	OBSERVATIONS.
Arrêts ou Lettres-Pattentes de Concessions	Entérinemens à la Chambres des Comptes de Lorraine.			
22 Mars 1756.	9 Avril 1756.	Le Sr. Joseph Murlot.	La portion de terrein dans le même allignement entre les deux rapportées à l'article précédent, ayant face sur la rue de la Poisonnerie, vis-à-vis le terrein cotté GG, & le derriére sur la rue St. Stanislas, de la consistance d'environ 200 toises 5 piés 6 pouces quarrés de France en superficie.	*Gratuitement sans aucun cens.*
26 Déc. 1757.	4 Mars 1758.	Le Sr. Denis Albert.	La portion de terrein ensuite de celle ci-dessus, & dans le même allignement, ayant face sur la ruë de la Poisonnerie, vis-à vis le terrein cotté *FF*, & le derriére sur la ruë St. Stanislas, de la consistance d'environ 94 toises 5 piés 4 pouces quarrés mesure de France en superficie.	*Idem.*
Idem. . . .	Idem. . . .	Le Sr. J. Baptiste Suster.	La portion de terrein ensuite de celle ci-dessus & dans le même allignement, ayant également face sur la ruë de la Poissonnerie, vis-à-vis le terrein cotté *FF*, & le derriére sur la ruë St. Stanislas, de la consistance d'environ 219 toises 2 piés 3 pouces quarrés de France en superficie.	*Idem.*



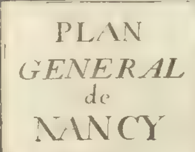


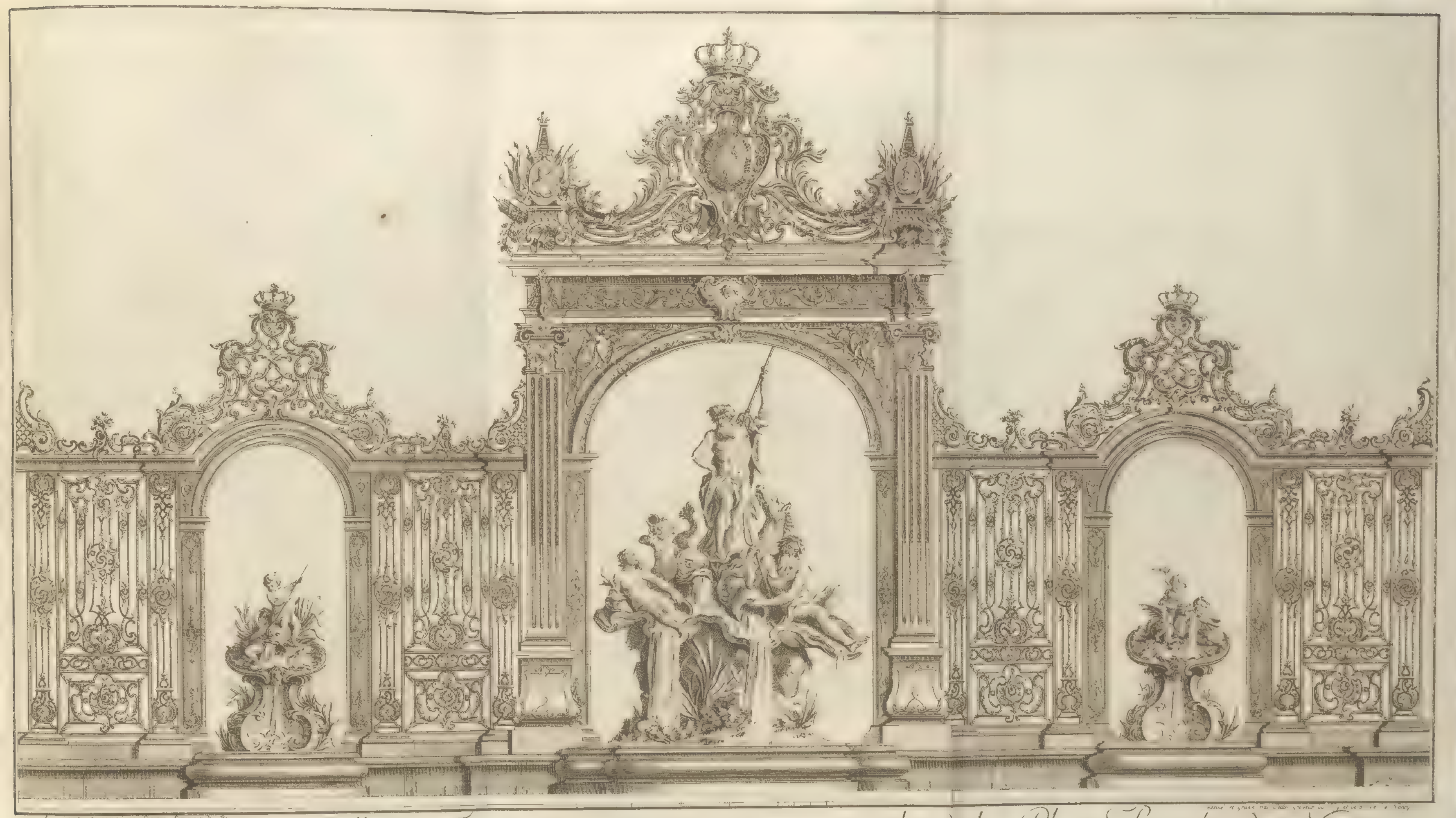
TABLE
des Renvoys

A Citadelle
B Porte Notre Dame
C Cazernes
D Tours Notre Dame
E Paroisse Notre Dame
F Cordeliers
G Nouveau Corps de Cazerne
H Penitens Blancs
I Place S.t Epvre
K Paroisse S.t Epvre
L Dames Precheresses
M Hotel des Monnoyes
N Porte S.t Jean
O Premontrés
P Petites Carmelites
Q Minimes
R Visitation
S Carmes
T College des Jesuites et Paroisse S.t Roch
V Jacobins
X Soeurs Grises
Y Hopital S.t Julien
Z Congregation
& Hotel de la Gendarmerie
AA Hopital S.t Charles
BB Augustins
CC Primatiale
DD Porte S.t George
EE Penitens Noirs
FF Paroisse S.t Sebastien
GG Ancienne Primatiale
HH Tiercelins
II Orphelines
KK Benedictins
LL Grandes Carmelites
MM Tiercelines
NN Dames du S.t Sacrement
OO Chanoines Reguliers
PP Refuge
QQ Annonciades
RR Capucins et Paroisse S.t Nicolas
SS Noviciat des Jesuites
TT Salpetriere
VV Porte S.t Nicolas

SUITE DE LA
TABLE
des Renvoys
Contenant
les Edifices dont le
Roy de Pologne
a orné les deux Villes

1 Pavillons destiné au Logement des Officiers de la Garnison
2 Bibliotèque Publique ou setiennent les assemblées de l'academie des sciences fondée par S M en 1750
3 Intendance
4 Promenade du Bastion
5 Fer a cheval
6 Pavillons terminant la Carriere
7 Place de la Carriere
8 Maisons de Particuliers dont le Roy a fait batir les
9 Hôtel Consulaire
10 Palais
11 Arc de triomphe ou porte Royale
12 Rue du passage dont les façades ont ete construites aux frais de S M
13 Fontaines de Neptune
14 Fontaines d'amphitrite
15 Pavillon de la Comedie et du College Royal des Med
16 Hotel des Fermes
17 Pavillon Jacquet
18 Pavillon de M.r Alliot
19 Hotel de Ville
20 Statue Pedestre de Louis XV
21 Freres de la Charite fondes par le Roy
22 Maisons de particuliers aux quels le Roy à accordé des terrains et faites faces
23 Piramide et fontaine d'alliance elevées par le Roy DE PL pour monument de l'alliance du R T C et de la REINE d'hongrie par le traité de 1756
24 Logement bati dans l'hopital S.t Julien pour les Orphelins fondés par le Roy en
25 Porte S.t Stanislas
26 Porte S.te Catherine
27 Jardin de Botanique

Echelle de 100 toises de France



Inventé et executé par Lamour Serrurier du Roi

Elevation d'une des deux Grilles et Fontaines posées en tours creuses aux angles de la Place Royale de Nancy



Grilles des angles entré de la Place Royale de Nancy



partie du grand Balcon de Lavant corps du milieu de la Façade de l'hôtel de Ville



Suite du Balcon cy dessus



Balcon des extrémités de la meme Façade

page 12

SPECIAL 87-B
OVERSIZE 5224
DK Bound w/
4320
M62 87-B
1762 5230
C.1
THE GETTY CENTER
LIBRARY

